



Les maux russes

■ Guerre en Tchétchénie : le Kremlin obtient le soutien implicite des Occidentaux

■ La Suisse soupçonne Boris Berezovski d'avoir détourné 600 millions de dollars d'Aeroflot

■ Selon un rapport d'experts, l'économie russe souffre d'une corruption généralisée

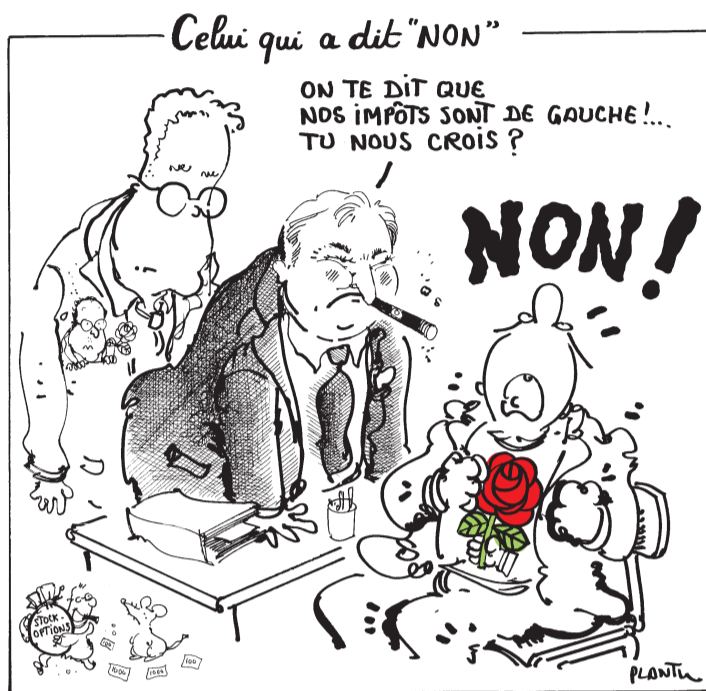
Lire page 2

Pourquoi les impôts continuent d'augmenter

- La pression fiscale a atteint un niveau record en 1999
- L'impôt sur le revenu rapportera 320 milliards de francs contre 304 milliards en 1998
- Ses critères de calcul le font progresser plus vite que l'indice des prix
- Compromis en vue sur les stock-options

LES DÉPUTÉS engagent, mardi 19 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 2000. Le débat portera, dans un premier temps, sur les recettes de l'Etat, donc sur la fiscalité. Le gouvernement est conscient que de nombreux contribuables ont subi des hausses sensibles d'impôt en 1999. Dès juillet, une note confidentielle de la direction générale des impôts s'inquiétait de la réaction des ménages et mettait « en place une campagne de communication de grande ampleur » pour prévenir la grogne prévisible des contribuables concernés.

En 1999, les prélèvements obligatoires ont atteint un niveau record à 45,3 % du PIB. L'impôt sur le revenu rapportera 320 milliards de francs, contre 304 en 1998, hausse que la conjoncture favorable ne suffit pas à expliquer. Le rapporteur général du budget, Didier Migaud, suggère plusieurs pistes de réforme de l'impôt sur le revenu, qui visent à en alléger le



pois, notamment pour les contribuables modestes. Il remarque ainsi que le rendement de l'impôt sur le revenu progresse plus vite que les prix.

Le débat sur les stock-options tiendra la vedette au Parlement. Le gouvernement pourrait demander au président de la commission des finances, Augustin Bonrepaux, de retirer son amendement relevant de 40 à 50 % la taxation sur les plus-values, de sorte que ce dossier soit étudié au printemps 2000, dans le cadre d'une remise à plat plus globale de l'épargne salariale. En contrepartie, le gouvernement pourrait faire un geste. Selon François Hollande, premier secrétaire du PS, il pourrait accepter que les indemnités de licenciement soient systématiquement soumises à l'impôt sur le revenu quand elles dépassent le seuil de l'impôt sur la fortune, soit près de 5 millions de francs.

Lire page 6

La chasse d'aujourd'hui

■ LE NOMBRE de chasseurs baisse en moyenne de 2 % par an en France. Ils étaient 2,2 millions dans les années 70, ils ne sont plus que 1,5 million. Pour le deuxième volet de sa série « La nouvelle France rurale », *Le Monde* s'est intéressé à cette pratique ancestrale devenue loisir, que ses défenseurs présentent comme l'incarnation même de la ruralité. Dans certains territoires, les chasseurs conservent une influence confirmée par le succès de la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) aux élections européennes de juin (6,77 % des voix et six élus). Ils ont pourtant dû modifier leurs pratiques cynégétiques, pour s'adapter aux mutations de l'espace agricole, et parfois composer avec les défenseurs de la nature.

Lire page 13

A Belgrade, M. le représentant des intérêts français près l'ambassade de Suisse

BELGRADE
de notre envoyée spéciale

Dominique Lassus ne peut pas se plaindre de travailler dans la monotonie. Il était jusqu'à récemment consul honoraire de France à Hambourg, une ville où le revenu par habitant est un des plus élevés d'Europe. Le voilà depuis dix jours en poste en Yougoslavie, pays le plus pauvre du continent à en croire des études récentes. A l'entrée de son lieu de travail, un vaste bâtiment blanc situé non loin de la vieille forteresse qui domine le Danube, les vitres blindées du sas de sécurité sont encore parcourues de fissures étoilées, causées par des coups de massues ou des tirs d'armes à feu : bienvenue à l'ambassade de France à Belgrade.

L'endroit a été évacué d'urgence par le dernier personnel diplomatique à quelques heures des premières frappes aériennes de l'OTAN, le 24 mars. Il a ensuite été barbouillé de graffitis - « Français assassins », de croix gammées, de jets de peinture. Puis sont arrivés les pilleurs, voyous, paramilitaires, qui sait ? Ils ont occupé les lieux, saccagé la section consulaire, arraché le matériel informatique. Dans les salons à haut plafond de l'am-

bassade, sous les colonnades, toutes sortes de débris ont été abandonnés. L'argenterie a disparu. Les fenêtres ont volé en éclats. Le central téléphonique est endommagé. C'est en tout cas le spectacle qu'ont découvert les premiers fonctionnaires français de retour sur les lieux fin juin, après la fin de la campagne aérienne.

D'autres représentations étrangères dans la capitale yougoslave ont été assaillies de la sorte par des inconnus pendant les bombardements. En déambulant aujourd'hui dans la rue piétonne Knez-Mihaila, au milieu des commerces, on passe à côté des vitrines saccagées des centres culturels allemand, américain, français, ainsi que des locaux d'Air France, également mis à sac.

Arrivé début octobre, Dominique Lassus est le premier diplomate français à s'installer à Belgrade depuis la guerre. Mais, en l'absence de relations diplomatiques entre Paris et Belgrade - rompues par les autorités yougoslaves lors du déclenchement des bombardements -, sa présence est entourée d'une certaine discrétion. M. Lassus a pour fonction officielle d'être le « chef de la section des intérêts français près l'ambassade de Suisse ».

La Suisse est en effet à Belgrade « puissance protectrice » des intérêts français. D'autres pays de l'OTAN ont des relais semblables : l'ambassade du Japon sert d'intermédiaire pour les Allemands, celle du Brésil œuvre pour les Britanniques.

La plaque gravée à l'entrée de l'ambassade de France annonce le changement : « Ambassade de Suisse, section des intérêts français », dit la nouvelle inscription, à deux pas d'une guérite où l'employé d'une firme de sécurité privée serbe monte la garde. Lorsque M. Lassus aura des entretiens avec des responsables politiques yougoslaves, notamment de l'opposition, ce sera officiellement « comme représentant de l'ambassade de Suisse ». Il en sera ainsi jusqu'au rétablissement des relations diplomatiques franco-yougoslaves.

Il faut aller en Irak pour trouver un cas similaire, note M. Lassus. A Bagdad, un autre diplomate français travaille sous ce genre d'identité d'emprunt. Il est le représentant des « intérêts français près l'ambassade de Roumanie ». Une situation qui dure depuis la guerre du Golfe.

Natalie Nougayrède

Vivendi à la baisse



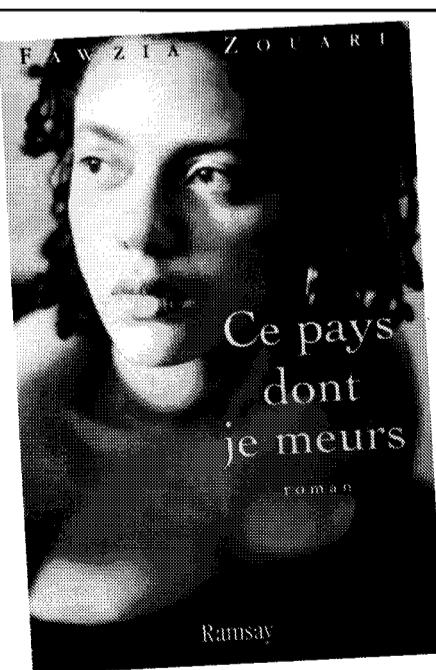
JEAN-MARIE MESSIER

LE PDG du groupe Vivendi, Jean-Marie Messier, quarante-trois ans, est-il en train de perdre l'aura qui en faisait depuis trois ans un des patrons les plus admirés de France ? En l'espace de dix mois, le cours de l'action Vivendi a perdu plus de 28 %.

Lire page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1020 - 7,50 F

192 pages
119 F

Une jeune femme de vingt-six ans est morte de faim à Paris

le 19 novembre 1998. Fawzia Zouari en raconte l'histoire insupportable et pudique dans le grand roman de l'exil.

Ramsay

conception angoulême

Lionel Jospin et ses gauches

DES STOCK-OPTIONS pour tous ou pour personne ? Le partage entre salaire et profit définit-il pour l'éternité la frontière entre « exploités » et « exploités » ? Ou bien les salariés ont-ils - et devraient-ils se voir davantage reconnaître - le droit, en tant que salariés, de tirer bénéfice de la valorisation de leur entreprise sur le marché boursier ? Ce débat attend les députés, qui examineront, à partir du mardi 19 octobre, la partie recettes du projet de loi de finances pour l'an 2000.

Sans doute l'amendement présenté par la commission des finances de l'Assemblée nationale sur proposition de son président, Augustin Bonrepaux (PS), n'a-t-il pas l'ambition de trancher à lui seul la question complexe des nouveaux contours du salariat et de l'actionnariat. Pourtant, en proposant de relever à 50 % la taxation des plus-values encaissées par les détenteurs de stock-options, lorsque celles-ci sont réalisées, le député de l'Ariège refuse que le profit que l'on retire indirectement de son propre travail soit considéré autrement que comme un revenu d'épargne ordinaire.

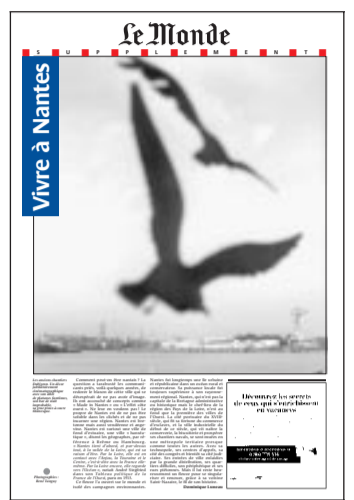
Pour M. Bonrepaux, un salarié capitaliste est d'abord un capitaliste, et un capitaliste comme un autre. C'est une conception différente de celle que défend François

Hollande : plaçant pour la généralisation des stock-options et pour l'extension d'autres formes d'épargne salariale, le premier secrétaire du Parti socialiste estime, lui, qu'un salarié qui participe à la capitalisation de son entreprise reste un salarié et qu'il acquiert du pouvoir.

Faut-il entrer dans ce débat ? Une partie de la gauche, de même que l'extrême gauche, s'y refuse. C'est là qu'on peut chercher l'unité implicite de la manifestation parisienne du samedi 16 octobre. Qu'est-ce qui donnait envie aux manifestants du PCF, de la LCR et de LO, des Verts, du Mouvement des citoyens et des associations de chômeurs, ou bien de nulle part et de tout cela à la fois, d'être « ensemble dans la rue », selon la formule de l'un d'entre eux (*Le Monde* du 19 octobre) ? Rien d'autre, peut-être, que le désir de s'inscrire en faux contre une philosophie « silencieuse » du marché - fort peu silencieuse en vérité, plutôt tonitruante -, selon laquelle chacun est, a été ou sera détenteur d'un capital, la seule question qui vaille, dans ce domaine, étant de savoir si ce capital est mieux, moins bien ou autant rémunéré que celui du voisin.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 16



SUPPLÉMENT

Vivre à Nantes

Bretonne autant que vendéenne et angevine, Nantes est d'abord la ville d'un fleuve : la Loire, qui l'a ouverte sur le monde, faisant de la capitale des Pays de la Loire une île urbaine et républicaine dans un océan rural et conservateur. Cité portuaire puis pôle industriel, la ville s'est muée en métropole tertiaire.

Lire notre cahier spécial de 8 pages



CINÉMA

Les univers de Kitano

L'Eté de Kikujiro, de Takeshi Kitano, sort en salles mercredi 20 octobre. Ce film consolide la position du réalisateur japonais comme homme-orchestre de la renaissance du cinéma de son pays. Les autres nouveautés sont dominées par *Pas de scandale*, de Benoît Jacquot.

Lire pages 28 à 30 et le portrait de Kitano page 14



PROCÈS

L'abbé Cottard inflexible

Devant ses juges, lundi 18 octobre, l'abbé Cottard, qui comparait à Guingamp pour homicides involontaires après la mort en mer, en juillet 1998, de quatre scouts et d'un plaisancier qui tentait de les secourir, a refusé d'endosser la responsabilité du drame. p. 8

International	2	Aujourd'hui	24
France	6	Météorologie-Jeux	27
Société	8	Culture	28
Régions	13	Guide culturel	30
Horizons	14	Carnet	31
Entreprises	18	Kiosque	32
Communication	20	Abonnements	32
Tableau de bord	21	Radio-Télévision	33

G 8 A l'occasion de la réunion à Moscou des ministres de l'intérieur et de la justice des sept pays les plus industrialisés et de la Russie (G 8) consacrée à la criminalité organisée,

transfrontalière et financière, Moscou attend un soutien à son « action » en Tchétchénie, qualifiée ici de « lutte contre le terrorisme international ». ● LA JUSTICE SUISSE vient

de révéler que les fonds détournés aux dépens de l'Aeroflot, par le financier russe Boris Berezovski et deux anciens dirigeants de la compagnie aérienne russe seraient de

600 millions de dollars. ● UNE ÉTUDE ÉCONOMIQUE du McKinsey Global Institute, intitulée « Débloquer la croissance économique en Russie », met en lumière les multiples dysfon-

ctionnements d'un système à la dérive, marqué par la corruption et les détournements, le non-paiement des impôts, des salaires, des fournisseurs et des matières premières.

Moscou présente la guerre en Tchétchénie comme une « opération antiterroriste »

Les ministres de l'intérieur et de la justice des pays membres du G 8 participent, mardi et mercredi à Moscou, à une réunion consacrée en principe au combat contre la criminalité transnationale. Les Russes veulent essentiellement discuter d'un autre sujet : le terrorisme international

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Malgré six semaines de bombardements russes contre la Tchétchénie qui ont tué des centaines de civils, les dirigeants occidentaux n'ont guère modulé leur soutien au Kremlin, comme le montre une réunion du G8 (les sept nations les plus industrialisées plus la Russie) qui s'ouvre, mardi 19 octobre, à Moscou. Ironiquement, il s'agit d'une rencontre ministérielle sur la criminalité, organisée, transfrontalière et financière. Malgré le flot des révélations actuelles sur les liens entre criminalité et dirigeants politiques en Russie, les ministres de la justice et de l'intérieur du G7 ont maintenu ce

rendez-vous. Mais le Kremlin en escompte plus qu'une preuve du maintien de son droit à jouer dans la cour des grands : il attend un soutien à son « action » en Tchétchénie, qualifiée ici de « lutte contre le terrorisme international ». Depuis des semaines en Russie, le mot « terroriste » a supplanté celui de « tchétchène » et s'accompagne du verbe « éliminer ». De même que sous Staline, on n'éliminait pas des paysans mais des « koulaks », comme le remarque un des très rares intellectuels russes à dénoncer la guerre tchétchène, Andreï Piontkovski.

Les dirigeants russes veulent donc faire adopter par le G8 une résolu-

tion faisant de la Tchétchénie l'épicentre de ce « terrorisme international » et les soutenant dans leur lutte contre cette « menace commune ». Coïncidence : le ministère russe de la défense a affirmé, samedi, que les missiles qui ont abattu des avions au-dessus de la Tchétchénie ne sont pas de fabrication russe, comme on l'affirmait jusque-là, mais des « stingers » fournis par des « extrémistes islamistes ». Parallèlement, la Russie devait faire adopter, mardi, par le Conseil de sécurité des Nations unies une résolution, qui, sans faire référence à la Tchétchénie, sera néanmoins un « soutien moral » à la Russie, selon un diplomate occidental à New York cité par l'AFP.

Une condamnation du terrorisme international « peut très bien venir dans le passage de la résolution sur la grande criminalité », a ainsi déclaré, lundi, le ministre français de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement aux journalistes français après ses entretiens avec le premier ministre russe, Vladimir Poutine, et son homologue Vladimir Rouchaïlo. Le premier lui a « clarifié » ses intentions concernant la Tchétchénie, pourtant entourées d'un voile épais en Russie même ; le second lui a expliqué la vanité des appels au dialogue politique entre Moscou et Grozny, lancés la veille par le président Jacques Chirac lors d'un entretien téléphonique avec Boris Eltsine : « les Russes consi-

dèrent que [le président tchétchène Aslan] Maskhadov est impuissant à enrayer le pouvoir des seigneurs de la guerre ; M. Rouchaïlo m'a dit qu'on avait l'expérience de négociations avec Maskhadov qui ne débouchent sur rien ».

Mais le ministre russe de l'intérieur, un protégé de l'éminence grise du Kremlin, Boris Berezovski, n'a sans doute pas parlé avec son homologue français des millions de dollars donnés par ce financier russe à ces mêmes « chefs de guerre », source de leur pouvoir et de l'impuissance du président tchétchène. Ni de la vision tchétchène des événements, notamment du refus des premiers ministres russes successifs de rencontrer cette année M. Maskhadov. Une vision que les responsables français auraient pu connaître si leurs diplomates avaient rencontré, comme l'ont fait notamment Américains et Britanniques, le représentant à Moscou du président Maskhadov.

Mais le Kremlin, en lançant sa deuxième guerre contre la Tchétchénie, à nouveau en période électorale, savait qu'il disposait d'une arme de choix : les maints enlèvements et assassinats d'étrangers par des bandits tchétchènes ont aliéné la sympathie éprouvée, par une partie au moins de l'opinion, en 1994-1996, pour la guerre d'indépendance de ces Caucasiens. Les raisons évoquées alors pour justifier son droit à cette indépendance sont oubliées. Ne restent que les images de « pratiques barbares », comme l'a justement souligné M. Chevènement : celles des sévices infligés à certains otages en Tchétchénie, et dont les images sont diffusées par les télévisions russes ; et ont été envoyées par le Kremlin aux participants à la réunion du G8. On n'a guère vu par

Les conseils

de M. Chevènement

A la réunion du G 8 sur la criminalité, M. Chevènement en est resté, sur la Tchétchénie, à des formules simples : la France, a-t-il dit, « ne conteste nullement l'intégrité territoriale de la Russie » et « condamne le terrorisme », mais reste « très interrogative sur l'adéquation des moyens aux fins » en Tchétchénie. Le ministre a refusé de dire si cela signifie une condamnation des bombardements russes. Aux journalistes russes, il avait précisé que la Russie doit « faire attention à la façon dont ses actions sont perçues ». Ces « conseils en communication » sont évidemment très loin de la résolution adoptée le 16 septembre par le Parlement européen, qui avait « condamné en termes vigoureux l'intervention militaire russe en Tchétchénie ». - (Corresp.)

contre d'images des tortures infligées aux Tchétchènes par les Russes, qui ont fait un grand nombre de morts. Comme reste peu connu le fait que la plupart des preneurs d'otages occidentaux en Tchétchénie étaient alliés à ceux des chefs de guerre locaux qui avaient des liens privilégiés avec M. Berezovski, devenu spécialiste en libérations d'otages contre rançons. Mais « l'effet otage » semble avoir suffi pour mettre sous le boisseau les doutes sur les commanditaires réels des attentats ayant fait près de 300 morts en Russie.

Sophie Shihab

Aeroflot délestée de 600 millions de dollars par un magnat de la finance

BERNE

de notre correspondant

IL aura fallu que trois sociétés financières lausannoises fondées par le financier russe Boris Berezovski présentent une série de recours contre l'entraide judiciaire accordée par la Suisse à la Russie pour que la Haute Cour helvétique lève un coin du voile sur les détournements de fonds qu'auraient réalisés Boris Berezovski et deux anciens dirigeants d'Aeroflot aux dépens de la compagnie aérienne russe. Le Tribunal fédéral, la plus haute instance judiciaire suisse, révèle que le préjudice à l'égard d'Aeroflot atteindrait 600 millions de dollars (environ autant d'euros), contre 200 millions de dollars évoqués précédemment.

Le procureur de la Confédération, Carla Del Ponte, nommée depuis à la tête du Tribunal pénal international, avait personnellement dirigé, le 1^{er} juillet, des perquisitions aux sièges des sociétés Andava et Forus, de Lausanne, puis ordonné le blocage et la mise sous séquestre de leurs comptes bancaires. A une exception près, les divers recours présentés par

les deux sociétés ont été jugés irrecevables par le Tribunal fédéral. Les plaignants n'ont pas convaincu la cour de lever le blocage de leurs comptes, et encore moins de renoncer à la présence d'enquêteurs russes aux auditions. En revanche, le ministère russe des finances ne sera pas autorisé à assister aux interrogatoires.

Les sociétés financières Andava et Forus ont été créées par Boris Berezovski en 1994, au lendemain de la privatisation d'Aeroflot, en association avec André SA, de Lausanne, l'un des plus importants courtiers en grains du monde. Proche du président Eltsine, le magnat russe, qui s'est retiré du conseil d'administration des deux sociétés lausannoises en 1997, se trouve sous le coup d'une procédure pénale en Russie avec deux autres anciens responsables de la compagnie aérienne : Nikolai Glouchkov et Alexandre Krasneker. Selon le Tribunal fédéral helvétique, les prévenus auraient détourné d'importants montants par le biais des sociétés Andava et Forus. La demande d'entraide de la Russie fait notamment état du détournement de 400 millions de dol-

lars de bénéfiques et de 200 millions de dollars de redevances de trafic aérien qui ont transité par ces sociétés. En droit suisse, les délits qui leur sont reprochés correspondent aux infractions de gestion déloyale des intérêts publics, d'abus d'autorité, d'escroquerie et de blanchiment d'argent.

Le Tribunal fédéral a révélé qu'il avait aussi mis sous séquestre le compte de la société Anros SA, établie à Lausanne, « dont Berezovski et Glouchkov sont les ayants droit économiques ». Le président du conseil d'administration d'Anros SA est un citoyen suisse, Hans-Peter Jenni, aujourd'hui domicilié à Chypre.

Plusieurs commissions rogatoires transmises par la Russie sont actuellement traitées en Suisse et le voyage la semaine dernière à Saint-Pétersbourg d'une délégation de magistrats helvétiques, conduite par le procureur intérimaire de la Confédération, est venu confirmer la volonté des deux parquets de traduire les suspects en justice, a déclaré lundi 18 octobre son porte-parole.

Jean-Claude Buhner

Délabrée et corrompue, l'économie russe dispose d'un potentiel de croissance inexploité

LE MCKINSEY GLOBAL INSTITUTE, émanation du cabinet de conseil américain McKinsey, vient de rendre publique une volumineuse étude intitulée « Débloquer la croissance économique en Russie ». A défaut de trouver le remède miraculeux pour sauver la Russie, le rapport met en lumière les multiples dysfonctionnements d'un système à la dérive. Le produit intérieur brut par habitant de la Russie s'est effondré de 40 % depuis 1992. La productivité du travail n'a cessé dans le même temps de décliner et représente aujourd'hui à peine 15 % de celle des Etats-Unis. Un tiers des ouvriers dans l'industrie lourde ne sont plus payés. Enfin, l'Etat collecte à peine un quart des recettes fiscales théoriques.

Au-delà de ces données macro-économiques, l'intérêt de ce rapport tient dans sa méthode. Plutôt que de faire une nouvelle grande étude générale sur les forces et les faiblesses de la Russie, le McKinsey Global Institute prend comme point de départ la situation des entreprises dans dix secteurs d'activi-

té : acier, ciment, pétrole, produits laitiers, confection, construction de logement, distribution alimentaire, distribution non alimentaire, hôtellerie et logiciels informatiques.

TROIS BLOCAGES MAJEURS

Premier enseignement : dans neuf des dix secteurs étudiés, les mécanismes de corruption et de détournement, le non-paiement des impôts, des salaires, des fournisseurs et des matières premières faussent totalement les règles de la concurrence. « Les sociétés les plus productives ne gagnent pas de parts de marché et n'évencent pas celles qui le sont moins », souligne le rapport. « Dans la plupart des secteurs, les règles de la compétition sont totalement faussées. Les gouvernements locaux privilégient par un flot de subventions, de passe-droits et de détournements organisés les entreprises en place qui ne sont pas restructurées et découragent les nouveaux entrants », ajoute Vincent Palmade, de McKinsey.

Trois blocages majeurs ont été identifiés. D'abord, la connivence et les liens de corruption existant

entre les pouvoirs locaux et les chefs d'entreprise. Ensuite, la volonté des mêmes pouvoirs locaux de maintenir une relative paix sociale en subventionnant d'une façon ou d'une autre l'emploi dans des industries agonisantes. Enfin, les restrictions d'un autre âge à la circulation des personnes, qui empêchent la main-d'œuvre des régions dans lesquelles le chômage atteint des proportions considérables de se déplacer vers les zones où il existe des pénuries comme Moscou.

L'industrie lourde, le cœur de l'ancien système soviétique, offre un excellent exemple des dysfonctionnements. Pourtant, McKinsey considère que dans l'acier et le ciment, environ 75 % de la capacité industrielle (les plus grands complexes) est viable. Dans ces deux secteurs, le prix de l'énergie est déterminant et représente 50 % du coût de production du ciment et 25 % de celui de l'acier. La moitié des usines devrait fermer. Mais les unités de production les moins compétitives sont maintenues artificiellement en vie en ne payant

pas ou peu leur énergie avec la complexité des autorités politiques. Les gouvernements régionaux contrôlent les distributeurs locaux de gaz et d'électricité qui, selon la loi russe, ne peuvent être mis en faillite. Dans ce système sans rappel, les distributeurs locaux ne sont pas rémunérés et ne payent plus rien non plus à Gazprom ou à UES (électricité) qui à leur tour ne versent plus de taxes à l'Etat russe.

Les grandes entreprises, les plus compétitives, sont elles alimentées directement par Gazprom et UES et payent leurs ressources énergétiques. Du coup, elles vendent leur production à des prix comparables à ceux des usines maintenues artificiellement en vie et laissent à l'arrière une bonne partie de leurs capacités de production. Pour finir de fausser totalement le système, les usines, productives ou pas, vendent leur production à des prix cassés à des sociétés de négoce qui les revendent ensuite avec des marges considérables. Ces sociétés de négoce extrêmement rentables, qui disparaissent et renaissent tous les six mois, ne payent pas d'im-

pôts et sont aux mains des dirigeants d'entreprises et des membres des gouvernements locaux.

MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

La situation est tout aussi chaotique dans l'industrie pétrolière, la plus puissante du pays. Elle emploie 1 % des salariés mais représente 16 % des exportations et 22 % des rentrées fiscales. Elle produit environ 6 millions de barils par jour contre 10 à 12 millions il y a dix ans. L'absence depuis une décennie de tout investissement pour exploiter de nouveaux champs pourrait ramener la production quotidienne en 2009 à moins de 2,9 millions de barils, obligeant alors le pays à importer du pétrole en dépit de réserves considérables !

Autre secteur tout aussi stratégique et vital : la chaîne agroalimentaire (industrie et distribution). Les Russes dépensent 45 % de leurs revenus pour se nourrir et environ la moitié de cette nourriture est importée. Les usines locales sont peu efficaces et surtout

n'ont aucun rôle moteur pour inciter l'agriculture à sortir du modèle de la survivance individuelle.

Seul le secteur des logiciels trouve grâce aux yeux de McKinsey. Compte tenu de la qualité et du faible coût du personnel russe, la productivité est bonne. Si le piratage rend la production et la commercialisation de logiciels standards très difficiles, la réalisation de logiciels dits dédiés (spécifiques aux besoins d'une entreprise) est comparable à ce qui existe en Occident.

McKinsey conclut tout de même son étude pessimiste sur une note encourageante. « Il n'existe pas d'obstacles naturels ni économiques à une croissance forte en Russie et il est nécessaire de réagir... La Russie peut s'appuyer sur une force de travail qualifiée et peu onéreuse, des réserves énergétiques importantes et attrayantes économiquement, mais aussi, ce qui est plus surprenant, sur un large potentiel inexploité d'actifs industriels offrant une productivité latente. »

Eric Leser

Courez vite dans votre agence Nouvelles Frontières, avant le 25 octobre 1999. Si vous êtes un des 100 premiers clients à réserver avant cette date pour une croisière à bord des paquebots Princess Danaë ou Van Gogh, la personne de votre choix qui vous accompagnera et partagera votre cabine se verra offrir gratuitement cette croisière. Cette offre ne concerne pas le prix du vol. Si vous faites partie des 400 clients suivants, la personne qui vous accompagne bénéficiera d'une réduction de 50 % sur le prix de la croisière, hors vol. Enfin, si vous arrivez dans les 1000 clients suivants, c'est une réduction de 25 % sur le prix de la croisière, hors vol, que nous offrirons à cette personne.

CES OFFRES SONT VALABLES A CERTAINES DATES, DANS LES CABINES DE CATEGORIE C, D ET E.

RESERVEZ AVANT LE 25 OCTOBRE

LES ILES VIERGES ou LES GRENADINES

7310F

1114,40 €

LE MONDE MAYA ET LA HAVANE

7820F

1192,15 €

UNE SEMAINE EN PAQUEBOT AVION COMPRIS
DEPART DE PARIS PRIX PAR PERSONNE
EN CABINE DOUBLE INTERIEURE STANDARD
TOUT COMPRIS

A CERTAINES DATES HORS TAXES AERIENNES
200 AGENCES EN FRANCE
www.nouvelles-frontieres.fr



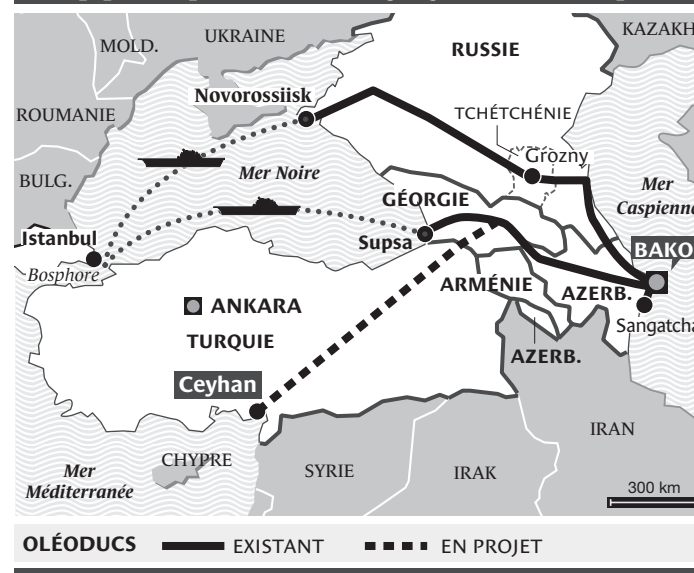
Nouvelles Frontières

**Voyager
ça fait
avancer**

Ankara est convaincu que le projet d'oléoduc Bakou-Méditerranée est viable

Les négociations seraient sur le point d'aboutir

Un pipeline pour éviter l'engorgement du Bosphore



BAKOU (Azerbaïdjan)
de notre envoyée spéciale

Les présidents de Turquie et d'Azerbaïdjan, Suleyman Demirel et Geidar Aliiev, ont annoncé lundi 18 octobre que les négociations sur le projet d'oléoduc entre Bakou et le terminal pétrolier turc de Ceyhan, sur la côte méditerranéenne, étaient sur le point d'aboutir. Les derniers accords internationaux entre les pays concernés – la Géorgie, l'Azerbaïdjan et la Turquie – devaient être signés en marge du sommet de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui se tiendra à Istanbul les 18 et 19 novembre. « *Le Bakou-Ceyhan contribuera de façon majeure au développement de l'Azerbaïdjan* », a jugé le chef de l'Etat turc.

Le président Demirel se trouvait à Bakou lundi pour une visite qui coïncide avec le huitième anniversaire de l'indépendance azerbaïdjanaise. Une foule importante avait été rassemblée pour acclamer le « *dirigeant du monde turc* », qui a profité de son passage dans la capitale du pays hôte pour inaugurer son nouvel aéroport, construit par le groupe turc Burç. Le projet d'oléoduc de Bakou à Ceyhan a le soutien enthousiaste des autorités américaines, qui souhaitent à la fois assurer que la Russie ne contrôle pas tous les débouchés énergétiques de la région et maintenir l'Iran à l'écart. Les trois champs pétroliers concernés par le projet sont exploités par l'Azerbajjan Operating International Consortium (AOIC), un groupe de compagnies comprenant notamment BP-Amoco, Statoil de Norvège, TPAO de Turquie, l'américain Exxon et le russe Loukoil.

Malgré une pression politique considérable, notamment de la part de l'administration américaine, les considérations commerciales avaient jusqu'à présent poussé l'AOIC à retarder l'adoption d'un projet considéré comme trop coûteux. Des sondages pétro-

liers décevants ont remis en question certaines estimations optimistes sur la quantité de pétrole disponible dans la partie azerbaïdjanaise de la mer Caspienne, et les investisseurs hésitaient à se lancer dans la construction d'un oléoduc de 1 730 kilomètres, préférant examiner d'autres voies possibles pour exporter l'or noir d'Azerbaïdjan.

RISQUES D'ACCIDENTS

En septembre, l'AOIC avait annoncé qu'il favoriserait le développement d'un pipeline déjà existant entre Bakou et le port géorgien de Supsa. Les Turcs se sont cependant toujours opposés à ce choix, qui augmenterait considérablement le trafic pétrolier sur le sinueux détroit du Bosphore et augmenterait les risques d'accidents (plusieurs ont déjà eu lieu), avec des conséquences catastrophiques pour l'environnement.

Ces dernières semaines, de nouveaux éléments semblent avoir rendu le trajet Bakou-Ceyhan plus attrayant du point de vue économique. La Turquie a, d'une part, garanti qu'elle prendrait à sa charge le coût dépassant les prévisions initiales de 2,4 milliards de dollars. Et, lors de sa dernière visite à Ankara, le nouveau conseiller du président Clinton pour la Caspienne, John Wolf, avait suggéré que l'oléoduc Bakou-Ceyhan soit également utilisé pour exporter le pétrole extrait d'autres pays de la région. « *Il y a des producteurs au-delà des champs de l'Azerbaïdjan : au Kazakhstan et, potentiellement, au Turkmenistan, avait déclaré M. Wolf. Nous pensons qu'ils sont intéressés par une voie principale d'exportation vers l'Occident, et ils ont des volumes importants à offrir.* »

Le dernier mot reviendra cependant aux producteurs et aux investisseurs, mais les autorités, à Ankara, semblent convaincues que leur projet est désormais viable.

Nicole Pope

La démission de Kenneth Starr annonce la fin de l'institution des procureurs indépendants

Son départ permettra de conclure les enquêtes sur le président Clinton

Le procureur indépendant, Kenneth Starr, a quitté ses fonctions, lundi 18 octobre. Il a été remplacé par Robert Ray, un magistrat spécialisé dans la

lutte contre le crime organisé. M. Ray sera chargé de remettre un rapport sur les deux enquêtes en cours : la tentative de subornation dont

aurait été victime Katherine Willey, une ancienne collaboratrice de M. Clinton, et le scandale du service des voyages de la Maison Blanche.

WASHINGTON

C'est officiel depuis lundi 18 octobre, Kenneth Starr, le procureur indépendant qui instruisait le procès en destitution du président Clinton, a quitté ses fonctions. Son remplaçant, Robert Ray, a prêté serment. Il avait été choisi il y a quelques jours par le groupe de sept juges chargé de sélectionner les procureurs. L'un d'eux a estimé qu'il « *ne peut y avoir de considération plus vitale désormais que la clôture [de l'enquête] avec la plus grande diligence, et [le] choix de Robert Ray est très prometteur* ». Le fait que M. Ray ait été préféré aux plus proches adjoints de « Ken » Starr semble indiquer que les juges non seulement veulent en finir, mais qu'ils préfèrent que le dossier soit clos par quelqu'un de moins marqué.

Celui qui fut pendant des mois l'homme le plus haï des Etats-Unis, mais aussi le héros d'une droite qui rêvait de se débarrasser d'un président qu'elle abhorre toujours autant – au point que le rejet par le Sénat, la semaine dernière, du traité sur l'interdiction des essais nucléaires (CTBT) a pu être qualifié de « *vote d'impeachment bis* » –, va retrouver la tranquillité d'un cabinet d'avocats de Washington ; et gagner beaucoup d'argent. Après cinq années passées à rechercher

avec une agressivité de croisé tout ce qui pouvait incriminer le couple présidentiel et ses proches, il cède la place à un jeune collaborateur qui s'est fait remarquer à New York pour avoir traqué la criminalité organisée et la corruption. Mais aussi comme l'adjoint pendant quatre ans du procureur indépendant Donald Smaltz, qui dépensa en vain 15 millions de dollars pour tenter de prouver que le secrétaire à l'Agriculture, Mike Espy, avait accepté pour 35 000 dollars (presque autant en euros) de cadeaux.

UN RAPPORT ATTENDU

Robert Ray a fait l'éloge de son prédécesseur pour « *les extraordinaires services qu'il a rendus à son pays au prix de grands sacrifices personnels au cours des cinq dernières années* ». Il s'est voulu rassurant en affirmant qu'il mènerait son enquête d'une « *manière prompte, responsable et économique. Nous devons faire de notre mieux pour être exhaustifs et justes* ». Tout le monde réclame en effet que le procureur publie enfin son rapport définitif. Comme l'a écrit le très conservateur éditorialiste du *New York Times*, William Safire, « *ce rapport qui se fait attendre depuis si longtemps ne devrait pas pouvoir rester suspendu au-dessus de la campagne sénatoriale de Hillary Clinton* ».

Force est de constater que Kenneth Starr n'a pas achevé la tâche qui lui avait été confiée, bien qu'il ait promis l'été dernier que son rapport serait bouclé « *bien avant les prochaines élections* ». Au bout de cinq ans et de 47 millions de dollars dépensés, M. Starr vient de léguer l'enquête à un magistrat beaucoup moins médiatique et moins politisé. Il l'avait pourtant personnalisée, et politisée, à outrance, ne cachant pas ses liens avec des groupes extrémistes et ayant recours à des méthodes d'intimidation et d'inquisition qu'une majorité d'Américains ont jugés très sévèrement. Tout cela sans obtenir que le Congrès vote la destitution du président, mais en suscitant l'une des crises constitutionnelles les plus sérieuses de l'histoire des Etats-Unis.

LOI CADUQUE

Il laisse derrière lui deux dossiers chauds : l'un concerne la tentative d'intimidation à laquelle se serait livré un bienfaiteur du Parti démocrate contre Kathleen Willey, qui avait accusé le président de lui avoir fait des avances ; l'autre concerne le limogeage, en 1993, des employés du bureau des voyages de la Maison Blanche, dans lequel aurait été impliquée M^{me} Clinton. Bob Ray n'est pas aussi marqué politiquement à

droite que Ken Starr : un temps démocrate, il a donné un peu d'argent aux républicains.

Il sera en tout cas le dernier procureur indépendant. Cette fonction, créée par le président Carter en 1978 après la tourmente du Watergate, qui contraignit Richard Nixon à la démission, a été abrogée le 30 juin, date à laquelle la loi est devenue caduque faute d'avoir été renouvelée. Seules les affaires en cours seront poursuivies. Si le président semble désormais à l'abri, il n'est pas impossible que la campagne de son épouse soit affectée par le mini-scandale du « *Travelgate* ».

En vingt et un ans, les procureurs indépendants auront enquêté sur tous les présidents, de Jimmy Carter, dont le chef de cabinet fut accusé d'avoir consommé de la drogue – l'enquête n'avait duré que six mois et coûté 180 000 dollars –, à Ronald Reagan pour l'affaire de l'Irangate et la fourniture d'armes aux « *contras* » du Nicaragua. Les vingt et une enquêtes auront coûté 166 millions de dollars. On peut penser que Bob Ray sera plus économe des deniers publics que Ken Starr, largement responsable de la mauvaise image d'une fonction dont il aura contribué à la disparition.

Patrice de Beer

Le meurtre d'un militant syndical relance le débat sur l'interdiction des organisations néonazies en Suède

STOCKHOLM

de notre correspondant

Un militant syndical tué devant sa porte de plusieurs balles dans la tête, à bout portant : c'est un meurtre qui ne ressemble pas à la Suède, du moins pas à l'image que l'on s'en fait à l'étranger et qu'entretienement de nombreux Suédois eux-mêmes. Et pourtant, cette scène a eu lieu la semaine dernière dans une banlieue tranquille de Stockholm.

« POUVOIR BLANC »

La victime, Björn Söderberg, avait, il y a un mois à peine, dénoncé dans la presse l'élection d'un jeune néonazi à un poste de délégué syndical au sein de l'entreprise pour laquelle ils travaillaient tous les deux. animateur d'une revue ouvertement raciste, l'extrémiste, vingt-deux ans, condamné pour violences, écoutant de la musique dite du « *pouvoir blanc* » au travail – il est chauffeur d'un camion décoré d'un drapeau allemand –, avait alors été exclu de la section syndicale.

Acte de vengeance ? L'arrestation par les enquêteurs, quarante-huit heures après le meurtre, de trois jeunes gens connus pour leurs sympathies néonazies et la saisie d'armes à feu en leur possession semble confirmer cette hypothèse. Ils ont été inculpés pour meurtre, lundi 18 octobre, et soumis à un régime de détention très strict.

La police a pu remonter jusqu'à eux grâce à une boîte postale via laquelle ils avaient commandé une photo d'identité de leur future victime auprès du service des passeports de la police nationale. Une procédure gratuite à laquelle tout Suédois peut avoir recours au nom du principe de transparence. Des clichés

d'autres personnalités avaient également été commandés par les suspects, sans qu'il soit établi pour l'heure qu'ils aient planifié des attentats contre elles. Sur leur site Internet ou dans leurs revues, les néonazis profèrent régulièrement des menaces à l'encontre de militants antiracistes, d'élus d'origine étrangère, de journalistes et de policiers, dont certains font l'objet de mesures de protection particulières.

Après sa mort, les journaux ont tous publié la même photo de Björn Söderberg : un grand blond de quarante et un ans, membre d'un syndicat radical minoritaire, brandissant un drapeau rouge lors d'un défilé. Pas vraiment le profil de la victime type d'une agression à caractère raciste. Est-ce la raison pour laquelle responsables politiques et syndicaux suédois ont réagi plus vivement que précédemment ? « *C'est une forme de terrorisme* » qui touche la Suède pour la première fois dans son histoire contemporaine, a déclaré la ministre de la justice, Laila Freivalds.

INITIATIVE TÊMÉRAIRE

« *Il faut interdire les organisations nazies* », ont proclamé les dirigeants de trois syndicats, dont la toute-puissante LO, dans une tribune de presse. Un appel sur lequel ses auteurs sont curieusement revenus le lendemain, dimanche 17 octobre, invoquant une mystérieuse « *erreur* » dans la rédaction de leur article... Comme s'ils avaient soudain compris la témérité de leur initiative dans un pays où la liberté d'expression est élevée au rang de valeur cardinale.

Ce principe a ses limites, estiment toutefois de plus en plus de Suédois face à la multiplica-

tion des agressions. Il y a le lot des tracasseries quotidiennes, plus ou moins graves, dont sont victimes le million de personnes d'origine étrangère vivant dans le pays, soit près d'un huitième de la population. Et puis, plus rares, il y a les actes criminels : incendies de locaux d'associations d'immigrés, attentats à la bombe – tel celui ayant visé, en juillet, un journaliste indépendant spécialisé dans la mouvance néonazie, forte d'environ 1 500 membres –, assassinats. En juin, trois néonazis dévalisaient une banque, tuant deux policiers dans leur fuite.

INSUFFISANCE DE MOYENS

En réaction à cette série d'événements, un bon millier de personnes avaient adressé, cet été, un appel contre « *la violence nazie et raciste* » au gouvernement social-démocrate. Celui-ci commence à reconnaître l'insuffisance des moyens mis en place pour phagocytter l'idéologie néonazie, qui séduit des individus peu au fait de ce qu'elle représente, alors qu'aucun parti d'extrême droite ne bénéficie d'une audience nationale.

Nés dans un pays neutre épargné par la seconde guerre mondiale, les jeunes Suédois sont peu informés sur cet épisode de l'histoire. D'où l'initiative récente du gouvernement de sensibiliser les familles en distribuant à tous les foyers qui en firent la demande – plusieurs centaines de milliers – un ouvrage expliquant la Shoah de façon pédagogique. Un thème qui fera l'objet d'une conférence internationale en janvier 2000 à Stockholm, en présence de dirigeants étrangers, dont Lionel Jospin.

Antoine Jacob



Voyager comme vous l'entendez ?
Parfaitement.

SAS, c'est tout le confort et toutes les facilités dont vous avez besoin pour voyager comme vous l'entendez. Avec un large éventail d'options pour effectuer l'enregistrement - y compris l'enregistrement par téléphone dans plus de 25 villes ou aux automates installés dans 19 aéroports.

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages ou SAS au 0 801 25 25 25, consultez 3615 FLY SAS (2,23 Frs/mn) ou visitez notre site Internet www.sas.se - Bienvenue à bord!

M. Clinton et le Sénat s'affrontent sur la politique étrangère américaine

WASHINGTON. Bill Clinton a opposé son veto, lundi 18 octobre, au budget de politique étrangère voté par le Congrès à majorité républicaine. Le président américain a estimé que la version du budget des affaires étrangères est « un autre signe d'un nouvel isolationnisme qui voudrait qu'au faite de leur puissance et de leur prospérité, les Etats-Unis enfouissent leur tête dans le sable ». Le budget voté par le Congrès était de 12,7 milliards de dollars, alors que la Maison Blanche en avait demandé 14,4 milliards. Le projet républicain ne permettait pas, entre autres, de financer les accords israélo-palestiniens de Wye Plantation. Le même jour, le sénateur républicain ultra-conservateur Jesse Helms, qui dirige la commission des affaires étrangères, a annoncé son intention de s'opposer à la nomination de Carol Moseley Braun comme ambassadrice en Nouvelle-Zélande. M^{me} Braun fut la première femme noire américaine à être élue au Sénat, où elle s'est à plusieurs reprises violemment opposée à M. Helms. — (AFP, AP)

Election à l'Unesco : le candidat du Japon toujours favori

PARIS. Le candidat japonais à la succession de Federico Mayor au poste de directeur général de l'Unesco est arrivé en tête, lundi 18 octobre à Paris, au premier tour de scrutin à huis clos. Koichiro Matsuura a obtenu 20 des 58 voix du Conseil exécutif de l'Unesco. Il lui fallait 30 voix pour être élu au premier tour. Un deuxième tour de scrutin devait donc avoir lieu mardi. M. Matsuura devance le représentant de l'Arabie saoudite, soutenu par la Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique (OCI), Ghazi Algosaibi, qui a obtenu 9 voix, et le candidat égyptien Ismaïl Serageldin, 7 voix, tout comme le candidat australien et ancien ministre des affaires étrangères, Gareth Evans. La majorité absolue des 58 votants est requise pour les quatre premiers tours. Si aucun candidat ne l'obtient, les deux premiers restent en lice pour un dernier tour. Le vainqueur est celui qui obtient la majorité relative des suffrages. Le choix du Conseil exécutif sera soumis, le 12 novembre, à l'approbation de la Conférence générale de l'Unesco, qui se réunit tous les deux ans. L'Unesco compte 187 Etats membres. Cette élection se tient alors que les critiques se multiplient pour dénoncer le népotisme et les gaspillages au sein de l'institution. — (AFP)

Le Pakistan suspendu du Commonwealth

LONDRES. Le Commonwealth, dont un comité était réuni lundi 18 octobre, a suspendu de ses rangs le Pakistan, après le coup d'Etat qui a porté au pouvoir le général Pervez Musharraf. L'organisation, qui regroupe essentiellement la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies, a exigé du général Musharraf un calendrier de retour à la démocratie. Les Etats-Unis, par la voix de Bill Clinton, ont présenté des exigences similaires, tout en adoptant un ton modéré. « Beaucoup de choses qu'il a dites sur le fond n'étaient pas mal du tout, y compris son ton conciliant à l'égard de l'Inde », a déclaré le président américain. Mais New Delhi a minimisé lundi l'importance du retrait pakistanais de la région frontalière du Cachemire, annoncé par le général Musharraf, qui avait présenté dimanche cette décision comme une « mesure de confiance » destinée à favoriser un « dialogue inconditionnel ». — (AFP)

EUROPE

■ **KOSOVO** : les représentants des Serbes du Kosovo ont décidé de créer un corps de protection serbe (SZK) lors d'une réunion à huis clos, lundi 18 octobre, à Gracanica, au sud de Pristina, a rapporté l'agence indépendante yougoslave Beta, citant une source serbe dans la province. Ils se sont aussi prononcés pour la création, au Kosovo, de cantons serbes. La création du SZK (*Srpski Zastitni Korpus*), répond à celle du Corps de protection du Kosovo (TMK) formé sur la base de l'ancienne Armée de libération du Kosovo (UCK), la guérilla indépendantiste albanaise officiellement démilitarisée depuis le 20 septembre. — (AFP)

AMÉRIQUES

■ **CHILI** : le général Pinochet aurait participé à des séances de torture, ont affirmé lundi deux anciens gardes du corps du président Salvador Allende. Manuel Cortés Iturrieta et Pablo Cepeda Camillieri ont raconté, lors d'une conférence de presse organisée à Madrid, que, prisonniers dans une caserne au lendemain du coup d'Etat du 11 septembre 1973, ils ont vu le général Pinochet « donner des coups de pieds à des détenus ligotés avec du fil de fer barbelé ». Les deux hommes ont porté plainte auprès du juge madrilène Garzon. — (AFP)

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE** : la France souhaite développer « un partenariat privilégié » avec l'Algérie, a affirmé dimanche 17 octobre le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, François Huwart. Celui-ci venait de visiter la 32^e Foire internationale d'Alger, où plus de 100 entreprises françaises sont présentes cette année. — (AFP)

■ **SIERRA LEONE** : la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a passé quelques heures à Freetown, lundi 18 octobre. Elle y a rencontré des victimes d'atrocités commises pendant la guerre civile qui a déchiré ce pays pendant neuf ans. M^{me} Albright a promis 55 millions de dollars d'aide à la reconstruction et exhorté le gouvernement et la rébellion à appliquer les récents accords de paix. Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait décider vendredi de l'envoi de 6 000 casques bleus en Sierra Leone. — (AFP, AP)

■ **NIGERIA** : deux responsables de l'armée et de la police sous le régime du général Abacha ont été arrêtés, ont annoncé, lundi 18 octobre, les autorités. Le chef d'état-major des armées, le lieutenant-général Ishaya Bamaïyi, et l'ancien inspecteur général de la police, Ibrahim Coomassie, font l'objet d'une enquête à la suite de meurtres commis à l'instigation de la dictature militaire. — (AFP)

Le candidat de l'ancien parti unique en tête de la présidentielle au Niger

NIAMEY. Mamadou Tandja, le candidat de l'ancien parti unique, arrive en tête du premier tour de l'élection présidentielle nigérienne, organisée dimanche 17 septembre. Selon les premiers résultats, M. Tandja devance l'ancien président de l'Assemblée nationale Mamadou Issoufou, lui même suivi par l'ancien chef de l'Etat Mahamane Ousmane. Mais ce dernier pourrait revenir en seconde position, après que les bulletins de son fief de Zinder — la seconde ville du pays, chef-lieu de la région la plus peuplée du Niger — auront été dépouillés. Le scrutin s'est déroulé dans le calme mais les opérations de dépouillement accusent un retard certain et la Commission électorale nationale indépendante a ordonné lundi la suspension de la publication des résultats partiels. Il paraît exclu qu'un candidat obtienne la majorité absolue dès le premier tour. Un second tour devrait être organisé le 24 novembre en même temps que les élections législatives. — (AFP, Reuters.)

Israël assouplit sa politique vis-à-vis des résidents palestiniens de Jérusalem

Le gouvernement veut mettre un terme à une « épuration ethnique administrative »

Afin d'accélérer la « judéisation » de Jérusalem, une série de mesures administratives ont permis, depuis 1967, de retirer à des dizaines de milliers

d'Arabes installés ou originaires de sa partie est leur « permis de résidence » dans la ville, les empêchant de s'y rendre. Ces mesures étaient dé-

noncées par les organisations de défense des droits de l'homme. Le ministre de l'intérieur, Nathan Chtcharansky, a annoncé leur levée.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au nom de la préservation du statut des Juifs de Jérusalem, Elie Suissa, ministre de l'intérieur du gouvernement de Benyamin Nétanyahou et aujourd'hui ministre des infrastructures du gouvernement Barak, estimait qu'il fallait expulser de la ville les Arabes qui ne pouvaient pas prouver qu'ils y habitent en permanence ; au nom de « l'unité de la ville », son successeur, Nathan Chtcharansky, vient de décider qu'il fallait faire l'inverse.

« La politique précédente était impraticable et ne servait aucun objectif ; je suis heureux d'y mettre un terme aujourd'hui », a déclaré l'ancien refusnik soviétique, qui, en juillet dernier, avait promis qu'il agirait en ce sens (*Le Monde* du 24 juillet). « C'est parce que je crois que Jérusalem doit rester sous souveraineté israélienne que je pense qu'il faut être attentif aux droits de chacun de ses habitants, y compris de ceux [c'est-à-dire les Arabes] qui habitent dans la partie orientale de

la ville », a encore ajouté le ministre. L'« épuration ethnique administrative » des Arabes de Jérusalem, ainsi que l'appelaient les organisations de défense des droits de l'homme, consistait à leur retirer leur permis de résidence au motif qu'ils n'y avaient pas leur « centre de vie ». Un nombre incalculable de Palestiniens, travaillant à l'étranger ou habitant une maison à seulement quelques minutes d'une ville où il leur est impossible d'obtenir un permis de construire, étaient susceptibles de tomber sous le coup de cette mesure. Une fois dépourvus de leur carte de résident, les Arabes de Jérusalem étaient régis par le droit commun des territoires occupés, perdant, avec le droit d'entrer dans la ville, divers avantages sociaux réservés aux seuls Hyérosolymitains détenteurs du fameux permis.

Selon l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme Betsalem, 5 385 Palestiniens de Jérusalem se sont vu retirer leurs papiers depuis 1967, année où toute la ville est passée sous contrôle is-

raélien ; quelque 2 200 subi le même sort depuis 1996, lorsque M. Nétanyahou était au pouvoir. A ces chiffres il faut encore ajouter un nombre indéterminé de Palestiniens qui n'ont jamais reçu les papiers auxquels ils prétendaient. Compte tenu de la taille des familles, plusieurs dizaines milliers de personnes ont été directement ou indirectement touchées par la mesure.

CRITÈRES FLOUS

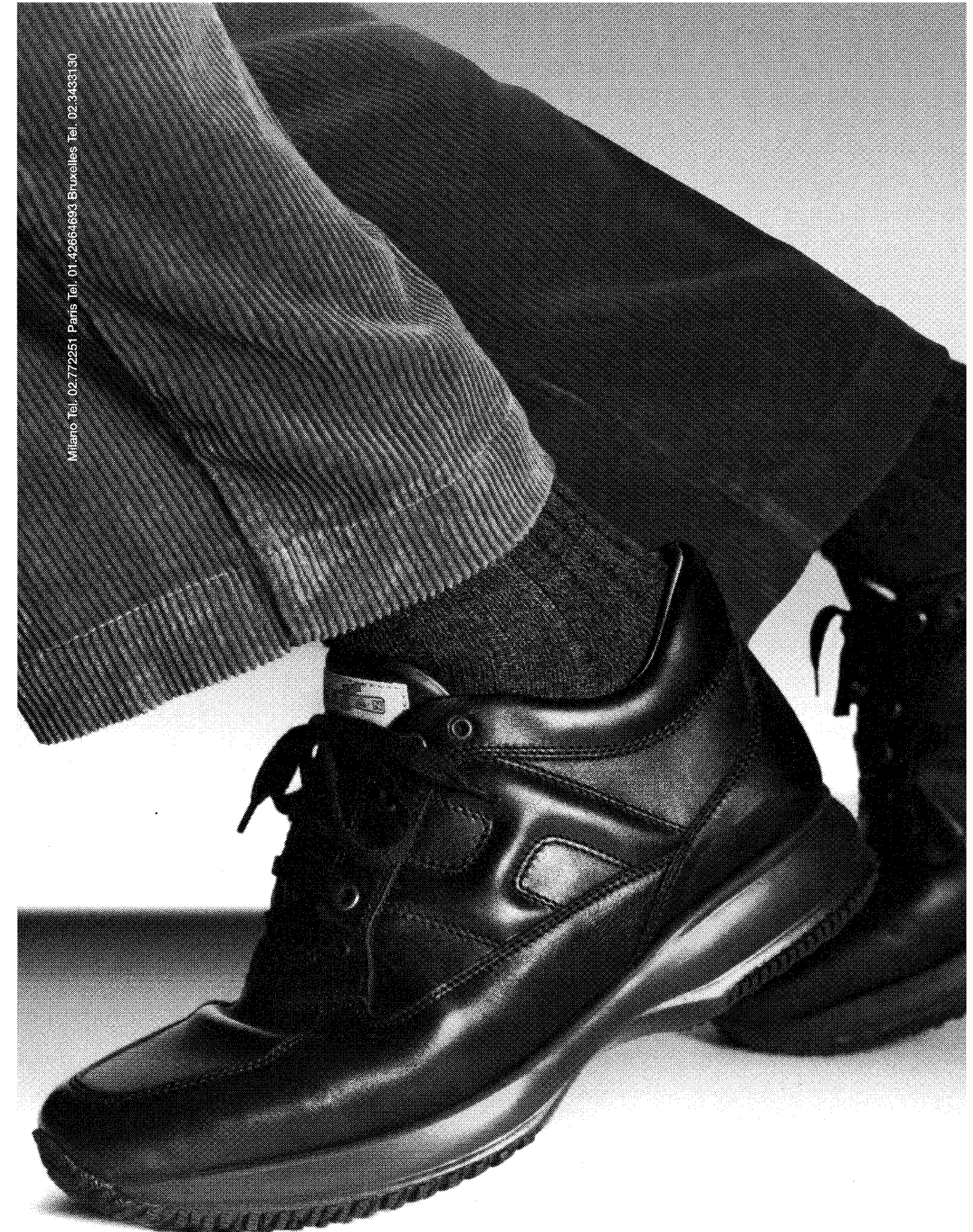
Les contrôles et les retraits des permis, commencés sous le gouvernement travailliste d'Itzhak Rabin, étaient devenus de plus en plus tatillons sous M. Nétanyahou, qui avait fait de la « bataille pour Jérusalem » l'un des axes de sa politique, générant un mécontentement croissant ainsi qu'un contentieux judiciaire de plus en plus lourd. En avril, la Cour suprême israélienne, saisie du cas de quinze familles qui contestaient la mesure de retrait de papiers prise à leur rencontre, avait ainsi exigé du gouvernement qu'il précise les critères,

apparemment assez flous, à la base de ses décisions.

Très logiquement, le harcèlement opéré par les fonctionnaires du ministère de l'intérieur avait aussi conduit à ce que des milliers de Palestiniens originaires de Jérusalem, mais désormais établis dans sa banlieue, reviennent à l'intérieur des murs de leur ville de peur de perdre leurs droits. Bref, le retrait des permis de résidence suscitait le mécontentement des Palestiniens, l'indignation des organisations et des Etats étrangers... et donnait des résultats inverses à ceux qui étaient attendus.

Dans un communiqué publié lundi 18 octobre, l'organisation Betsalem s'est félicitée de la nouvelle décision gouvernementale tout en demandant l'abrogation des textes précédents. Faute de quoi, a-t-elle prévenu, « le changement de politique d'aujourd'hui pourrait lui-même être suivi d'un autre changement initié par un nouveau ministre de l'intérieur ».

Georges Marion



FRANCE

LE MONDE / MERCREDI 20 OCTOBRE 1999

BUDGET Les députés commentaient, mardi 19 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 2000. La taxation des stock-options est le seul vrai sujet de controverse entre le

groupe socialiste et le gouvernement. Sur une suggestion de François Hollande, Matignon pourrait demander qu'aucune mesure ne soit prise dans l'immédiat. En contrepartie, les in-

demnités de licenciement seraient systématiquement soumises à l'impôt sur le revenu, quand elles dépassent environ 5 millions de francs. ● PLU-SIEURS RÉFORMES de l'impôt sur le

revenu sont suggérées par le rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS). ● LES IMPÔTS réclamés cet automne – impôt sur le revenu, taxe d'habitation – ont réservé des sur-

prises à certains contribuables. L'évolution favorable des revenus explique, pour une part, ces hausses, mais certaines réformes fiscales ont pesé plus lourd que prévu.

Le symbole des stock-options tient la vedette du débat fiscal

L'Assemblée nationale commençait, mardi 19 octobre, l'examen du projet de loi de finances pour 2000, avec pour principal sujet de débat l'« amendement Bonrepaux » augmentant la taxation des plus-values réalisées sur les actions distribuées par les entreprises à leurs dirigeants

IL Y A un paradoxe budgétaire. Au vu des grands équilibres du projet de loi de finances pour 2000, on aurait pu penser que l'examen du texte, qui commençait mardi 19 octobre à l'Assemblée nationale, donnerait lieu à controverses. On aurait aussi pu imaginer qu'au lendemain de leur manifestation du 16 octobre, les députés communistes fassent monter les enchères. Et pourtant non ! Le débat s'annonce sans le moindre suspense. Et même dans le cas des stock-options, qui a suscité tant de passions ces derniers jours, un compromis pourrait être trouvé, qui arrangerait tout le monde.

De fait, le projet de loi de finances n'est pas de ceux qui, en temps ordinaire, enthousiasment la gauche. Faisant la part belle à la réduction du déficit budgétaire, le ramenant de 236,5 milliards de francs en 1999 à 215,4 milliards de francs en 2000, il est aussi placé sous le signe de la rigueur dans son volet dépenses, puisque ces dernières ne devraient pas progresser plus vite que les prix (0,9 %). Autrement dit, elles stagneront en volume. Or, depuis que le gouvernement a révélé les grands équilibres de son projet, ceux-ci n'ont pas suscité le moindre débat. La droite a, certes, tenté de faire grief à la gauche de mal utiliser

les bénéfices d'une bonne conjoncture, mais sans parvenir à ce que cette polémique ait un large écho.

Le paradoxe de ce projet de budget, c'est donc qu'il a déclenché une controverse non pas à cause d'une disposition qu'il contient – et dans un texte qui porte sur 1 660 milliards de francs de dépenses et 1 442 milliards de francs de recettes, les mesures nouvelles sont évidemment innombrables –, mais à cause d'une disposition qui n'y figurait pas : le désormais fameux « amendement Bonrepaux », du nom du président de la commission des finances de l'Assemblée, Augustin Bonrepaux ; ou, si l'on préfère, « l'amendement Jaffré ».

« EFFET JAFFRÉ »

Initialement, le gouvernement avait prévu de n'ouvrir que d'ici un an le chantier de la fiscalité directe sur les ménages et au printemps prochain seulement celui de la taxation de l'épargne. Mais, dans les turbulences suscitées par « l'affaire Jaffré », ce calendrier a été bousculé. Voulant marquer « à gauche » le texte gouvernemental, les socialistes de la commission des finances ont souhaité qu'un geste soit fait rapidement dans le domaine de la taxe d'habitation. Surtout, avec



l'appui de tout le groupe socialiste, ils ont retenu un amendement portant de 40 % à 50 % la taxation des plus-values sur les stock-options.

C'est donc cette disposition imprévue – budgétairement insignifiante, puisqu'elle ne porte que sur quelques dizaines de millions de francs, mais politiquement symbo-

lique – qui est devenue, par les hasards de l'actualité, la vedette du débat budgétaire. Quelle sera donc sa destinée ? De prime abord, on pourrait penser que le premier ministre est confronté à un choix difficile, car donner raison à M. Bonrepaux, c'est donner tort à M. Strauss-Kahn, qui, au début de

l'année, souhaitait accroître la transparence du système des stock-options, mais aussi alléger leur fiscalité.

« DEAL » EN GESTATION

Pourtant, des négociations en coulisse ont été engagées pour permettre à chacun des protagonistes de sauver la face. M. Bonrepaux ne cache pas, en effet, qu'il serait disposé à retirer son amendement à la condition que le gouvernement envoie un signe clair de sa volonté de remédier aux abus révélés par « l'affaire Jaffré ». Matignon a bien reçu le message et s'est mis aussitôt au travail pour trouver une solution. Le scénario retenu serait en substance le suivant. D'abord, le projet de loi sur l'épargne salariale et les stock-options ne viendrait bien en discussion qu'au printemps, ce qui permettrait de satisfaire François Hollande, qui avait suggéré le premier ce calendrier, mais permettrait aussi d'éviter à M. Strauss-Kahn le camouflet d'une hausse de la taxation sur les stock-options. Dans le même temps, un geste serait fait en direction du groupe socialiste. Sur Europe 1, mardi matin, M. Hollande a levé le voile sur le « deal » en gestation. Il a en effet annoncé qu'il déposerait

un amendement pour rendre imposables les indemnités de licenciement ou de départ lorsqu'elle dépassent « plusieurs millions de francs », par exemple quand elles dépassent le seuil de l'impôt sur la fortune, c'est-à-dire 5 millions de francs.

La mesure sera-t-elle de nature à apaiser les députés de la majorité ? Ce n'est pas certain. Les indemnités de licenciement sont en effet d'ores et déjà imposables quand le bénéficiaire ne peut pas se prévaloir d'un préjudice moral ou quand les sommes qui lui sont attribuées dépassent les dispositions prévues par la convention collective. En clair, les 40 millions de francs (soit trois années de salaires) que Philippe Jaffré a perçus sous cette forme, en abandonnant de son plein gré la présidence d'Elf, tombent vraisemblablement, selon les indications recueillies par *Le Monde*, dans le champ de l'impôt.

Paradoxal, le débat risque donc de l'être de bout en bout. Du budget, il n'est que très peu question. Et le PDG démissionnaire, vedette involontaire, pourrait ne pas être concerné par une réforme bricolée à la hâte.

Laurent Mauduit

Didier Migaud dessine des pistes de réforme de l'impôt sur le revenu

RÉFORMER les impôts directs. Lionel Jospin s'y est engagé pour 2001. A l'Assemblée nationale, la commission des finances entend bien peser sur les futurs choix gouvernementaux. C'est dans cet esprit que Didier Migaud (PS) affiche, dans son rapport général sur le projet de budget pour 2000, sa vision d'un impôt sur le revenu (IR) « relifté ».

Le barème de cet impôt ne serait pas indexé, comme aujourd'hui, sur l'indice des prix hors tabac pour l'année de perception des revenus. Cet indice, qui n'intègre pas un tabac fortement taxé, augmente structurellement moins vite que l'indice de l'ensemble des prix, ce qui entraîne « un alourdissement rampant et régulier de l'impôt sur le revenu », observe le rapport. Ainsi, la différence de 0,1 point entre l'inflation réelle et l'évolution des prix hors tabac, en 1999, coûtera aux contribuables 375 millions de francs (57,2 millions d'euros) d'IR. Sur cinq ans, cet écart augmente la charge fiscale de 1,5 à 2 milliards de francs (228,7 à 304,9 millions d'euros).

« TRAPPES À PAUVRETÉ »

« L'indexation du barème sur l'évolution des prix, et non sur celle du revenu disponible des ménages, contribue également à renforcer le poids intrinsèque de l'IR », indique le rapporteur général. L'adoption du deuxième critère allégerait de 7,85 milliards de francs (1,2 milliard d'euros) l'IR 2000. « La modalité d'indexation du barème et des seuils associés a priori la plus équitable serait celle qui assurerait une croissance du produit de l'impôt égale à celle du revenu disponible brut des ménages », tranche M. Migaud.

Le député de l'Isère s'intéresse ensuite aux « trappes à pauvreté » : la suppression de certaines aides, du type RMI ou allocation-logement,

au-delà d'un certain niveau de revenu dissuaderait les bénéficiaires de ces aides de reprendre un emploi. Afin de limiter ces effets pervers, le gouvernement s'est engagé à ce que les RMistes, qui bénéficient d'une exonération de taxe d'habitation, conservent cet avantage un an après avoir retrouvé un emploi. Certains pays, comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, ont adopté un système de crédit d'impôt en lieu et place de certaines prestations sociales, pour inciter les gens à travailler. A court terme, M. Migaud préfère « une mesure ciblée » contre les trappes à pauvreté et pour « la neutralité du système socio-fiscal vis-à-vis du retour à l'emploi ».

L'élargissement du nombre de bénéficiaires de la décote, qui allège la charge fiscale des contribuables les plus modestes, notamment célibataires, a également les faveurs du rapporteur général. Favorable à la mise en place d'une retenue à la source, M. Migaud évalue divers aménagements du barème de l'IR. Une réduction du nombre de tranches d'imposition serait coûteuse, tout comme un allègement de l'ensemble du barème. Une baisse de l'IR de 2 000 francs (304,9 €), en moyenne, par foyer fiscal imposé coûterait 30 milliards de francs (4,57 milliards d'euros). Quant à une baisse « ciblée » du barème pour les moins aisés, elle profiterait aussi aux plus riches.

Quant aux plus hauts revenus, les abattements successifs de 10 % et de 20 % – dont M. Migaud exclut qu'ils soient intégrés, à court terme, dans le barème – et le quotient familial, même révisé, sont de forts modérateurs de l'IR. « Pour les très hauts salaires, de l'ordre de 800 000 francs et plus, supérieurs aux montants des plafonds de la déduction forfaitaire de 10 % et de l'abattement de 20 %, le taux marginal d'imposition de 54 % s'applique à l'intégralité des suppléments de revenus », indique le rapport général, mais le taux moyen reste très en retrait : 36 % pour un salaire de 1 million de francs (152 449 €). « C'est, en fait, pour des niveaux de revenus salariaux de 1,5 million de francs par an que le poids de l'IR apparaît, d'une manière incontestable, supérieur en France à ce qu'il est aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni pour un célibataire », souligne M. Migaud. Autant dire que la portée du débat paraît limitée.

V. Ma.

Les impôts augmentent en 1999 plus fortement que prévu

TOUJOURS plus d'impôts ! La rumeur a enflé dans les médias et dans les conversations. Le troisième tiers de l'impôt sur le revenu (IR), que les intéressés ont payé, pour la plupart, le 15 septembre, a été mal vécu. L'arrivée des avis d'imposition de la taxe d'habitation fait aussi des mécontents. Dominique Strauss-Kahn a tout mis en œuvre pour calmer les esprits, communiquant précipitamment, le 27 août, sur les 38 milliards de francs (5,79 milliards d'euros) de baisses d'impôt prévues en 2000 (*Le Monde* du 28 août). Il n'a cessé de rappeler les baisses d'impôt dont avaient bénéficié les ménages en 1999. La direction générale des impôts (DGI), sentant venir la fronde, avait prévu dès cet été de mettre en place « une campagne de communication de grande ampleur », comme en atteste une note interne datée du 27 juillet (*lire ci-dessous*).

Sans grand succès. Les informations publiées par Bercy – anticipées le 14 juillet par Jacques Chirac à la télévision – sur les excellentes rentrées fiscales de l'année ont suscité débats et commentaires autour de prélèvements obligatoires qui atteignent, en 1999, le taux record de 45,3 % du PIB. Le sentiment habituel d'une pression fiscale trop forte en a été aggravé, l'explication de la hausse des prélèvements ne se situant pas seulement, au contraire de ce qu'a pu dire Bercy, dans la conjoncture exceptionnelle de 1998.

Selon les dernières évaluations de la direction du budget, l'impôt sur le revenu devrait rapporter 320 milliards de francs en 1999, contre 304 milliards en 1998 (48,8 contre 46,3 milliards d'euros), alors que la loi de finances initiale pour 1999 prévoyait qu'il ferait rentrer dans les caisses 315 milliards de francs (48 milliards d'euros). Or, cette révision à la hausse ne traduit pas une conjoncture meilleure que prévu, mais la sous-estimation, il y a un an, de l'impact des nouvelles mesures fiscales de 1999. Le document « Evaluation des voies et moyens », publié avant la discussion parlementaire du projet de loi de finances 2000, indique que « les recettes d'IR, à législation constante, progresseraient de 3 % en 1999 par rapport à l'année précédente ». La seule évolution économique expliquerait une augmentation de 9,1 milliards de francs (1,38 milliard d'euros) des recettes de l'impôt sur le revenu, chiffre inférieur de 2 milliards à ce qui était prévu.

Les salaires imposables ont moins progressé que prévu, « d'environ 4 %, pour 4,3 % estimé dans la loi de finances initiale », expliquent les services du ministère. Par ailleurs, l'indexation des tranches du barème sur un indice des prix hors tabac surévalué (0,8 % prévu au lieu des 0,6 % attendu) s'est traduite par une perte pour les caisses de l'Etat. A l'inverse, les mesures fiscales ont coûté aux contribuables plus

d'argent que ne l'avait annoncé le ministère de l'économie et des finances en 1998. Il s'agit aussi bien de mesures introduites par la loi de finances 1999 – comme l'abaissement du plafond du quotient familial de 16 380 francs à 11 000 francs – que d'extension de mesures décidées à l'occasion des précédents budgets, comme l'expiration de la réduction d'impôt décidée par Alain Juppé au titre des prêts à la consommation versés en 1996 et 1997, la suppression progressive de la réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunt, dans le budget 1998, ou, encore, la baisse du seuil de cession sur les valeurs mobilières de 100 000 francs à 50 000 francs dans le budget 1999.

Les mesures fiscales ont coûté aux contribuables plus d'argent que ne l'avait annoncé le ministère

Au total, les nouveautés fiscales de 1999 ont accru les recettes de l'impôt sur le revenu de 6,9 milliards de francs, soit 2 milliards de plus que prévu il y a un an. « Là-dessus, 3,78 milliards de francs de

hausse sont dus aux mesures prises dans le projet de loi de finances 1999. Les mesures antérieures, elles, pèsent pour 3,15 milliards dans la hausse de l'IR », développe Bercy. Le contribuable qui voit sa feuille d'impôt augmenter n'est probablement pas très sensible à cette défense ; et il retient que son impôt sur le revenu s'est encore alourdi.

« Nous avons abaissé les impôts sur les ménages de 8,9 milliards de francs en 1999, sans tenir compte de l'effet du plafonnement du quotient familial », indique Bercy. « Et l'abaissement du plafond du quotient familial, qui doit rapporter 4 milliards de francs à l'Etat en 1999, a été plus que compensé par le retour à l'universalité des allocations familiales, qui s'est traduit par 4,7 milliards de francs de nouvelles prestations », ajoute-t-on au ministère, où l'on souligne que la hausse de l'IR concerne les contribuables les plus aisés.

Dans ses calculs, le ministère de l'économie et des finances ne tient donc compte ni des lois de finances précédant celle de 1999, ni des impôts locaux, notamment la taxe d'habitation. Les taux votés par l'ensemble des collectivités locales ne devraient augmenter que de 0,4 point en moyenne, la plus faible progression depuis la décentralisation de 1982. Il n'empêche : certains contribuables devraient voir leur taxe d'habitation augmenter bien plus que ne permettait de le prévoir l'évolution des taux annoncée par leur ville. « L'impact des mesures concernant l'impôt sur le revenu (...) devrait se traduire, pour un certain nombre de contribuables, par une hausse de leur imposition à la taxe d'habitation », peut-on lire dans la note de la DGI.

L'abaissement du plafond du quotient familial s'est accompagné de celui du plafond de la pension alimentaire qu'un ou deux parents peuvent verser à un enfant majeur. Le gouvernement a souhaité rendre fiscalement neutre le choix de rattacher son enfant au foyer en conservant le bénéfice du quotient familial, ou de lui donner son indépendance en lui versant une pension. Dans cette logique, le plafond a été ramené de 30 330 francs à 20 370 francs. En conséquence, pour certains contribuables qui versent une pension alimentaire, le revenu imposable va augmenter de même que, dans certains cas, « peu nombreux » selon Bercy, les seuils qui ouvriraient droit à des exonérations de taxe d'habitation.

V. Ma.

Virginie Malingre

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...

MATELAS & SOMMIERS
 Toutes dimensions - Fixes ou relevables
 SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
 DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...

CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
 Cuir - Tissus - Alcantara
 Steiner - Coulon - Duivivier - Surfon - Etc...

Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France

MOBECO
 247, rue de Belleville PARIS 19 M° Télégraphe
 50, avenue d'Italie PARIS 13 M° Pl. d'Italie

01.42.08.71.00 - 7j/7

Le gouvernement réunit sa majorité sur la seconde loi des 35 heures

Le débat va rebondir sur la question du financement des aides

Mardi 19 octobre, les députés devaient adopter en première lecture le projet de loi sur les 35 heures. La majorité « plurielle » devait voter en faveur de ce texte,

après avoir obtenu plusieurs amendements destinés à « améliorer » la loi. Alain Bocquet (PCF) et Guy Hascoët (Verts) ont appelé leurs troupes à voter « pour ».

ÊTRE DANS LA RUE et à l'Assemblée pour voter les 35 heures, ce n'est pas incompatible. La majorité « plurielle » va tenter de le démontrer, mardi 19 octobre. A 16 heures, les députés devaient se prononcer sur le projet de loi de Martine Aubry dont l'examen, en première lecture, s'est achevé, samedi 16 octobre, quelques heures avant la manifestation pour l'emploi organisée par le PCF.

Le suspense a fait long feu. « *Invoquant en l'état* », il y a peine quinze jours, le texte est devenu, en bout de course, « *votable* » pour le porte-parole communiste, Maxime Gremetz (Somme). Cela ne l'empêche pas de continuer à pratiquer le grand écart. Dimanche, il était encore le seul élu à participer à la manifestation des médecins hostiles à la maîtrise « *comptable* » des dépenses de santé du gouvernement (Le Monde du 19 octobre). « *Les mots d'ordre étaient bons pour moi !* », raconte-t-il. « *Votable ou invotable, ça ne veut rien dire* », lâche, agacé, Jean-Claude Lefort (PCF, Val-de-Marne). En somme, le groupe hésite entre le vote « pour » et l'abstention.

M. Maxime Gremetz et Alain Bocquet, président du groupe à l'Assemblée nationale, font pression. Mardi matin, ils ont proposé aux députés communistes de voter en faveur du texte. « *On s'était fixé des objectifs précis, ils ont été remplis. Le groupe va trouver une position unanime* », assure M. Gremetz. « *J'espère qu'il y aura un vote de l'ensemble du groupe. Je ferai ce qu'il faut* », explique, de son côté, M. Bocquet. Ce n'est pas si simple. Comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises, Georges Hage (Nord) et Patrice Carvalho (Oise) s'apprentent à voter contre. « *C'est une loi qui fait la part belle au patronat* », critique M. Carvalho, dans un entretien au Figaro du 19 octobre. D'autres sont tentés de s'abstenir.

Au cours des débats sur la réduction du temps de travail, les communistes ont, en effet, multiplié les demandes de scrutin public pour bien manifester leur désaccord sur des articles ou des amendements-phares. M. Gremetz, lui-même, n'a

cessé de jouer les trublions. Ce n'est que le 15 octobre, après avoir obtenu l'adoption d'un certain nombre d'amendements, que le député s'est subitement calmé : « *Merci, Martine !* », a-t-il même lancé dans l'Hémicycle (Le Monde daté 17-18 octobre), tandis que son secrétaire national, Robert Hue, saluait le « *débloccage* ». Au total, le vote « pour » du PCF devrait l'emporter, de façon à ne pas mettre en péril la majorité.

« TAXER LES REVENUS FINANCIERS »

Chez les Verts, l'heure est aussi à l'apaisement. Certes, « *la loi n'est pas idéale* », mais « *il y a 99 % de chances que nous la votions* », assure Noël Mamère (Gironde). Même si une motion demandant aux députés écologistes de s'abstenir a remporté 56 % des suffrages au Conseil national interrégional (CNIR), les Verts devraient voter « pour », rien ensemble. « *Le CNIR ne nous a rien opposé. Il faut que nous votions tous dans la même direction* », plaide Guy Hascoët (Nord). Yves Cochet (Val-d'Oise), qui a suivi pour son parti tous les débats sur les 35 heures, est sur la même longueur d'onde. Tout comme M. Mamère. « *Pas la peine de faire des moulins dans tous les sens comme les communistes* », ironise le maire de Bègles. Cette loi est « *le plus petit commun dénominateur de la gauche* », ajoute-t-il.

Peu d'hésitations au Mouvement des citoyens. Hormis quelques états d'âme chez Jacques Desallangre (Aisne), les amis de Jean-Pierre Chevènement voteront pour. La solidarité « plurielle » va donc fonctionner, comme elle a déjà joué au banc des ministres. Tout au long des débats, plusieurs ministres sont venus s'afficher aux côtés de M^{me} Aubry, comme Dominique Strauss-Kahn, Dominique Voynet (Verts) et Marie-George Buffet (PCF).

Tout est bien qui finit bien ? Vaire. Le jour même du vote solennel sur les 35 heures, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale. Ce dernier comporte tout un chapitre sur... les 35 heures, volumineux et polé-

mique. Pour financer la réduction du temps de travail, le gouvernement a prévu de mettre à contribution les entreprises mais aussi les organismes sociaux. Le patronat et les syndicats, gestionnaires de l'Unedic, le régime d'assurance-chômage, y sont farouchement opposés. Jusqu'ici, les discussions n'ont toujours pas abouti. Le ministère de l'emploi répète inlassablement qu'une solution va être trouvée. L'idée d'y affecter le produit de la nouvelle taxation des heures supplémentaires, évoquée par M^{me} Aubry, ne suffira pas à long terme, reconnaît son entourage.

M. Gremetz va donc repartir à l'assaut. « *Le mode de financement est inacceptable. Nous sommes contre des prélèvements sur la Sécurité et l'Unedic, il faut taxer les revenus financiers. Cela fait plus de deux ans qu'on nous le promet* », rouspète le député de la Somme. Les 35 heures, ce n'est pas fini.

Clarisse Fabre
et Isabelle Mandraud

Financer les retraites des Français grâce à la Bourse ou contre elle

Le même jour, dans deux salles voisines du Sénat, les centristes et les communistes discutent de solutions opposées pour faire face à l'allongement de la vie

DÉPUTÉ communiste de la Somme, Maxime Gremetz connaît depuis longtemps la solution au problème des retraites : devant une assemblée enthousiaste de syndicalistes (CGT, CFE-CGC, FSU) et de retraités, invités au Sénat par quelques parlementaires communistes, lundi 18 octobre, pour « *réfléchir* » au « *niveau des retraites à garantir pour demain* », M. Gremetz exhiba, une fiche à la main, qu'il suffit de taxer les « *2 156 milliards de profits* » enregistrés à la Bourse, en 1997, pour financer les futures pensions. « *Si on n'élargit pas l'assiette des cotisations, si on ne rétablit pas la répartition de la valeur ajoutée en faveur des salariés, on ne changera rien, prévient-il. C'est une question de choix politique.* »

Quelques couloirs plus loin, Jean Arthuis, président du groupe Union centriste du Sénat, écarte soigneusement une telle hypothèse. Devant un parterre d'assureurs, de banquiers et de représentants de grandes entreprises, l'ancien ministre de l'économie tente « *d'établir*

serinement » un « *dialogue démocratique* » sur les fonds de pension, « *ou, pour être politiquement plus correct* », sur « *l'épargne retraite* ». Ayant pris soin de rappeler que « *le système de retraite par répartition est au cœur de la cohésion sociale* », M. Arthuis souhaite « *transcender les clivages politiques* » pour procéder aux réformes nécessaires à sa pérennité. « *Cela ne dispense pas de mettre à la disposition des Français des instruments d'épargne retraite* », ajoute le président du conseil général de Mayenne, auteur d'une proposition de loi en ce sens, adoptée par le Sénat le 14 octobre (Le Monde du 15 octobre).

« MINIMUM DE SURVIE DÉCENT »

A la tribune, il s'agit surtout de trouver des moyens pour limiter les prélèvements obligatoires : « *On approche des limites dans lesquelles peut tenir l'ensemble des dispositifs de protection sociale* », assure Jean Delauneau, président de la commission des affaires sociales du Sénat, pour qui « *il ne peut y avoir de hausse des*

charges dans un domaine si on ne les réduit pas ailleurs ». Partisan d'un « *minimum de survie décent* » pour les retraités, le sénateur d'Indre-et-Loire déplore notamment que « *la solidarité entre les générations soit déjà amputée par des besoins nouveaux* », comme la prestation spécifique dépendance, « *avant même que ne soient abordés les problèmes de la retraite par répartition* ».

Certains, comme Antoine Math, chargé de la protection sociale à la direction générale de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne, restent partisans des recettes qui ont déjà fait leurs preuves : augmenter les durées de cotisation en abaissant le montant des prestations. D'autres, comme Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, n'ont pas peur de rappeler que « *dans un pays où la population vieillit, il n'est pas aberrant de voir le coût de la retraite augmenter* ».

Alexandre Garcia

André Bergeron donne une leçon de paritarisme à Martine Aubry

DEPUIS plus de dix ans qu'il a quitté le secrétariat général de Force ouvrière, André Bergeron s'estreint à une retraite à géométrie variable. Des critiques régulières de livres pour un bulletin confidentiel, des visites, non moins fréquentes, à ses anciens camarades, avec ici et là des prises de parole, des rencontres avec des politiques rythment le temps de l'ancien ouvrier typographe de Belfort. Président d'honneur de l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), après avoir présidé l'assurance-chômage, en alternance tous les deux ans avec le patronat, de 1958 à septembre 1990, M. Bergeron se partage, à soixante-dix-sept ans, entre son bureau parisien des Assedic, son appartement de Montrouge et sa petite maison du Lot. Jusqu'à présent, il n'était sorti de son relatif silence que pour dire du mal, et souvent beaucoup de mal, d'un successeur, Marc Blondel, qu'il n'avait pas choisi.

DÉSACCORD SUR LA MÉTHODE

Dans un texte adressé au Monde, M. Bergeron s'en prend, cette fois, à la seconde loi sur les 35 heures. Pour celui qui fait figure de père du paritarisme et des « quinze glorieuses » (1969-1984) de la politique contractuelle entre patronat et syndicats, la réduction du temps de travail « *n'a rien de scandaleux dans la mesure où les évolutions technologiques (...) permettent de fabriquer sans cesse davantage avec de moins en moins de main-d'œuvre* ». Mais sur la méthode, l'ancien secrétaire général de FO, toujours membre du PS, ne mâche pas ses mots. Les textes en discussion sont, selon lui, « *d'une extrême complexité* ». « *A*

titre personnel, explique-t-il, j'aurais préféré qu'on s'en tienne à la convention collective, le gouvernement se contentant d'inciter les partenaires sociaux à s'engager dans cette voie. » « *Si, dans un délai raisonnable, des avancées significatives n'étaient pas constatées* », le gouvernement pourrait alors se réserver « *la possibilité d'intervenir* ».

M. Bergeron s'offre le plaisir de faire la leçon à Lionel Jospin et Martine Aubry en se référant à François Mitterrand et Pierre Mauroy - avec lesquels ses relations étaient plutôt conflictuelles. En 1981, écrit-il, les « *lois votées* » sur les 39 heures et la cinquième semaine de congés payés « *ont généralisé ce qui avait été fait par contrat collectif* ». Seul oubli : ces « *lois* » du 16 janvier 1982 étaient des ordonnances. L'ancien syndicaliste évoque aussi la question des accords comportant des dispositions « *pas forcément conformes* » à la loi et qu'il faudra renégocier. « *Si tel est le cas, avertit-il, on mettra en cause la liberté de négociation.* »

L'ancien patron de l'Unedic, qui n'a jamais caché son estime pour son successeur syndical, Nicole Notat, fustige la participation de l'assurance-chômage au financement des 35 heures. « *Il n'est pas acceptable que l'Etat impose au conseil d'administration quelque chose que celui-ci estime ne pas devoir faire* », écrit-il, au diapason de M. Blondel et des partenaires sociaux : « *C'est de l'avenir du paritarisme qu'il s'agit. Ici et là, je sens l'exaspération s'amplifier. Elle est fondée.* » Quand il s'agit du paritarisme, l'homme tranquille du syndicalisme se mue en va-t-en-guerre.

Michel Noblecourt

www.worldonline.fr

World Online

Liberté de mouvement

Le mouvement des lycéens fléchit, le malaise persiste

Les manifestations de mardi n'ont pas reçu le soutien attendu des syndicats d'enseignants. Si d'importants moyens ont été débloqués, les aspirations démocratiques et égalitaires semblent avoir du mal à se faire entendre

Les organisations de lycéens appelaient, mardi 19 octobre, à une nouvelle journée nationale d'action, qui devait se traduire par des manifestations à Paris et dans quelques villes de province. Mais, à la veille de

cette troisième journée de protestation depuis la rentrée, la mobilisation semblait fléchir, faute d'un soutien net des syndicats d'enseignants et des parents d'élèves. Si la Fédération syndicale unitaire (FSU) sou-

tient le mouvement, le Syndicat national des enseignants de second degré (SNEs), qui y est affilié, n'a pas appelé à la grève. Le Syndicat des enseignants (FEN) souligne l'« absence d'un positionnement

clair » des lycéens sur les réformes de Claude Allègre. Le ministre, de son côté, ré- pète qu'il tient les promesses du « plan d'urgence » consécutif au mouvement de 1998 et assure vouloir faire respecter les

droits démocratiques des lycéens. La difficulté à concrétiser cette dernière promesse dans les établissements nourrit cependant un malaise qui peine à s'exprimer, faute de relais politiques et syndicaux.

UN COUP pour rien ? Un mois après le début du mouvement lycéen, le deuxième en deux ans, la question se pose : faute de relais politiques et syndicaux solides, les aspirations des lycéens, qui portent notamment sur la démocratie scolaire, l'égalité et la reconnaissance de leur place parmi les adultes, risquent de nouveau de ne pas être entendues. Ils n'ont, cette année, jamais été cinq cent mille dans la rue, comme au plus fort du mouvement d'octobre 1998. La résurgence de la grogne, malgré l'effort quantitatif fourni depuis lors par le plan d'urgence de Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a pourtant démontré que les réponses attendues se situaient hors du seul terrain matériel.

Mardi 19, la troisième journée nationale d'une mobilisation en décroissance - 150 000 lycéens sont descendus dans la rue le 30 septembre, 100 000 le 7 octobre - devait illustrer ce malentendu persistant. A l'issue de la manifestation parisienne, une délégation composée de représentants des organisations lycéennes - Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), Union nationale lycéenne (UNL), Jeunesses communistes révolutionnaires (JCR) - et des coordina-

tions devait être reçue au ministère de l'éducation nationale. Non pour exiger un autre projet pour les jeunes au lycée, perspective que le seul rapport de forces possible, celui de la rue, n'a pas permis d'obtenir : mais pour réclamer un état des lieux, académie par académie, du nombre d'enseignants manquant encore à l'appel, des retards pris ici ou là dans l'équipement des établissements, de la réduction promise des effectifs des classes ou des entraves au droit d'expression.

DÉMobilISATION

Malgré leur appel unitaire du 9 octobre, les représentants des lycéens apparaissaient, à la veille de cette nouvelle journée d'action, prudents sur l'avenir du mouvement. Ils reconnaissaient que les moyens débloqués à la hâte depuis la rentrée scolaire - au total, près de sept mille contractuels devaient être recrutés, cette année, pour combler les déficits en enseignants - ont de quoi démobiliser. Ils confiaient aussi qu'ils n'avaient pas réussi à jeter un pont entre les revendications matérielles locales et une éventuelle expression politique du « malaise lycéen » susceptible de les fédérer.

Le soutien très mesuré des syndicats d'enseignants et des fédéra-



tions de parents d'élèves n'est pas venu les encourager. Le SGEN-CFDT, comme le Syndicat des enseignants (FEN) ont ainsi annoncé, lundi 18, qu'ils ne s'associaient pas aux manifestations. « L'absence d'un positionnement clair sur l'approfondissement des réformes ne peut rencontrer notre assentiment », précise le SE-FEN. L'UNSA (autonomie), qui avait fourni une partie

du service d'ordre de la précédente manifestation nationale, à Paris, le 7 octobre, ne devait pas renouveler l'expérience. Même position à la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), pour qui « la volonté d'aboutir passe maintenant par l'interpellation directe des divers niveaux de responsabilité, ministère, rectorats, régions, et lycées ». L'Unsen-CGT a renvoyé à

ses responsables locaux le soin de décider des actions à mener.

Si la Fédération syndicale unitaire (FSU), pour sa part, a appelé ses personnels « à être présents dans les manifestations de mardi », le Syndicat national des enseignants de second degré (SNEs), qui y est affilié, tout en s'affichant « avec les lycéens », n'a pas appelé à la grève. Dans le cadre d'une rencontre qu'il organisait, lundi 18 octobre, entre des représentants lycéens, des enseignants et la presse, le principal syndicat du second degré a ainsi rappelé « les relations complexes qu'entretiennent les profs avec les mouvements lycéens ». Sur le fond, le syndicat semble réticent, deux mois avant les élections professionnelles, à lancer ses troupes dans une bataille hasardeuse : en 1998, les enseignants ont soutenu un mouvement qui, finalement, a débouché sur des réformes dont ils ne se satisfisent pas.

« On se bat pour faire avancer les choses, mais il n'y a personne en face », a fini par s'exclamer une élève du lycée Turgot, à Paris, invitée à cette rencontre. Les réponses de M. Allègre, obstinément résumées, depuis un mois, à la tenue des promesses du plan d'urgence de 1998 (*Le Monde* du 30 septembre), ont largement conforté

les lycéens dans cette idée. Le ministère de l'éducation nationale a encore tenu, lundi, à rappeler « tout ce qui a été fait pour améliorer les conditions d'études : un plan d'urgence de 4 milliards de francs a été débloqué. Le budget de l'éducation nationale a permis l'embauche de cinq mille enseignants supplémentaires, tous les postes ont été pourvus ». Le ministère indique, certes, avoir entendu les revendications portant sur la « mise en place d'une vraie démocratie au lycée », assurant qu'« aujourd'hui toutes les dispositions sont prises pour permettre le droit d'association, le droit d'affichage, le droit de se réunir ».

Pour l'heure, ce message ne semble pas avoir été rendu crédible par les pratiques de l'institution scolaire. « La question de fond non résolue est celle de la reconnaissance du statut d'adulte des lycéens », a analysé Patrick Rayou, auteur de *La Cité des lycéens* (L'Harmattan), devant les élèves et les enseignants réunis par le SNEs, lundi : « Faute de la traiter, plus on fait mine de faire un pas vers eux, plus on s'éloigne de la solution véritable. » Ce faisant, les responsables politiques se condamnent au mouvement lycéen perpétuel.

N. G.

Remous autour du projet de rémunération des élèves de lycées professionnels

NE SERAIT-CE finalement qu'une fausse bonne idée de gauche ? Lancée comme une grenade par Claude Allègre, le 29 septembre à Lille, lors du colloque sur l'enseignement professionnel (*Le Monde* du 1^{er} octobre), la proposition de rémunérer les élèves des lycées professionnels ne suscite guère d'enthousiasme. Le ministre de l'éducation nationale lui-même n'y a pas contribué, se rétractant dès le lendemain de son annonce (*Le Monde* du 2 octobre), en affirmant qu'« il n'y a pas de quoi en faire une histoire ».

Quand M. Allègre annonce, devant plusieurs centaines de personnes, qu'« il faut envisager un statut de l'élève professionnel avec un début de rémunération » afin qu'il soit plus proche de la « situation sociale des apprentis », il prend de court les participants au colloque... et même les membres de son cabinet. « C'est la méthode Allègre, ironise-t-on dans l'entourage du ministre. Il prend seul la décision de lancer une idée pour voir quel sera son impact. » D'autres relativisent la surprise en assurant que « Claude Allègre avait cette idée depuis longtemps. C'est le mot "rémunération" qui a déboussolé les partenaires. Mais, que voulez-vous, le mot "gratification" est tellement peu utilisé de nos jours », justifie un proche du ministre.

Si le débat est lancé, chacun, en face d'un ministre qui n'a pas la réputation de bien connaître le vaste dossier de la forma-

tion professionnelle, avance de bonnes raisons de ne plus parler de « rémunération ». Le mot « gratification » - inscrit dans le code du travail - s'est d'emblée imposé. Ce glissement de langage fait désormais tourner la discussion autour de la réglementation sur les indemnités de stage, jugée complexe par les responsables de la formation professionnelle, lacunaire par les syndicats de salariés et le ministère de l'éducation, mais amplement suffisante par les employeurs.

FAIRE PAYER LES ENTREPRISES

Parmi les premiers à réagir, les provideurs de lycées professionnels jugent l'annonce de M. Allègre démagogique et assurent qu'elle ne correspond pas à une demande prioritaire chez les élèves des lycées professionnels. Derrière ce discours pointe en réalité une crainte : celle de voir les difficultés à trouver des stages en entreprise, rencontrées notamment par les lycéens issus de l'immigration, aggravées par l'exigence d'une rémunération des employeurs. Les provideurs préfèrent se battre pour que l'Etat et les régions donnent davantage de moyens à leurs établissements.

Côté enseignants, le principal syndicat du secteur, le Snetaa-FSU, récusé le mot « rémunération », trop lié à l'alternance sous contrat de travail, et donc impropre à défendre les spécificités des formations

sous statut scolaire. Néanmoins, l'octroi d'une « gratification » aux lycéens reste une revendication. Il s'agit bien, selon le syndicat, de faire payer les entreprises en élargissant la possibilité d'attribuer aux stagiaires jusqu'à 30 % du SMIC, exonérés de cotisations sociales. L'affaire doit être inscrite dans un cadre national, afin de rendre obligatoire la prise en compte du travail apporté par les stagiaires dans les entreprises.

Les confédérations de salariés ont, dans un premier temps, balayé l'annonce de M. Allègre en la jugeant maladroite et vouée à une mort certaine. Bien loin de saisir au vol cette proposition généreuse, les partenaires sociaux ont, semble-t-il, craint que le ministre veuille redistribuer les fonds de la formation en alternance, cogérés par les syndicats et les entreprises. Désormais, les confédérations réclament aussi un débat, voire une négociation. « Cette idée de rémunération s'inscrit dans le projet, plus global, de Claude Allègre de regrouper dans des lycées totalement intégrés au monde économique toutes les voies de formation : enseignement professionnel, apprentissage, formation continue, analyse Régis Regnault, responsable du secteur formation à la CGT. Si dans un même établissement on met trois publics différents, il faut trouver le moyen de les traiter à égalité. » Pour la CGT, qui défend la gratuité scolaire et son pendant, l'allocation

d'études pour tous, « il faut mettre sur pied une instance nationale paritaire qui gère le statut du jeune en entreprise ».

Pour la CFDT, « il faut d'abord poser la question du statut, et dans un deuxième temps seulement celle du financement ». Une éventuelle contribution des fonds de l'alternance n'est pas formellement exclue, mais il « n'est pas question que le gouvernement vienne nous piquer dans la poche sans négociation », précise Alain Charbonnier, secrétaire confédéral à la formation initiale. Il s'agit aussi, pour la centrale de Nicole Notat, de faire payer les employeurs. Pour les observateurs avertis, il est inimaginable que les fonds mutualisés de l'alternance, qui servent à financer des formations, soient prélevés pour rémunérer des stagiaires. Les organisations patronales ont d'ores et déjà évacué cette éventualité, au nom du développement de l'apprentissage.

« LA MACHINE EST EN ROUTE »

« Finalement, le brouillard de la situation actuelle est la meilleure chose », considère un responsable de la Rue de Grenelle. « Si on rend obligatoire les gratifications, les entreprises ne prendront que les élèves les plus productifs », ajoute-t-il. Pourtant, au cabinet de M. Allègre, on assure désormais que « la machine est en route » et qu'il ne s'agit plus d'une simple « réflexion » sur le statut de l'élève. « Oui, c'est une belle idée de

gauche, car il n'est pas normal que ce soit aux lycéens les plus pauvres que les études coûtent le plus cher », lance un proche du ministre en faisant allusion au fait que 40 % des lycéens professionnels sont boursiers. « Claude Allègre souhaite que les entreprises reconnaissent la valeur de l'enseignement professionnel et il leur demande de faire au moins un geste pour les LP », explique-t-il.

Ce « geste » consisterait à inscrire, dans les conventions-types passées entre les rectorats et les branches professionnelles, d'une part, et entre les lycées et les entreprises, d'autre part, la nature des gratifications. Ainsi, ce ne serait pas à l'élève de tenter d'obtenir une indemnité. « Cette idée passe assez bien chez les partenaires », assure-t-on au cabinet du ministre. « Cela ne va pas forcément marcher dans tous les secteurs, précise-t-on. Mais il faut profiter du climat économique renversé, où certaines branches commencent à dire qu'elles vont manquer de main-d'œuvre, pour inciter les entreprises à valoriser les stages. » Même sous cette forme, la proposition ministérielle a un coût qui risque de dissuader la bonne volonté patronale à laquelle aspire M. Allègre. Le Snetaa chiffre l'ardoise, du CAP au BTS, à quelque 650 millions de francs par an.

Sandrine Blanchard et Nathalie Guibert

La hausse des loyers dans l'agglomération parisienne se confirme

Les augmentations constatées en 1998 dépassent le niveau de l'inflation

LES LOYERS parisiens repartent à la hausse. Selon l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP), qui publie son rapport 1998, les loyers ont augmenté en moyenne de 2 % à Paris et en proche banlieue, alors qu'ils avaient déjà progressé d'environ 1 % en 1997. Entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 1999, les loyers moyens sont ainsi passés de 83 francs à 84,8 francs le mètre carré, à Paris, et, en proche banlieue, de 66,7 francs à 68 francs.

La reprise est certes encore relativement faible, mais la hausse des loyers est repassée au-dessus du niveau de l'inflation et l'on retrouve désormais, selon l'OLAP, des niveaux moyens de loyers comparables à ceux de 1994-1995. Cette évolution est en partie imputable à la remontée de l'indice du coût de la construction (ICC), sur lequel sont indexés plus de la moitié des loyers parisiens. L'ICC a augmenté de 2,2 % en 1998, contre seulement 1,4 % en 1997 et 0,3 % il y a deux ans.

Les disparités de prix restent toutefois élevées entre petits et grands logements, secteurs est et ouest

dans la capitale, communes des Hauts-de-Seine et communes de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne, en proche banlieue. A l'arrivée d'un nouveau locataire, un logement de deux pièces se reloue, aujourd'hui, en moyenne, 108 francs au mètre carré dans le 8^e arrondissement contre 77 francs dans le 20^e, 83 francs à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) contre 63 francs dans une commune de Seine-Saint-Denis.

C'est au moment des changements de locataire que les loyers subissent les hausses les plus sensibles. A Paris et en proche banlieue, comme en 1997, près d'un logement sur quatre a été reloué au cours de l'année écoulée. Or, en un an, l'augmentation des loyers de relocation est passée de 0,3 % à 2,6 %. En outre, souligne l'OLAP, la part des logements n'ayant subi aucune augmentation de loyer depuis un an est en baisse dans la capitale.

Le rapport souligne, par ailleurs, que les logements neufs ou mis en location pour la première fois après avoir été occupés par leur propriétaire enregistrent une

hausse « très sensible », de 7,5 % par rapport à 1997. C'est sans doute l'évolution la plus inquiétante pour les années à venir. L'an dernier, les experts de l'OLAP se refusaient à faire le moindre pronostic, cette fois, ils sont moins prudents et laissent entendre qu'on pourrait assister à une orientation durable du marché.

LES ÉCARTS SE CREUSENT

Le résultat de cette flambée des nouvelles locations fait que l'écart se creuse avec le niveau moyen enregistré dans le « stock » déjà occupé. Le prix des loyers des logements mis pour la première fois en location se rapprochent, souligne l'OLAP, des « sommets » atteints en 1991 et 1992, à Paris (autour de 96 francs le mètre carré).

L'OLAP dispose d'un fichier de 43 000 références de loyers réactualisées en permanence, à Paris et dans cent dix communes de première couronne. A Paris intra-muros, le niveau moyen de loyer des studios est désormais très majoritairement passé au-dessus de 100 francs le mètre carré, hormis dans les arrondissements périphé-

riques de l'est (18^e, 19^e, 20^e, 12^e, ainsi que dans le 10^e, traditionnellement bon marché). Pour les deux-pièces, les prix de marché vont de 82 francs au mètre carré dans le 20^e à 109 francs dans le 5^e et le 7^e. Pour les plus grands logements, très recherchés à Paris, les prix sont plus resserrés : de 77 francs dans le 20^e arrondissement à 99 francs dans le 6^e pour les trois-pièces. Enfin, pour les quatre-pièces et plus, la fourchette varie de 77 francs, toujours dans le 20^e, à 92 francs dans le 17^e.

En proche banlieue, les écarts de loyers peuvent être très importants à l'intérieur d'un même département. Il faut ainsi déboursier, en moyenne, 104 francs au mètre carré pour se loger dans un deux-pièces à Neuilly, dans les Hauts-de-Seine, mais seulement 67 francs à Colombes, Gennevilliers ou Ville-neuve-la-Garenne. Dans le Val-de-Marne, pour le même deux-pièces, les prix s'échelonnent de 81 francs à Saint-Mandé à 67 francs dans la partie ouest du département, plus industrielle et où domine le logement social.

Christine Garin

Agression d'un témoin dans l'affaire des « faux électeurs » de Paris

GÉRARD MERLE, un des principaux témoins dans l'affaire dite des « faux électeurs » du 3^e arrondissement de Paris entre 1988 et 1989 (*Le Monde* du 7 octobre), a porté plainte, jeudi 14 octobre à Tulle (Corrèze), pour dégradations volontaires de son véhicule, diffamation et appels téléphoniques malveillants. Après la publication des témoignages de M. Merle dans la presse, des tracts le concernant ont été apposés sur la vitrine du centre commercial où il travaille. La nuit suivante, son véhicule a été saccagé. Enfin, des menaces téléphoniques sont parvenues à son domicile et sur son lieu de travail. Dans sa plainte, cet ancien militant RPR et salarié de la Ville de Paris établit un lien direct entre ces menaces et ses déclarations sur l'affaire parisienne.

Jugement au tribunal de Paris dans le dossier de l'ARC

LA ONZIÈME CHAMBRE correctionnelle du tribunal de Paris devait rendre, mardi après-midi 19 octobre, son jugement dans l'affaire des malversations commises au préjudice de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC). Le 18 juin, le substitut Proulette Arault avait requis cinq ans de prison à l'encontre de Jacques Crozemarie, fondateur et ancien président de l'association, poursuivi notamment pour « abus de confiance », et de Michel Simon, ancien PDG d'International Development (ID) - qui avait l'exclusivité de la politique de communication de l'ARC -, prévenu de « complicité ». Dénonçant « des faits extrêmement graves », le représentant du ministère public avait souhaité que ce maximum prévu par la loi soit assorti, pour les deux anciens dirigeants, d'un mandat de dépôt à l'audience, soit l'arrestation séance tenante au prononcé du jugement.

Bataille de procédure en prologue du procès de Xavière Tiberi et de Xavier Dugoin

Les avocats de la défense mettent en cause le procureur Davenas

Accusés respectivement de « *recol de détournement de fonds publics* » et de « *détournement de fonds publics et abus de confiance* », Xavière

Tiberi et Xavier Dugoin n'ont pas pris la parole, lundi 18 octobre, au premier jour de leur procès devant le tribunal correctionnel d'Evry (Es-

sonne). Leurs avocats ont tenté de démontrer la nullité de la procédure et ont mis en cause le procureur d'Evry, Laurent Davenas.

ELLE EST ENTRÉE la dernière, par la petite porte latérale, encadrée par un garde du corps et son avocat. Tailleuse marine, collier de perles et chandail blanc, elle s'est avancée vers le dernier



PROCÈS

siège laissé libre au premier rang par les trois autres prévenus. Un instant, elle s'est retournée, observant photographes et caméraman agglutinés derrière la vitre au fond de la salle d'audience. Puis Xavière Tiberi s'est assise, tête droite, jambes croisées. Silencieuse. Interrogée une heure plus tard par la présidente du tribunal, Maryse Boudineau-Dous-

saint, l'épouse du maire de Paris a indiqué son domicile : « *1, place du Panthéon*. » Quatre mots lentement détachés. Au premier jour du procès dont elle devait tenir la vedette, lundi 18 octobre, Xavière Tiberi n'a rien dit de plus.

Ni elle ni aucun de ses coprévenus ne parle. Tout juste discerne-t-on un instant la voix saccadée de Xavier Dugoin, l'ancien président du conseil général de l'Essonne et sénateur RPR, cité à comparaître pour « *détournement de fonds publics* » et « *abus de confiance* » ; le timbre tranquille d'Alain Aubert, vice-président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, poursuivi pour « *recol* ». Ou encore le ton souriant, presque ironique, de Bruno Tellenne, plume de Charles Pasqua, lui aussi cité pour « *re-*

cel ». Mais, de ces trois-là, peu de gens finalement se soucient. C'est elle que l'on attend, elle la femme en colère, l'épouse fidèle, muette devant les enquêteurs, mais qui, cette fois, a promis de parler.

Aujourd'hui, pourtant, elle et ses trois compagnons d'infortune laissent la parole à leurs avocats. Ceux-ci avaient en effet averti : avant de venir au fond, ils mèneraient bataille sur le terrain du droit. Ils tiennent parole. Un à un, ils tentent de montrer la nullité de la procédure. Défenseur de Xavier Dugoin, M^{re} Rodolphe Bosselut intervient le premier. Il a plaidé le renvoi, arguant de sa désignation tardive. En vain. Il réclame à présent la nullité, invoquant la séparation des pouvoirs. En matière de détournement de fonds, seules

la chambre régionale des comptes ou la Cour des comptes peuvent fixer le niveau du préjudice subi, dit-il. Comment, alors que la justice financière a été saisie et qu'elle n'a pas rendu de décision définitive, un tribunal pénal pourrait-il se prononcer ? Sur son siège, Xavière Tiberi s'agite, enlève puis remet ses lunettes d'écaïlle blanche.

C'est à présent M^{re} Gaétan di Marino qui prend la parole. Professeur de droit marseillais, ce juriste est venu renforcer la défense de M^{re} Tiberi sur le terrain procédural. Toute l'affaire tient pour lui en trois mots : détournement de procédure. S'il invoque pêle-mêle la violation des principes de loyauté et d'impartialité, de la part tant des policiers chargés de l'enquête que du parquet d'Evry, c'est sur le fondement même des poursuites qu'il centre son argumentation. Le 4 juillet 1997, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a en effet annulé une première information judiciaire contre M^{re} Tiberi. En ouvrant quatre jours plus tard une nouvelle enquête préliminaire, le procureur d'Evry, Laurent Davenas, a « *violé un principe fondamental qui veut que le parquet ne puisse changer de voie* ». Le débat est lancé. Avocat du conseil général, et de son président Michel Berson (PS), qui s'est porté partie civile, M^{re} Jean-Marc Fedida réplique. « *Cette procédure n'emprunte rien à la précédente* », assure-t-il. La première était née d'une perquisition du juge Eric Halphen au domicile des Tiberi, elle était centrée sur la personne de Xavière Tiberi. Celle-ci vise « *tous les emplois de collaborateurs de cabinet de M. Dugoin et a été initiée par une plainte de mon client* ». La chambre d'accusation n'a-t-elle pas frappé de nullité toutes les pièces de la procédure, notamment le fameux rapport sur la francophonie rédigé par M^{re} Tiberi et censé justifier les 205 000 francs perçus ? « *Elle a annulé la saisie du rapport, pas le rapport lui-même* », estime l'avocat. « *A moins, sourit-il, qu'elle ait également annulé M^{re} Tiberi...* »

Des arguments repris par le substitut du procureur, François Vaisette : deux plaintes et une dénonciation de la chambre régionale des comptes, le tout ne portant « *ni sur les mêmes éléments, ni sur les mêmes personnes que l'arrêt de la chambre d'accusation* » : « *les faits sont têtus, ils ne peuvent disparaître au prétexte dilatoire d'arguments de procédure* », conclut le représentant du ministère public.

M^{re} Thierry Herzog, défenseur de M^{re} Tiberi, s'exprime à son tour. Faire croire à l'indépendance de la seconde procédure relève, selon lui, de la « *légende* ». S'appuyant sur le propre livre de Laurent Davenas, il dénonce cette version « *cousue de fil blanc* ». « *Le 4 juillet, la chambre d'accusation annule la procédure, précisant qu'il sera interdit d'y puiser tout renseignement contre les parties au débat. Le 8 juillet, M. Berson découvre que, depuis plusieurs mois, la presse se fait écho d'irrégularités dans le recrutement des collaborateurs de cabinet. Mais cela n'a évidemment rien à voir* ». Pas plus que n'aurait à voir l'ouverture, le 10 juillet, par M. Davenas, de l'enquête préliminaire. Et l'avocat de conclure, comparant l'avis de mise en examen de M^{re} Tiberi, à l'époque, et sa citation à comparaître aujourd'hui : « *Jugez sur pièces : il s'agit bien d'une reconstitution de procédure* ». Le tribunal devait se prononcer mardi matin sur ces demandes de nullité avant d'entamer l'examen du fond du dossier.

Nathaniel Herzberg

Évadés de Clairvaux : l'instruction judiciaire vole en éclats

M^{re} Thierry Lévy fustige les carences de l'enquête

TROYES de notre envoyée spéciale

A gauche, formant bloc, les « matons », les onze surveillants de Clairvaux pris en otages lors de l'évasion historique du 11 septembre 1992, aujourd'hui parties civiles. A droite, tassés sur un seul banc, les « macas », comme on dit ici, les sept détenus responsables de la cavale collective, accusés du meurtre de l'un des gardiens, Marc Dormont, ce fameux 11 septembre. Entre les deux, une salle houleuse, tendue, remplie de familles accusées aux surveillants. Tout autour, aux aguets, les membres du RAID. Dehors, le GIGN et les gendarmes, qui bouclent chaque après-midi le centre de Troyes, au grand dam des commerçants. C'est peu dire que le procès des évadés de Clairvaux se déroule dans une atmosphère chargée. Depuis huit jours, l'Aube retient son souffle. C'est qu'ici la centrale n'est pas un appendice mais un moteur de l'économie où l'on travaille de père en fils, une fierté locale dont nul n'avait jamais réussi à s'échapper... jusqu'à ce malheureux jour de septembre 1992 !

Il y a vingt-cinq ans, dans ce même palais de justice, comparaissaient Claude Buffet et Roger Bon-tems. Ce jour-là, on avait fait le procès de la peine de mort. Aujourd'hui, à Troyes, c'est, au-delà des sept accusés, l'administration pénitentiaire qu'on juge. Un système dont les médecins et les psychologues ont souligné, au cours de la première semaine d'audience, les ravages psychologiques sur les détenus de longue durée. Un système mal contrôlé, dont les carences ont fait, lundi 18 octobre, les délices de la défense.

Car les accusés, qui s'étaient tus pendant les sept années de l'instruction, ont enfin parlé. Et leurs déclarations ont fait voler en éclats toutes les certitudes laborieusement acquises. Que s'est-il réellement passé à Clairvaux ce fameux 11 septembre 1992 ? Qui tenait le pistolet qui a tué Marc Dormont ? A quel moment les coups ont-ils été tirés ? D'où venait l'arme ? Comment avait-elle été introduite dans la centrale ? Les évadés avaient-ils bénéficié de complicités internes ? Les gardiens ont-ils tiré sans sommation, au mépris de toutes les règles ? On attendait des faits avérés. On eut une confrontation sans preuves de deux versions radicalement différentes, celle des « macas » contre celle des « matons ». Entre les deux, un président serein, de plus en plus déconcerté par la tournure des débats.

Seule certitude : le surveillant Marc Dormont a été tué par trois coups de feu tirés d'une même arme, un petit calibre de 6,35 retourné à côté du cadavre de l'un des évadés, Rémi Morard, lui aussi abattu pendant la cavale. Jusque-là, on pensait que les deux hommes s'étaient entretués dans un face-à-face armé, « *comme dans les westerns* », soulignait le président Daniel Marzi. Mais voilà : « *Ce n'était pas notre arme ! Morard n'a pas tué Dormont ! Il avait un Mauser 7,65* », affirme Michel Ghellam, quarante ans, porte-parole improvisé des accusés. Un drôle de numéro, ce Ghellam. Mince, brun, nerveux comme un chat, condamné à de multiples reprises, la dernière fois pour meurtre, réfractaire à toute expertise psychologique comme à toutes questions personnelles. Il a refusé son avocat commis d'office et se défend tout seul. D'ailleurs, il ne se défend pas, au contraire, il se charge.

Oui, admet-il, c'est lui qui a « *pensé* » l'évasion pendant près d'un an avec Rémi Morard, le détenu abattu. Tous les autres n'ont été prévenus que quelques minutes avant le coup, à l'exception de Franck Weis, un des hommes au visage fermé, contacté, lui, « *quelques jours avant* ». Le plan consistait à s'emparer, d'une part, d'un camion de livraison, d'autre part, d'un « *maximum de matons* » pour servir de « *paravent* » et surtout du surveillant-chef, M. Dupaty, « *qui faisait la pluie et le beau temps et qui seul avait le pouvoir de faire cesser les tirs* ». Puis à sortir sans dégâts, en faisant sauter la porte principale.

La porte n'a pas sauté, il a fallu la défoncer avec le camion, les gardiens ont tiré, les détenus aussi, il y a eu deux morts et deux blessés...

Oui, dit encore Michel Ghellam, c'est lui qui a introduit les armes dans le centre de détention. « *Deux pistolets de calibre 7,65 et un revolver de 38 millimètres* ». Pas un 6,35. « *Nous avons une arme dont on ne sait pas qui l'a amenée* », soupire le président. C'est encore Ghellam qui portait les munitions - « *six boîtes de 38 et une cinquantaine de 7,35* » - et le « *matos* », c'est-à-dire les explosifs artisanaux. Comment a-t-il fait pour introduire les armes dans la prison, demande le président ? « *Cela restera dans l'ombre*, répond Ghellam. *Si je vous donne l'explication sur ceux qui m'ont fourni les armes, je ne peux plus me regarder dans une glace*. » Sur ce point, il révèle seulement que, contrairement à ce que prétend l'accusation, les armes n'ont pas été cachées dans un ordinateur livré à l'un des coaccusés, Jimmy Ségura. D'ailleurs, assure ce dernier, ledit ordinateur a été fouillé. Les surveillants affirment que non. « *On peut penser qu'il y avait un certain laxisme* », note le président.

C'est, au-delà des sept accusés, l'administration pénitentiaire qu'on juge

Autre divergence de fond : tous les accusés clament avoir été abondamment « *mitrillés* » par les gardiens. Or ces derniers ne reconnaissent que quatre cartouches tirées : une du premier mirador, deux du second, et une troisième par le surveillant assassiné. Un hic : aucune expertise balistique n'a été faite. Pas de reconstitution non plus. Pis, les douilles n'ont été collectées que plusieurs heures plus tard et par les surveillants concernés, sans aucun rapport écrit, contrairement aux règles. « *Ils ont fait le ménage, ils ont enlevé les douilles !* », affirme Michel Ghellam. Qui va même plus loin et laisse entendre que l'évasion aurait été le prétexte à un règlement de comptes intérieur entre les gardiens. Le surveillant-général Dupaty, qu'il tenait en otage, « *a été tiré* », dit-il. « *Où que je sois avec lui, j'ai pris des balles. Du moment qu'il a quitté le groupe, il n'y a plus eu de tir*. » Un avocat de la défense insiste : « *Vous dites que certains ont pu tirer volontairement sur M. Dupaty ? - C'est exactement ce que je viens de dire...* »

La salle grogne. Le président s'énerve un peu : « *Vos belles théories, vous auriez dû les mettre en œuvre devant le juge d'instruction !* » « *Sur quoi avez-vous enquêté pendant sept ans ? Pourquoi n'avez-vous pas demandé aux experts les angles de tir ?* », répond Ghellam. « *Il vous était loisible de réclamer ces expertises* », insiste le président. « *Je n'avais pas envie de me faire tuer avant !* » Tollé dans la salle. Le président a beau le menacer d'expulsion, Michel Ghellam ira jusqu'au bout : « *Je ne pouvais pas parler avant, je me suis fait fracasser régulièrement ! Aujourd'hui, je parle car je sais que ça va se réveiller*. »

Réveiller est le mot. Lundi soir, à l'issue de cette première tentative de reconstitution des faits, la salle était même un peu groggy, ahurie par ces révélations et les carences constatées dans l'enquête. « *Les faits les plus graves, comme les morts du surveillant et du détenu, n'ont pratiquement donné lieu à aucune instruction* », notait gravement M^{re} Thierry Lévy, ancien avocat de Claude Buffet, revenu à Troyes pour défendre un autre évadé. « *Le personnel pénitentiaire de Clairvaux est tellement difficile à manier qu'on n'a pas cherché à savoir s'il y avait complicité et si les surveillants ont respecté les règles. Les investigations trop poussées étaient vécues comme des provocations par les syndicats...* »

Véronique Mauris

Pendant ce temps, Jean Tiberi s'occupe des plus démunis

REJETÉS par « *l'establishment* », comme l'a répété Xavière Tiberi à longueurs d'interviews, il ne reste plus au couple Tiberi qu'à toucher les petites gens, les sans-logis, les exclus... comme eux. Au mois d'août, Daniel Hentzé, pompiste de l'Hôtel de Ville, mais surtout ancien sans-abri sorti du trou par la bonne grâce des interventions municipales, fondait un « *comité populaire de soutien à l'action municipale du maire de Paris* ». L'homme a de la gouaille, du culot. Il tombe à pic pour la campagne de communication de Xavière Tiberi, décidée à démontrer que c'est parce qu'ils sont issus du « *petit peuple* » que les Tiberi sont sacrifiés par la bonne société. A la première audience du procès, lundi, M. Hentzé était donc là, pour l'image, avec « *quelques copains, venus apporter leur sympathie à l'épouse du maire* ».

Dans un de ses derniers numéros, c'est le journal de rue *l'itinérant*, « *l'hebdomadaire de lutte contre la misère et l'exclusion* », qui titre sur « *Le Paris de Tiberi* ». Un entretien avec le maire de Paris précédé d'un portrait rapide d'« *un homme simple et un peu*

timide, anxieux de bien faire son travail ». « *Epatés* », les journalistes jugent M. Tiberi « *digne de devenir notre ami, c'est-à-dire le vôtre* ». Le maire de Paris explique que « *devenir SDF peut arriver à n'importe qui d'entre nous* », qu'il a déjà serré la main à l'un d'entre eux. « *Cette interview, c'est de la flotte* », admet Rodolphe Clauteaux, directeur littéraire du journal. « *Mais on a été mieux reçu par lui que par qui que ce soit. Je suis tombé sur un sous-chef de bureau, mais je n'ai pas voulu être méchant avec la victime officielle* », explique-t-il.

Vierge de toute sortie officielle lundi, l'agenda de M. Tiberi s'est ouvert mardi matin sur une visite du service de consultations pour les plus démunis de l'hôpital Lariboisière. M. Tiberi mise sur une forte présence journalistique pour labourer le thème de la « *fracture sociale* », qui sauva Jacques Chirac de ses mauvais sondages lors de la campagne présidentielle de 1995.

Pascal Sauvage

TUNISIE

Havre de paix et de stabilité sociale

Douze ans de croissance soutenue

Des ressources humaines qualifiées et compétitives

Un environnement fiscal aux meilleurs standards internationaux

Une intégration réussie dans l'espace économique européen

Tunisie... un pays au travail !

Matériel avicole
Alimentation animale
Aviculture
Transformation de viandes
Pâtisserie
Produits laitiers
Crèmes glacées
Margarine
Emballage
Céramique
Bois
Tourisme
Distribution
Restauration rapide
Informatique

Depuis 32 ans

POULINA

groupe privé multisectoriel vous offre la meilleure plate-forme de partenariat et de soutien pour votre investissement en Tunisie.

GROUPE POULINA

GPI, km12 2034 Ez-Zahra TUNISIE

Tél. : (216-1) 45 45 45 / 451 422

Fax : (216-1) 452 534

E-mail : info@poulina.com.tn

RÉGIONS

2 LA NOUVELLE FRANCE RURALE

Transformation de l'espace, transformation de la chasse

La rentabilisation de l'agriculture a modifié les pratiques cynégétiques. Si elle a changé, la chasse reste encore dans certains pays le centre des préoccupations. Exemple à Valensole, dans les Alpes-de-Haute-Provence

VALENSOLE (Alpes-de-Haute-Provence)
de notre correspondant régional

La chasse, qui rythmait tranquillement la vie des campagnes depuis des temps immémoriaux, est à la une de l'actualité politique. Cela agace le chasseur de Valensole, quand on lui parle de réglementation ; cela le fait sourire, quand on remarque avec lui que la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) est arrivée ici en tête des élections européennes. Dans ce superbe village posé au milieu de son plateau de lavande, 13 000 hectares, 2 358 habitants l'hiver et mille de plus en été, on traque perdrix et cailles, mais on tue de plus en plus de sangliers : deux cents l'an dernier pour les seules battues de la Saint-Hubert valensole, présidée par Daniel Taix, le garagiste.

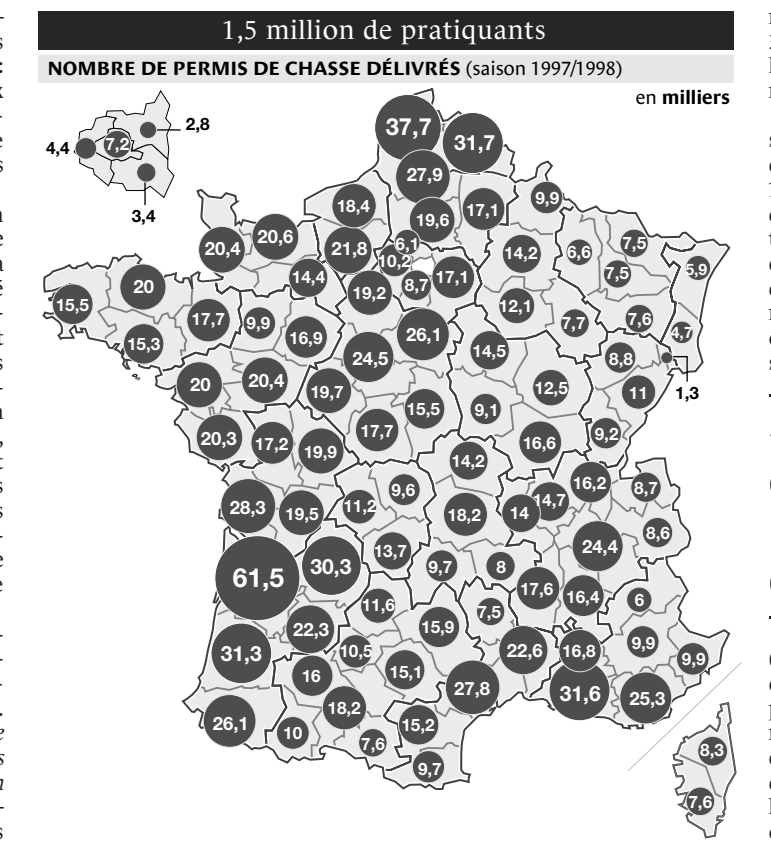
Cette société de chasse ne doute pas d'être la plus légitime des six que compte le village (deux à statut communal et quatre privées). Elle est en tout cas celle qui compte le plus d'adhérents, avec 397 membres, dont cinq des dix-neuf conseillers municipaux et une recrue de choix, le maire, Max Demol (apparenté PS). « Deux cents sangliers ? Vous rigolez, c'est beaucoup plus ! » : l'armurier du village, Jean-Pierre Argème, connaît bien ses Nemrods, car, en plus d'être lui-même chasseur, il recueille les confidences en réparant les fusils, ou plutôt les carabines, maintenant que le sanglier est le gibier roi – et cela ne le réjouit pas vraiment, lui qui est adepte d'une chasse plus solitaire. Mais il ajoute : « Les chasseurs sont pour 10 % dans les problèmes de la

chasse, Voynet se plante complètement. » Sa remarque pose bien les nouveaux problèmes de la chasse : forcée qu'elle est de s'adapter aux changements profonds qui affectent le paysage rural, celle-ci se transforme sérieusement depuis quelques années.

Jean-Pierre Argème souligne en effet que la rentabilisation de l'agriculture oblige la chasse à d'importantes mutations. Le blé dur occupe de plus en plus d'hectares : les champs immenses sont vite labourés, et on n'y laisse plus de chaume où le petit gibier nidifiait et se nourrissait. Quant à la lavande, désormais on la « pèle », avec des machines qui ne laissent plus de tiges sur le champ. Les sangliers se multiplient dans ces grands espaces que le remembrement a libérés, en Provence comme dans les anciens pays de bocage.

Max Isoard, président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence, basée à Digne, confirme. Selon lui, avec « l'abandon de l'agriculture de montagne et les monocultures intensives, l'utilisation massive des pesticides et des insecticides », les perdreaux se font rares tandis que reviennent les grands ongulés, chevreuils, mouflons, chamois et, bien sûr, sangliers. En 1998 – mais c'est un record qui ne sera pas atteint cette année –, on a officiellement tué 10 500 sangliers dans le département.

En dépit de ces évolutions, la chasse reste au cœur des préoccupations. Le député de la circonscription et président (PS) du conseil général Jean-Louis Bianco l'atteste : « Le prix du timbre, la



Source : Union nationale des fédérations départementales des chasseurs.

La France compte 1,5 million de chasseurs, contre 2,2 millions dans les années 70. En 1976, 90 000 personnes ont obtenu le permis, seulement 42 000 en 1998. Les adhérents sont plus nombreux dans les régions à forte présence de gibier d'eau et de gibier migrateur. Dans l'est de la France, les chasses privées limitent le nombre de pratiquants.

disparition du petit gibier, les directives européennes : la chasse est comme la toile de fond de toutes les discussions. » Au village, le discours emprunte souvent les voies balisées de la nostalgie. On ra-

conte les week-ends d'ouverture de naguère, lorsque le Cercle, devenu aujourd'hui le Bar des sports, mais qui reste toujours le « siège de la chasse », était inaccessible au petit matin tant la foule était dense. On évoque ces banquets de chasseurs, quand les citadins, membres des sociétés de chasse privées, faisaient bombe au Grand Hôtel, tenu par le père Piès.

La nostalgie est accentuée par un fait que souligne le rapport du professeur Pinet, *Les Chasseurs de France*, rendu public en 1993 : le nombre des chasseurs au niveau national – il y en a 1,542 million en 1997-1998 – diminue de 2 % par an depuis deux décennies, et devrait se stabiliser autour de 1,1 million d'ici à 2005, alors qu'il était de 2,2 millions en 1976.

Il est pourtant difficile de comptabiliser précisément ce que la chasse apporte aujourd'hui à Valensole. Aucune étude n'existe sur son poids économique dans le département, mais celle du professeur Pinet chiffre à 13 milliards de francs les flux financiers qu'elle génère et, à 23 000 les emplois induits au niveau national. Les responsables de la Saint-Hubert valensole essaient pourtant de détailler cette « circulation fiduciaire en cascade », comme la désigne M^e Marc Bibas, son trésorier, avocat à la retraite. Le budget an-

nuel de sa société s'élève à 350 000 francs (53 357 euros), dont les deux tiers pour les investissements en gibier.

À l'ouverture, 300 à 400 chasseurs se rassemblent au village. Ils dépensent en moyenne entre 50 et 100 francs (7,6 à 15,2 euros) chacun pour cette activité. Durant trois mois, la plupart part d'entre eux renouvellement cette dépense chaque fin de semaine. La chasse nourrit donc l'armurier (12 % des dépenses nationales des chasseurs) et un éleveur de gibier local

se réunissent : pour son assemblée générale annuelle, la Saint-Hubert a convié 75 sociétaires. En bon républicain, le maire estime que cela contribue à faire subsister cet esprit civique dont il déplore la déclin : « Quand les gens se parlent, c'est déjà bien. » Pour Max Isoard d'ailleurs, plus que par son poids économique, la chasse est utile par « son rôle social ». Selon lui, dans un département où dominent très largement les communes de moins de 200 habitants, elle est le dernier lien social.

« Le prix du timbre, la disparition du petit gibier, les directives européennes : la chasse est comme la toile de fond de toutes les discussions »

(il y en a 2 000 en France), encore que les lièvres qu'achète la société proviennent principalement d'Europe centrale. La nourriture des chiens accroît l'activité des vendeurs d'aliments de la région, et leurs soins celle des vétérinaires des villages voisins. L'étude nationale place d'ailleurs ce type de dépenses en tête, avec 35 % du budget du chasseur moyen, les déplacements arrivant en deuxième position, avec 24 %.

Les cafés vivent un peu mieux hors de la saison estivale, et l'hôtelier y gagne quelques nuitées et repas supplémentaires. Les gîtes ruraux profitent aussi de la manne, comme le garagiste et le boulanger : « Ça fait marcher le commerce », résume le maire. Beaucoup plus important : sur les 380 résidences secondaires, qui participent à la vitalité du village, une bonne part a été choisie parce que le territoire est giboyeux. Le phénomène, là encore, est loin d'être local, et il participe à la transformation de l'espace rural.

Et puis il y a l'argent qui circule discrètement : on raconte que certains ayants droit revendent leur permis avec une jolie marge, on dit qu'il y a un peu de travail au noir lié au passage des chasseurs, et on sursume que certaines pièces de viande sont vendues sous les parkas.

Mais la vie d'un village ne se réduit pas à des chiffres. Les sociétés

Jean-Louis Bianco relativise un peu ces affirmations : « Les comités des fêtes, qui existent partout, les sociétés sportives (foot, cyclotourisme), sont aussi des lieux importants de sociabilité : les chasseurs ont un peu tendance à surestimer leur rôle. »

Mais il ajoute que la récente victoire politique de la liste CPNT, qu'il analyse aux plans local et national comme l'expression d'un sentiment anti-européen, va certainement amplifier le phénomène. Conséquence : la chasse est revenue dans le débat public. « Ici, on n'a jamais plaidé pour une affaire de chasse », lance M^e Bibas, qui tient à minimiser les éventuelles oppositions valensoleises à cette ancestrale activité. Il y a quand même un agriculteur truffier, lui-même chasseur, qui se plaint régulièrement auprès des gendarmes des passages intempestifs de ses camarades. Et le candidat Vert Daniel Cohn-Bendit, qui a capté beaucoup des voix des « néos », les jeunes urbains qui ont fait souche ici, est arrivé quatrième aux élections européennes. On n'aime pas trop en parler, mais c'est comme un signe de plus que villes et villages sont entrés dans un espace de discussion commun.

Michel Samson

PROCHAIN ARTICLE : la politique

TROIS QUESTIONS À... SIMON CHARBONNEAU

1 Simon Charbonneau, vous êtes président de l'Association nationale des chasseurs pour une écologie responsable (Ancer) et spécialiste du droit de l'environnement, que vous enseignez à l'université de Bordeaux-I. Selon vous, quelle place occupe aujourd'hui la chasse dans la ruralité ?

La chasse n'a pas de statut particulier. C'est la manifestation très ancienne d'un lien charnel entre la nature et ceux qui lui sont proches et consomment ses produits. Ce lien existe toujours, mais il a connu une évolution très importante, passant peu à peu d'une nécessité de survie à un loisir. Il illustre aujourd'hui la déconnexion entre le monde rural et celui de la ville, où s'est développée une vision contemplative de la nature. Dans un monde toujours plus artificiel, la nature devient sacrée, c'est un spectacle, dans lequel il ne faut plus toucher à l'animal.

Dans ce contexte, on préfère aujourd'hui s'acheter une fourrure synthétique plutôt que de tuer un renard.

2 Comment les chasseurs ont-ils vécu cette évolution ?

La pratique cynégétique s'est décultivée, elle a perdu le lien qui l'unissait à la nature. Elle est nostalgique d'une époque où le chasseur était reconnu et légitime dans la société rurale. Aujourd'hui, il est plus contesté, en raison de la domination de la société urbaine ou des résidents secondaires qui s'installent à la campagne. Si beaucoup de chasseurs sont d'origine rurale, ils vivent aujourd'hui en milieu urbain et se comportent désormais comme des consommateurs, à la différence des paysans, qui utilisaient naguère peu de munitions, car les cartouches étaient chères. Aujourd'hui, ils ne connaissent plus la nature, ils la consomment, au même titre que les adeptes du tourisme naturel.

3 Comment analysez-vous la percée du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) ?

Le CPNT est le résultat d'une délégitimation du paysage politique traditionnel et de la montée de l'abstention. Le mouvement CPNT est nostalgique d'une société qui a disparu. Son programme, à l'heure actuelle, c'est qu'il n'a aucun contenu politique ni aucune proposition particulière, notamment sur l'un des problèmes fondamentaux de la ruralité, celui de l'agriculture. Ils n'ont aucune réponse à l'exode rural qui a vidé les campagnes, à la course à la compétitivité et aux concentrations qui ont détruit la société rurale. A mon avis, le succès de CPNT est totalement conjoncturel, comme l'a été celui du poujadisme commercial des années 50 et 60. Là, c'est du poujadisme rural. En revanche, le combat mené aujourd'hui par la Confédération paysanne est une réaction positive aux problèmes de la ruralité.

aux dernières élections européennes (6,77 % des voix, six députés élus au Parlement européen) ?

C'est un vote de protestation, résultant de la délégitimation du paysage politique traditionnel et de la montée de l'abstention. Le mouvement CPNT est nostalgique d'une société qui a disparu. Son programme, à l'heure actuelle, c'est qu'il n'a aucun contenu politique ni aucune proposition particulière, notamment sur l'un des problèmes fondamentaux de la ruralité, celui de l'agriculture. Ils n'ont aucune réponse à l'exode rural qui a vidé les campagnes, à la course à la compétitivité et aux concentrations qui ont détruit la société rurale. A mon avis, le succès de CPNT est totalement conjoncturel, comme l'a été celui du poujadisme commercial des années 50 et 60. Là, c'est du poujadisme rural. En revanche, le combat mené aujourd'hui par la Confédération paysanne est une réaction positive aux problèmes de la ruralité.

Propos recueillis par Alexandre Garcia

Les frères ennemis au secours de la Brenne

ORLÉANS

de notre correspondant régional

Il y aurait des chasseurs tout à fait fréquentables. Ceux de l'Indre, par exemple. La fédération départementale a pris le parti du dialogue et même de la gestion avec les écologistes. On a enterré la hache de guerre, non pas à la suite d'une subite conversion idéologique, mais par nécessité, pour sauvegarder une région naturelle menacée, la Brenne, le pays des « mille étangs ». « Ici on a trouvé la table pour s'asseoir et discuter », résume François Bourgmaster, un des responsables de la fédération de chasseurs.

Vaste (80 000 hectares au sud-ouest de Châteauroux), déserte (moins de dix habitants au kilomètre carré), la Brenne garde encore tout son cachet, avec son paysage de landes, de prairies et de « buttons » de grès, derrière lesquels se cache une kyrielle d'étangs (1 200, soit 10 000 hectares d'eau). Ce milieu humide a été classé en parc naturel régional en 1989. « La Brenne ressemble à la Sologne d'il y a trente ans », constate François Mignet, directeur du Parc. La grande propriété domine, mais à la différence du pays du Grand Meaulnes il y a peu de clôtures et de morcellement. La terre, ici, pauvre, sert au loisir. Un loisir qui se vend très cher (jusqu'à 35 000 francs – 5 335,7 € – l'hectare de friches, et 100 000 francs – 15 244,9 € – l'hectare pour un étang). Des prix inaccessibles pour de jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer.

« La nature est intacte, mais l'homme a la corde au cou », ajoute François Bourgmaster.

Au début des années 80, écologistes et chasseurs s'étaient déjà donné la main pour gérer l'étang de la Gabrière. Au point d'entrer en conflit avec les pisciculteurs, qui essayaient de relancer une petite activité économique. Aux dires de ces derniers, mouettes et cormorans faisaient des ravages. Aujourd'hui, écologistes et chasseurs se sont repliés sur l'étang Massé (30 hectares). La fédération des chasseurs, qui loue cette pièce d'eau, en a confié la gestion à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). « C'est un cas unique en France, non seulement les chasseurs louent cet espace en se privant du droit de chasse, mais également ils subventionnent la LPO pour en assurer la gestion et l'animation », insiste Jacques Trotignon, délégué de la LPO en Brenne.

VITRINE DE BONNES INTENTIONS

Les frères ennemis ont pris l'habitude de travailler ensemble. Et pas uniquement sur cette opération. On se retrouve sur le terrain pour faire par exemple des comptages de canards nicheurs. « Certes, nous avons des points de divergence sur les dates d'ouverture de la chasse, ou la destruction de certains "nuisibles". Mais ils sont mineurs par rapport à cette priorité de la nécessité d'avoir un entretien des milieux. En Brenne, il serait illusoire de faire de la protection de la nature sans intégrer

les grands propriétaires et les chasseurs, explique encore Jacques Trotignon. Il y a en France des régions où les naturalistes travaillent avec les chasseurs d'une façon discrète. Si on veut combattre les excès des uns et des autres, il faut valoriser ces compromis. »

La fédération de chasseurs de l'Indre a acquis récemment le domaine du Plessis (200 hectares, dont une cinquantaine en étangs), à Migné. Là, elle entend prouver qu'elle sait aussi s'impliquer toute seule dans la gestion et la mise en valeur des milieux naturels « en favorisant la biodiversité », et faire de la pédagogie. Ce domaine est « exclusivement payé par les chasseurs, et non pas par les contribuables », tient à préciser Charles-Henri de Ponchalon, président de la fédération. « Nous faisons de la protection dans une optique cynégétique ».

Plus qu'une simple réserve, le site, ouvert aux scolaires et au public, est une vitrine des bonnes intentions affichées par les chasseurs, loin des tableaux de chasse et des cohortes en bataille. On forme ici les apprentis chasseurs – 300 par an – dans le cadre de la préparation de l'examen du permis, en les initiant au respect de la nature. « Il y a un temps court – pour la chasse proprement dite, et un temps long – pour la gestion de l'environnement. L'acte de chasse n'est qu'un aboutissement », résume François Bourgmaster.

Régis Guyotat



Tarif TTC valable au delà de la durée initiale de communication. Appels en dehors de votre département, hors mobiles et numéros spéciaux et hors DOM-TOM. Les départements 75-92-93-94 sont considérés comme un seul département de même pour la Corse (2A-2B). Offre soumise à conditions. *Équivalent à la valeur d'une heure de communication ininterrompue en national. Offre non remboursable et non cumulable.

HORIZONS

PORTRAIT

De passage à Paris, en route pour la Californie où il va tourner une partie de son nouveau film de gangsters, *Brother*, Takeshi Kitano débarque du Japon où il vient de terminer le tournage du nouveau film de Nagisa Oshima, *Tabou*, dans lequel il interprète le rôle principal (*Le Monde* du 18 août). Il parle comme absent, écoute sans en avoir l'air. Son visage, marqué par les traces de l'accident de moto qui faillit lui coûter la vie en novembre 1994, augmente cette étrangeté à la fois angélique et effrayante.

Dans le portrait filmé que lui a consacré Jean-Pierre Limosin pour la série « Cinéma de notre temps », *Takeshi Kitano l'imprévisible* (diffusé sur Arte le 15 mai), le professeur Shigehiko Hasumi, figure tutélaire de la critique de cinéma au Japon, spécialiste mondialement reconnu de Flaubert et président de l'Université de Tokyo, remarque qu'il émane de Kitano un sentiment de puissance qui peut à chaque instant devenir menaçante.

Inutile de dire ce genre de choses à l'intéressé, il prendrait immédiatement cet air d'enfant héberlué qu'il aime utiliser comme masque. Sauf si c'est Hasumi, sommité intellectuelle qui fut parmi les premiers à reconnaître l'immensité et la diversité du talent de l'histriion Kitano, plus encore la place capitale qui lui reviendrait dans la renaissance du cinéma au Japon. Devant la caméra de Limosin, Kitano, après avoir incliné la tête de côté pour suggérer que tout cela n'a pas grande importance, confesse qu'il s'est beaucoup battu dans sa jeunesse, et qu'il a pris plus de coups qu'il n'en a donné. « *Un bon apprentissage.* » Grandi dans le monde des malfrats, des marginaux et des saltimbanques, devenu une star du music-hall et de la télévision, cet étrange personnage est aujourd'hui un des auteurs majeurs du cinéma mondial (récompensé, entre autres, d'un Lion d'or au Festival de Venise pour *Hana-bi* en 1997), une institution médiatique dans son pays, et le moteur d'un possible essor du cinéma asiatique.

On ne s'en douterait guère en le voyant, la chemise blanche toujours largement ouverte, affalé dans le fauteuil d'un hôtel parisien. Il sourit en évoquant le dernier jour de tournage d'Oshima, quand celui-ci, astreint à se déplacer en chaise roulante depuis l'attaque cérébrale qui l'a frappé en juin 1996, manqua de se retrouver les quatre roulettes en l'air tellement il cria l'ultime « *Moteur!* » avec énergie. Kitano lui promit alors de le porter personnellement en haut des marches du Festival de Cannes, « *puis de le pousser en bas pour que toutes les caméras du monde enregistrent un remake du Cuirassé Potemkine.* ». Pour l'auteur de *L'Empire des sens*, Kitano s'est fait samouraï – « *sans trop de difficultés parce que je suis court sur pattes* » – seize ans après que, dans *Furyo*, Nagisa Oshima eut révélé au Japon et au monde cette personnalité singulière qui, sous l'unique forme du sergent Hara, volait la vedette à la star David Bowie.

La révélation n'était pas la même pour le Japon et pour le monde. Hors de son pays natal, il s'agissait de la découverte d'une présence physique impressionnante, de la reconnaissance d'un comédien jusqu'alors inconnu. Chez lui, il s'agissait de l'improbable mutation du célèbre amateur Beat Takeshi, spécialiste du comique scabreux, des provocations potaches et des blagues battant en brèche toutes les conventions du rigide code nippon des bonnes mœurs. Ce trouble individu est né à Tokyo, le 18 janvier 1947, dans le quartier pauvre et mal famé de Senju. Il dit de son père qu'il était « *tout à fait du genre yakusa* », ne manque pas une occasion de saluer l'énergie déployée par sa mère pour l'élever,



WILLIAM LAXTON / CORBIS OUTLINE

Les « univers » de Kitano

sa rigueur pour l'empêcher de devenir sans retour un voyou.

Grâce à elle, il ira à l'université, malgré elle il s'en fera virer en 68 pour activités contestataires, vivra la bohème rebelle de l'époque avant de choisir sa voie : devenir fantaisiste dans le « Broadway japonais », le quartier d'Asakusa. Kitano a raconté dans un livre autobiographique dont la traduction vient de paraître en France (*Asakusa Kid*, traduit du japonais par Karine Chesneau, Denoël) son ascension au sein de l'univers très particulier du *manzai*, genre comique fondé sur la répartie et le sens de la variation en scène à partir de schémas convenus.

Rude école, dont il résume les exigences en mettant cette apostrophe dans la bouche de celui qui sera son maître, Senzaburo Fukami, lorsque, adolescent, il lui fit part de ses ambitions artistiques : « *Tu veux devenir fantaisiste ! Je te*

Il émane de Kitano un sentiment de puissance qui peut à chaque instant devenir menaçante

trouve plutôt téméraire. Avant de monter sur scène, il faut de la tête, il faut savoir comment fonctionne notre société, il faut savoir faire des claquettes et danser. Il faut savoir faire de la musique. Il ne suffit pas de savoir réciter les dialogues d'une pièce. Et la musique, tu aimes ? Qu'est-ce que tu sais faire ? - J'aime écouter du jazz. - Mais à quoi ça sert d'aimer écouter ? Un comique doit montrer et faire entendre aux autres. »

Embauché comme garçon d'ascenseur au Français, boîte où alternent strip-teases et sketches comiques, Kitano montera sur scène et y apprendra tout ce qu'avait exigé son maître. Avec un ami, il crée le duo comique The

Histriion devenu star du music-hall et de la télévision, cinéaste contemporain de premier rang dont le nouveau film, « L'Eté de Kikujiro », sort le 20 octobre en France, Takeshi Kitano est aussi l'homme-orchestre d'une possible renaissance du cinéma au Japon

Two Beat – Beat Takeshi et Beat Kiyoshi –, où il tient le rôle principal, comparable à celui du clown blanc dans les conventions burlesques occidentales, face à un comparse souffre-douleur. Le leader d'un duo *manzai* doit dérouter son partenaire – qui dans une certaine mesure représente le public – en cours de spectacle, le genre devenant une école d'invention de dialogues à la vulgarité souvent très salée – « *J'arrosais littéralement la scène d'éléments jusque-là impensables* » – mais aussi une stimulation pour inventer sans cesse.

Lorsqu'il deviendra cinéaste, dans des registres dramatiques ou poétiques, celui qui a entre-temps conquis un statut assez comparable à celui que détenait Coluche en France au sommet de sa carrière ne cessera de transposer cette capacité de surprendre en coq-à-l'âne oniriques, gags à contre-temps, irruptions de violence pure aux moments les moins prévisibles, jeux enfantins interrompant les plus graves situations ou suspensions du temps quand tout tendait à provoquer une accélération du récit. Dès sa première réalisation, *Violent Cop* (1989), on repère ces caractéristiques qui vont depuis s'enrichir sans cesse.

TAKESHI KITANO affirme être devenu cinéaste « *par hasard* », on sait qu'il rempacha au pied levé le réalisateur Kenji Fukusaku, qui devait diriger cette histoire de flic traquant un tueur dans les rues de Tokyo et qui ne se présenta pas sur le plateau. On sait moins qu'au préalable le même Kitano avait inspiré, à défaut de le réaliser lui-même, de très oubliables comédies construites autour de son personnage de Beat Takeshi. A partir de la sortie en 1995 de *Sonatine* (1993), on découvre peu à peu en Europe, dans le désordre, une filmographie riche désormais de huit titres, parmi lesquels seul le plus délirant – *Getting Any?*, 1994 – n'a pas encore été distribué en France.

L'inventivité formelle de cette œuvre laisse pantois. De *Juggatsu*

(1990) à *Kids Return* (1996) en passant par *A Scene at the Sea* (1991), elle dessine le développement de thématiques subtiles, où se mêlent les fils d'une méditation, baignée d'une profonde mélancolie, sur l'apprentissage, sur la communication et sur les codes de représentation. A partir de genres très situés (les histoires de *yakusa*, le *manzai*), la liberté de ton de Kitano lui permet, comme rarement au cinéma, de fusionner les multiples interrogations suscitées par ce que racontent les films avec ses partis

« Le but de la chaîne est de montrer le monde selon Takeshi. Sur Disney Channel, on voit bien le monde selon Disney ! Mais, sur Kitano Channel, le monde a tendance à être affreux »

pris de mise en scène, aussi radicaux ou farfelus soient-ils. Qu'il en soit ou non l'interprète principal, il est, comme tout véritable artiste, au centre de son œuvre. Une œuvre de plus en plus complexe, enrichie depuis peu de ses propres peintures et dessins, et auxquelles les musiques régulièrement confiées à Joe Hisaichi confèrent une unité délicatement ironique.

Dans un pays, le Japon, où l'art du cinéma passait aux yeux de beaucoup – de jeunes, notamment – pour une distraction d'esthètes attardés, la reconnaissance des festivals et des cinéphiles étrangers a d'abord paru une étrangeté, aujourd'hui transformée en levier d'un retour en grâce du septième art. Le phénomène est possible grâce à la présence obstinée, au prix d'un effort impressionnant, de Kitano sur plusieurs fronts. Il n'a en effet pas abdicué ses fonctions d'amuseur iconoclaste, continuant de consacrer une semaine sur deux de son temps, même lorsqu'il tourne des films, à ses apparitions télévisuelles, en compagnie d'une bande

de « disciples » qu'il soumet aux pires avanies. Son nom est aussi devenu le label d'une idée nouvelle du spectacle, à l'enseigne d'Office Kitano, sa société de production.

Créée comme agence artistique de Kitano, elle représente aujourd'hui de nombreux artistes, produit les émissions de son fondateur et a même lancé, en septembre 1998, une chaîne de télévision entièrement consacrée à sa vedette, le Kitano Channel. Pince-sans-rire, Masayuki Mori, président d'Office Kitano, joue les démiurges : « *Le but de la chaîne est de montrer le monde selon Takeshi. Sur Disney Channel, on voit bien le monde selon Disney ! Mais, sur Kitano Channel, le monde a tendance à être affreux, les lieux à la mode, ordinairement utilisés pour en faire la publicité, sont dénoncés pour ce qu'ils sont le plus souvent, des restaurants infects ou des boutiques qui vendent des cochonneries.* »

La chaîne se veut aussi terrain d'entraînement pour de futurs réalisateurs, acteurs et techniciens. Et elle diffuse des images du travail de Kitano, sous un jour bien différent des habituels *making-off* promotionnels. Quelque trente-cinq heures ont ainsi été enregistrées sur le tournage de *L'Eté de Kikujiro*, par un très bon réalisateur, Makoto Shinozaki – l'auteur d'*Okaeri*. Une version courte du film, présentée au Festival de Locarno sous le titre *Jam Session*, montrait Kitano en réalisateur et interprète sans cesse à l'affût de nouvelles idées, curieux de tout, toujours inquiet de la juste mesure de ses inventions démesurées. Le tout dans une curieuse ambiance où se mêlent travail intensif, bricolage, fou rire et respect.

Dans cette même ambiance s'est mis en place un autre axe de développement de l'étonnante aventure Kitano, sous l'égide du jeune producteur Shozo Ichiyama. Ce cinéphile émérite avait implanté une cellule de production de films d'auteur au sein de la Major nipponne Shochiku, grâce au flou de la gestion de la famille Okuyama, qui contrôla longtemps la vieille société. Okuyama ayant été remercié par les actionnaires, Ichiyama a reçu l'hospitalité d'Office Kitano, au sein duquel il dirige la filiale T. Mark, dont la vocation est de produire les grands cinéastes d'Asie.

Réalisation, interprétation, télévision, production : avec ces ingrédients dosés comme une formule explosive, Takeshi Kitano a modi-

fié l'image du cinéma au Japon en même temps que la sienne propre. Tous les « univers » de Kitano seront réunis dans l'installation qu'il a conçue pour l'exposition *La Beauté*, qui se tiendra à Avignon à partir de fin avril dans le cadre des célébrations de l'an 2000. Interrogé sur la déception de n'avoir reçu aucune récompense à Cannes pour *Kikujiro*, il se réjouit ostensiblement d'avoir ainsi à nouveau pris à contre-pied l'attente majoritaire – qui, pour la première fois, lui prédisait une reconnaissance officielle. « *Juste après, je les ai encore surpris : j'ai reçu la Légion d'honneur. Il y a eu des affiches partout dans le métro de Tokyo pour l'annoncer.* »

L'ex-marginal aurait-il, comme artiste, définitivement remporté une victoire à domicile ? Le clown célébrissime Beat Takeshi hésite, grimace, masse son visage, penche la tête. Et laisse tomber : « *C'est vrai. A présent, on a recommencé à m'appeler par mon nom, Takeshi Kitano.* »

Jean-Michel Frodon

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Etat intelligent

Et si l'Etat était un bon actionnaire ? On a suffisamment dénoncé, et à juste titre, au cours des dernières années, les piètres capacités de l'Etat propriétaire pour ne pas souligner que, sous certaines conditions, l'Etat peut aussi être un acteur efficace dans la vie des entreprises.

Des mésaventures du Crédit lyonnais, de la Marseillaise de crédit, de Bull et de nombreuses autres entreprises publiques, on avait conclu qu'empêtré dans ses ambitions contradictoires et dans son organisation bureaucratique l'Etat était incapable d'aider au développement d'entreprises compétitives. Par leurs succès en France et à l'étranger, Renault, Thomson Multimédia, Aérospatiale ou France Télécom (des entreprises dans lesquelles l'Etat est encore actionnaire) montrent que, s'il accepte d'être à l'écoute du marché, celui des consommateurs comme celui des actionnaires, l'Etat peut être un utile accompagnateur.

Assuré du soutien d'un actionnaire puissant (l'Etat possède encore 46 % du capital de Renault), Louis Schweitzer, son PDG, a ainsi pu sauver l'entreprise en renouvelant sa gamme de produits et en engageant un programme de restructuration brutal. Ayant échappé à la faillite ou à l'absorption par un concurrent, les salariés de Renault, auxquels un effort considérable avait été demandé, ne peuvent que s'en féliciter. Face à d'autres grands constructeurs internationaux, l'ex-Régie a pu prendre une participation dans le japonais Nissan - un groupe

surendetté. Renault lui applique, dix ans après, la même thérapie. C'est la condition de la survie de Nissan... et, au-delà, de Renault.

C'est aussi en se souciant de ses clients et de ses actionnaires (l'Etat et plusieurs groupes étrangers) que Thierry Breton, le PDG de Thomson Multimédia, a pu, grâce aux fonds investis avec l'aide des pouvoirs publics, redresser l'entreprise. Il y a trois ans, celle-ci valait un franc, selon Alain Juppé. Aujourd'hui, elle est valorisée à près de 16 milliards. Sa mise en Bourse ne vise pas à renflouer les caisses du Trésor public mais à renforcer les moyens du fabricant de téléviseurs.

Dans l'aéronautique, la présence de l'Etat au capital d'Aérospatiale Matra a constitué une difficulté dans les négociations avec le groupe privé allemand Dasa. C'est pourtant grâce à la persévérance du gouvernement français, et à son pragmatisme, que la création d'un grand groupe européen a été rendu possible. De même, la participation encore importante de l'Etat dans France Télécom (62 %) ne l'empêche pas, au contraire, de se développer.

La cohabitation entre l'Etat et le privé dans le capital des entreprises est parfois difficile. Elle peut être bénéfique si l'Etat sait être intelligent - s'il accorde une réelle autonomie à leurs dirigeants, s'il les laisse travailler au service de leurs clients et de leurs actionnaires, de leurs salariés en définitive. Il y a là matière à réflexion pour d'autres entreprises publiques - les EDF, GDF et autre SNCF.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelwicz (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claudé Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le problème royal en Belgique

LA QUESTION du plébiscite au sujet du retour de Léopold III semble réglée par l'accord qui vient d'être conclu entre le roi et M. Eyskens, premier ministre. Le projet de loi sera voté au Sénat le 25 octobre. Il y a de grandes chances pour qu'il soit voté aussi à la Chambre.

Le chiffre de 55 % qui a été fixé d'accord entre Léopold III et M. Eyskens est le plus bas de ceux qui avaient été envisagés. Les socialistes demandaient une majorité de 65 % ; les libéraux se seraient contentés d'un chiffre un peu inférieur.

On peut admettre cependant que le roi a fait une concession en acceptant une proportion supérieure à la majorité absolue, et surtout en s'engageant à abdiquer si elle n'était pas atteinte. Dans ce cas le vote est considéré comme consultatif : c'est-à-dire

qu'il n'entraîne pas forcément la décision dans un sens ou dans l'autre.

Si Léopold III obtient plus de 55 % des voix il n'est pas certain qu'il reprenne sa place sur le trône. Il est stipulé qu'alors il appréciera les résultats de la consultation populaire en ne tenant compte que des intérêts du pays. Cela signifie apparemment que c'est la répartition des voix qui influera sur sa décision.

Il se trouverait en effet dans une situation difficile si, plébiscité par une forte majorité en Flandre, il avait contre lui une majorité non moins forte en Wallonie. Son retour accentuerait la division du pays. Léopold III se présenterait comme le roi d'une moitié de la Belgique. On peut admettre qu'il hésiterait à jouer un tel rôle.

(20 octobre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'Equateur, un pays ingouvernable

ALORS que le volcan Guagua Pichincha décharge des nuages de cendres sur Quito, la capitale équatorienne, faisant trembler son million et demi d'habitants, la presse locale cite les prophéties de Santa Mariana de Jesus : la perte de la ville ne sera pas provoquée par un tremblement de terre, mais par les mauvais gouvernants du pays. Des prophéties qui datent du XVII^e siècle, mais qui sont toujours d'actualité. Bien que l'Equateur vive en démocratie ininterrompue depuis vingt ans, le pays est économiquement sinistré à cause du comportement irresponsable de sa classe politique, lequel s'avère plus nocif que tous les désastres naturels. Ce constat est terrible lorsque l'on sait que le phénomène atmosphérique du Niño a provoqué, l'an dernier, des dégâts s'élevant à 2 milliards de dollars. C'est à se demander si les journalistes broient du noir ? Si leur implacable analyse ne relève pas d'un pessimisme injustifié et invétéré ? Malheureusement, ce sentiment semble partagé par l'homme de la rue.

Ce petit pays de l'Amérique andine vient de faire parler de lui sur la scène internationale pour avoir osé suspendre partiellement le remboursement des intérêts de sa dette commerciale, revendue dans le cadre de l'accord « Brady » (Le Monde du 8 octobre). Cette décision unilatérale a été tacitement approuvée par la communauté fi-

nancière internationale et par les Etats-Unis, garants des bons Brady. Elle n'a pas empêché le Fonds monétaire international (FMI), le 30 septembre, de signer un accord préliminaire pour apporter un peu d'oxygène à ce pays qui croule sous le poids de sa dette. A cinq ans de la dernière « lettre d'intentions » souscrite avec le FMI, et après huit mois de difficiles négociations, l'horizon semblait s'éclaircir. Des fonds représentant 1,25 milliard de dollars seraient débloqués lorsque le Congrès équatorien accepterait le projet de budget d'austérité pour l'an 2000 proposé par l'exécutif, ainsi qu'une réforme fiscale et bancaire.

UN PRÉSIDENT SUR LA CORDE RAIDE

Et puis, tout a basculé. La majorité des tenants des bons Brady ont refusé d'engager une nouvelle négociation, un tel précédent risquant de compromettre des fonds représentant 150 milliards de dollars rien qu'en Amérique latine. Un argument de poids a été paradoxalement fourni aux opposants à la renégociation par deux parlementaires appartenant à la Izquierda democrática (ID), un parti de gauche qui prône pourtant le refinancement de la dette. Ceux-ci ont déclaré qu'une grande partie de ces bons avaient été acquis sur le marché par de hauts fonctionnaires

équatoriens... De quoi mettre de mauvaise humeur les agents de la Chase Manhattan Bank, représentant les intérêts des tenants de bons Brady. Mais ce qui est plus grave, c'est que les déclarations de ces parlementaires étaient, semble-t-il, sans fondement.

Certes, la corruption n'est pas un fait nouveau en Equateur. De nombreux ambassadeurs ont protesté parce que les dessous de table rendaient impossible tout échange commercial. Il ne faut pas oublier que pendant ces cinq dernières années, le vice-président Dahik a dû s'enfuir pour échapper aux accusations de détournement de fonds. Pour des raisons similaires, l'ex-président Bucaram s'est exilé à Panama, et son successeur, Alarcon, après un séjour en prison, est en liberté sous caution.

Alors que le président Jamil Mahuad semblait marquer des points, face à ses interlocuteurs de Washington et de New York, en ce qui concerne la restructuration de la dette extérieure, la classe politique équatorienne contribua largement à son échec en critiquant toutes ses réformes. Le chef de l'Etat, élu en juillet 1998, ne bénéficia plus que de 14 % d'opinions favorables. Il a vu son régime sur le point de sombrer à deux reprises, en mars puis en juillet 1999. S'il y a échappé, c'est parce que le mouvement indigène, qui avait envahi pacifiquement la capitale, en juillet, pour protester contre la hausse des prix des carburants, a finalement reculé en se rendant compte qu'il jouait le jeu de la droite populiste, et que celle-ci était prête à tout pour déstabiliser le régime Mahuad.

Le président Mahuad est sur la corde raide. Ses partisans ne sont pas les derniers à boycotter ses réformes. Le chef de l'Etat nous expliquait, en juillet, qu'« à l'exception du président Borja [1984-1992], aucun président n'a eu la majorité au Congrès. Et ceci explique en grande partie les problèmes que nous affrontons. Mon parti ne représente qu'un tiers du Congrès. Et aucun parti ne veut accepter une réforme fiscale, bien que la situation critique en Equateur ne nous laisse pas d'autre issue ». Et c'est là que le bât blesse car la « lettre d'intentions » signée avec le FMI oblige à un consensus sur ce thème sans quoi la communauté financière internationale ne déboursera aucun fonds.

POPULISME ET CORRUPTION

Sans une réforme de la Constitution, le pays paraît ingouvernable. En effet, dans ce régime théoriquement présidentiel, le chef de l'Etat doit être élu avec la majorité absolue des votes (deux tours de scrutin), alors que les parlementaires le sont à la majorité simple. D'où la quasi-impossibilité de disposer d'une majorité parlementaire. Le pays est-il ingouvernable ?

L'Equateur vit une crise d'identité, comme le prouvent tous les jours les titres des journaux. Ainsi, le quotidien *Hoy* se demande dans son éditorial : « Qui mine l'avenir de l'Equateur ? le phénomène du Niño, les explosions de la Guagua Pichincha, ou les mauvais gouvernements ? ». « Vingt ans de démocratie. Néanmoins, commente l'*Hebdo Vistazo*, celle-ci ne nous a laissés que des frustrations. » En résumé, en vingt ans, huit pilotes, huit horizons. Toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, mais à la fin, le même populisme et la même corruption. Il ajoute : « Ni les partis de droite, du centre, de gauche, ni les puissants intérêts économiques auxquels se sont subordonnés les partis, ni les syndicats, ni les dirigeants indigènes, ni les leaders de la société civile, n'ont pu se mettre d'accord pour réformer l'Etat. Ceci a produit une crise d'identité. Et a démontré que derrière l'apparence d'un Etat unifié, il existait des intérêts régionalistes, et d'autres inavouables, et une société apathique qui déchargeait ses frustrations sur le gouvernement sans en assumer les responsabilités. »

Nicole Bonnet

Les « Fables » de La Fontaine par Lionel Koechlin



Lionel Jospin et ses gauches

Suite de la première page

D'une manière ou d'une autre, l'appel à une gauche vraiment « de gauche », le rappel des engagements passés des partis aujourd'hui associés au pouvoir, le soupçon de « libéralisme » brandi contre le gouvernement, le jeu des divers acteurs de la gauche « plurielle » et celui de l'extrême gauche qui parie sur son échec, celui du mouvement social qui cherche à régénérer le politique dans le « social », sont autant d'attitudes différentes qui expriment un même refus : celui de renoncer à l'idée que le rapport entre employeur et employé est fondamentalement injuste et doit être radicalement combattu. Que le rapport des forces entre salarié et propriétaire du capital puisse s'établir aussi dans le cadre du marché, que le salarié n'y soit pas forcément perdant ou « volé », et que l'action politique ne se limite pas à peser sur les termes de cet échange, c'est peut-être ce qui distingue, finalement, la gauche « réaliste », jospinienne, de celles qui s'opposent à elle et qui, d'une manière ou d'une autre, en collaborant avec elle ou en la combattant, la contestent.

En collaborant avec elle : c'est la stratégie adoptée par le Parti

communiste, acteur principal de la journée du 16 octobre, dont il a été à la fois l'initiateur et l'enjeu. Resté « communiste » contre tous les arguments qui pouvaient le conduire, dans les dix années qui ont suivi la chute du mur de Berlin, à changer de nom et donc d'identité idéologique et politique, le PCF continue à se réclamer d'un « dépassement du capitalisme » dont il est bien incapable d'énoncer le programme et qui se réduit à une posture sociale, à l'entretien d'un patrimoine, à une fidélité dispensée de tout examen critique autre que de pure forme. Le PCF parle comme si son abandon réel et forcé de l'utopie communiste le justifiait d'en conserver l'irréductible nostalgie. Que lui demander de plus, sauf à disparaître - ou à avouer qu'en tant que parti « communiste », il a déjà disparu ? Ainsi revendique-t-il, en quelque sorte, le bénéfice de son échec, que Lionel Jospin ne manque pas de lui accorder avec d'autant plus de générosité qu'il ne lui en coûte, politiquement, rien.

De ce point de vue, la démonstration du 16 octobre est, pour Robert Hue, réussie. Elle a établi que le nostalgie communiste, comparée aux autres forces de la gauche critique, reste, dans la rue, sans rivale. C'est finalement derrière le PCF, ou avec lui, que les Verts, les chevènementistes et l'extrême gauche ont choisi de manifester. Les comparaisons faites entre les divers segments du cortège ont montré, sans conteste, que les

communistes étaient les plus nombreux. M. Hue y voit, à juste titre, la validation des efforts qu'il accomplit depuis bientôt six ans pour combiner la défense des positions électorales conservées par son parti avec un rôle central parmi les forces politiques qui cherchent à dégager un espace à gauche du Parti socialiste.

LE DANGER VIENT DES VERTS

Pour les trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire et de Lutte ouvrière, qui forment l'essentiel des courants organisés face au PCF dans cet espace, la prégnance du Parti communiste - problème qu'ils connaissent bien depuis trente ans et plus - a quelque chose de désespérant. Sans doute la mobilisation du 16 octobre prouve-t-elle qu'un potentiel existe ; mais elle prouve aussi que ce potentiel demeure dans l'orbite du parti de Robert Hue, en dépit de la rupture assumée entre la CGT et le parti auquel elle était jusqu'à ces dernières années indéfectuellement liée. En dépit, enfin, de la moyenne d'âge élevée des manifestants.

Autre forme de collaboration avec le Parti socialiste, celle du Mouvement des citoyens et de son président, Jean-Pierre Chevènement, se borne aujourd'hui à attester de la fidélité du PS et de M. Jospin à ce qui forme une partie de leur lointain héritage des années 70, républicain, assimilateur et niveleur. De ce rôle de témoin de moralité républicaine et éta-

tiste, le MDC escompte un poids, lors des échéances municipales et législatives, supérieur à celui qu'il aurait si ses membres étaient restés à l'intérieur du PS. La logique de la dévolution des candidatures rapproche ici les chevènementistes de leurs ennemis Verts, mais avec une capacité d'attraction indiscutablement moindre, comme l'ont montré les élections européennes.

C'est là, malgré les inconséquences du parti de Dominique Voynet, que se situe le danger principal pour M. Jospin. Des diverses composantes de la gauche « plurielle », les Verts sont en effet les mieux placés pour représenter, à côté du PS, mais en concurrence avec lui, une autre conception de l'action politique et de l'évolution de la société. Leur présence - modeste - dans la manifestation du 16 octobre montre qu'ils n'échappent pas à la mécanique de la « gauche de la gauche », qui les tient captifs. Leur impatience de participer à la redistribution des prix, lors des élections municipales, donne au PS une prise solide pour contrôler leurs audaces. Le premier ministre sait, néanmoins, qu'aux échéances décisives, un électoral épris d'Europe, de mondialisme, d'humanitaire et de modernité technique peut préférer l'« offre » des Verts à celle d'un PS trop habile dans la gestion de la gauche de toujours et de ses héritages.

Patrick Jarreau

Le plan de restructuration de Nissan accueilli avec résignation

Au Japon, les syndicats sont tétanisés par l'annonce des 21 000 suppressions d'emplois. La presse insiste sur le coût social des décisions de Carlos Ghosn et s'interroge sur leur mise en œuvre

Les 21 000 suppressions d'emplois annoncées, lundi 18 octobre, par Carlos Ghosn, ancien numéro deux de Renault, devenu patron opérationnel de Nissan, font les principaux titres de la presse japonaise. « Il

n'y avait rien d'autre à faire », titre l'*Asahi*, en commentant ce plan qui ressemble aux méthodes utilisées par Renault (principal actionnaire de Nissan) en Europe. Les journaux demandent au gouvernement de faci-

liter la reconversion des salariés et d'aider les municipalités concernées par les fermetures de sites. Les commentateurs des syndicats ont été laconiques : « Est-ce que la direction est certaine de pouvoir redresser

ainsi la situation ? », s'est interrogé le président du syndicat du secteur de la fabrication. En France, la CGT et la CFTD dénoncent les suppressions d'emplois (*Lire notre éditorial p. 16*).

TOKYO
de notre correspondant
C'est avec résignation que l'opinion japonaise et les commentateurs de presse ont accueilli le plan, plus sévère que prévu, de « Renaissance de Nissan » annoncé le 18 octobre par Carlos Ghosn, ancien « numéro deux » de Renault devenu le patron opérationnel du second constructeur automobile japonais (*Le Monde* du 19 octobre). « Ce que l'on attendait est arrivé », écrit dans un éditorial le quotidien des milieux d'affaires *Nihon Keizai* qui qualifie la méthode Ghosn d'« audacieuse » sans toutefois, poursuit-il, que l'on

puisse la « taxer de cruelle ». « Depuis des années, la direction de Nissan s'était montrée incapable d'endiguer le flot du déficit ». « Il n'y avait rien d'autre à faire », titre pour sa part l'*Asahi*. Pour le *Nihon Keizai*, comme pour certains autres quotidiens, la direction de Nissan, à commencer par son actuel président, Yoshihiko Hanawa, doit assumer sa responsabilité dans la détérioration de la situation de l'entreprise.
Inévitable, la « thérapie de choc Ghosn » n'en suscite pas moins deux grandes questions : son coût social et son efficacité. Le caractère plus drastique que prévu du plan de

redressement visait certes à satisfaire les analystes des marchés. M. Ghosn a, sur ce point, atteint son but : Moody's Investors Service a relevé au niveau « positif » l'évaluation des perspectives de Nissan. Mais la « méthode Ghosn » inquiète. Beaucoup d'analystes se demandant si ce plan pourra être mis en œuvre dans toute son ampleur et dans les délais fixés.

Le **GOVERNEMENT PRÉOCCUPÉ**
Pour le *Nihon Keizai*, « Nissan n'est qu'au point de départ de sa survie » mais l'on peut se demander si « une restructuration défensive [par la réduction des surcapacités et des effets] est la solution pour redevenir un protagoniste dans la guerre entre les constructeurs mondiaux ». « C'est maintenant que M. Ghosn doit démontrer ses vraies compétences », conclut le quotidien des milieux d'affaires.
La seconde grande question est celle du coût social de la « chirurgie Ghosn ». Le gouvernement ne cache pas une certaine préoccupation devant l'ampleur des réductions d'em-

ploi. Pour l'instant, les syndicats restent en retrait, tétanisés. Ils ont pris connaissance du plan par le circuit intérieur de télévision du groupe qui a retransmis intégralement la conférence de presse. Les commentateurs ont été laconiques : « Est-ce que la direction est certaine de pouvoir redresser ainsi la situation ? », s'est interrogé Katsuhiko Hagiwara, président du syndicat du secteur de la fabrication (Zen Nissan Roso), qui a ajouté : « Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les conséquences sociales négatives de ce plan, non seulement sur les employés de Nissan, mais sur le groupe dans son ensemble ».

Les journaux, qui font tous leurs grands titres sur la fermeture des cinq usines, soulignent les lourdes conséquences sociales (le *Yomiuri* parle de « souffrances sans précédent ») qu'elle va avoir sur les salariés de Nissan mais aussi sur les municipalités où elles sont implantées et surtout sur leurs fournisseurs : une pléthore de PME. Les commentateurs appellent Nissan à dédommager les salariés qui perdront leur emploi et à les aider à trouver un autre travail. Ils enjoignent, d'autre part, au gouvernement d'apporter son soutien aux PME et aux collectivités locales. Une résignation teintée d'amertume prévaut aussi chez les employés de Nissan. Certains salariés à l'usine d'assemblage de Murayama (ouest de Tokyo), qui sera fermée, viennent de l'usine de Zama (banlieue de la capitale) elle-même fermée en 1995. Dans le meilleur des cas, ils seront une nouvelle fois transférés ailleurs.

La réduction de 21 000 emplois ne portera que partiellement sur les employés de la maison-mère (39 900 salariés). En ce qui concerne les trois unités d'assemblage (Murayama, Nissan Shatai à Kyoto et Aichi Kikai) et les deux unités mécaniques (Kurihama et Kyushu) qui seront fermées, le nombre des réductions d'emploi s'éleva au total à cinq mille. Six mille autres emplois seront supprimés chez les concessionnaires, six mille également dans l'administration centrale et quatre mille dans le département des ventes.

« Concernant le plan de NTT sur trois ans, nous avons commencé à discuter avec les syndicats de la nécessité d'une restructuration face à un environnement difficile », a indiqué NTT dans un communiqué.
Selon le *Nikkei*, NTT a présenté un plan aux représentants des syndicats lundi, prévoyant 16 000 suppressions d'emplois au sein de ses deux filiales de téléphonie locale Nippon Telegraph and Telephone East et Nippon Telegraph and Telephone West, à raison de 8 000 suppressions dans chacune d'entre elles.

Philippe Pons

Commentaires négatifs en France

● **Les syndicats de Renault** ont dénoncé le plan présenté par M. Ghosn. La CFTD a estimé, lundi, que « comme pour Vilvorde, mais à une bien plus grande échelle, Renault rejette toute orientation sociale alternative ». La CFTD « n'était pas opposée à la nécessité d'une restructuration industrielle permettant d'assurer l'avenir de Nissan, compte tenu de son endettement », mais considère que « les objectifs de ce redressement ne peuvent être dissociés de leur dimension sociale ». La CFTD-Renault « entend proposer très rapidement à l'ensemble des organisations syndicales françaises et européennes une rencontre pour analyser la situation et définir les modalités d'une action coordonnée,

en lien avec les syndicats japonais de Nissan », conclut le texte. De son côté, la CGT estime que « les actionnaires n'ont pas de tabous et une seule culture : le niveau du taux de rentabilité » et « les solutions sont toujours les mêmes, radicales, dans le monde entier même au Japon ». « Nous réaffirmons que des coopérations peuvent se construire dans une logique de développement industriel et social entre deux entreprises et leurs salariés », ajoute la CGT.
● **L'Humanité** (du 19 octobre) dénonce « le Vilvorde japonais ».
● Les marchés boursiers n'ont pas applaudi aux suppressions d'emplois : lundi 18 octobre, le titre Renault a perdu 2,16 %, et Nissan Motors 7,14 %.

Les « méthodes » Renault

TOKYO
de notre envoyé spécial
Le plan de restructuration de Nissan, présenté lundi 18 octobre à Tokyo, par Carlos Ghosn, a surpris par son ampleur. Mais les recettes sont très proches de celles appliquées chez Renault depuis 1997, qui ont fait du constructeur français l'un des plus compétitifs au monde. La botte secrète de M. Ghosn, surnommé le « tueur de coûts » : les équipes transverses. Dès juillet, M. Ghosn a mis en place neuf groupes de cadres chargés d'identifier dans différents domaines (achats, distribution, recherche et développement) les sources d'économies pour renouer avec les bénéfices dès 2001 et réduire la dette de moitié, à 700 milliards de yens (environ 6 milliards d'euros, 40 milliards de francs) d'ici à 2002. Les 200 personnes mobilisées sur ce projet ont d'abord travaillé sur des bases « modestes » : réduire de 10 % les capacités de Nissan sur trois ans. « Insuffisant », a tranché M. Ghosn qui leur a demandé de revoir leur copie.

Le premier chapitre du plan – et l'un des principaux – concerne les achats. A l'image de ce qui est en cours chez Renault, le but est de réduire les coûts de 20 % sur trois ans, avec 1000 milliards de yens économisés. Dès 2000, 8 % devront être réalisés et 7 % pour chacune des deux années suivantes. La méthode consiste à instaurer de nouvelles relations avec les fournisseurs. Leur nombre sera divisé par deux, passant d'un peu moins de 1 200 à 600 d'ici à 2002. Les « rescapés » travailleront plus étroitement avec Nissan.

PROMOTIONS AU MÉRITE
Deuxième volet du plan : la restructuration de l'outil industriel avec la fermeture de trois usines d'assemblage (Murayama, Nissan Shatai Kyoto et Aichi Kikai Minato) et de deux unités mécaniques (Kurihama et Kyushu). Vingt et un mille emplois – dont 4 000 dans la production, 6 000 dans la distribution et 6 000 dans l'administration –, soit 14 % des effectifs, seront supprimés via des départs naturels en retraite, des préretraites et le développement du temps partiel. La moyenne d'âge plus élevée chez Nissan (40 ans) que chez Toyota (37 ans) devrait faciliter ces mesures. Autre révolution annoncée : les promotions, fondées jusque-là sur l'ancienneté, seront désormais jugées sur des critères de compétence et un programme de stock options sera mis en place.

En réduisant ses capacités d'un tiers à 1,6 million d'unités, Nissan tournerait à 82 % de son potentiel en 2002, contre 53 % actuellement. Pour gagner de l'argent, un constructeur ne devrait pas descendre en dessous des 70 %. L'outil industriel sera aussi réorganisé autour de douze plates-formes en 2004, soit deux fois moins qu'aujourd'hui. L'objectif est de fabriquer plus de modèles à partir d'éléments communs pour abaisser les coûts. Chaque plate-forme doit être capable de produire 100 000 voitures en 2004 contre 50 000 actuellement.

FRAIS GÉNÉRAUX RÉDUITS
Troisième volet : les coûts de distribution et de frais généraux seront réduits de 20 %. Nissan est propriétaire de la moitié de ses concessions (200 au total) et dispose de 3 000 points de vente. Un sur dix sera fermé. Les frais administratifs, très lourds, sont liés au fait que Nissan était une entreprise multirégionale, chaque filiale fonctionnant de façon cloisonnée. Le nouveau directeur général souhaite une centralisation des activités financières, sous la responsabilité du Français Thierry Moulouguet. Celui-ci devra faire le ménage dans les participations de Nissan : près de 1 400 ! Les ressources dégagées par ces cessions seront redéployées pour la recherche et le développement – 500 embauches sont prévues dans ce secteur – désormais centralisés à Tokyo.

« La réduction des coûts est la partie la plus visible et la plus massive du plan, mais elle ne suffira pas à assurer seule la réussite », a rappelé Carlos Ghosn. Nissan doit aussi restaurer son image de marque. « Actuellement aux Etats-Unis, à modèle comparable, nous vendons nos voitures 1000 dollars moins cher que la concurrence, remarque-t-il. Cette différence doit être réduite de 35 % d'ici trois ans et doit disparaître à l'horizon de la prochaine décennie. » Nissan compte sur le renouvellement de sa gamme et, à partir de 2002, sur le développement de véhicules en commun avec Renault.

Le constructeur saura-t-il relever ces nouveaux défis ? M. Ghosn se veut rassurant : « Les choses changent déjà ». Et il souligne qu'aucune fuite sur le plan n'avait filtré dans la presse japonaise, contrairement aux habitudes : « Le plan est resté secret parce que les gens savaient que c'était important. »

Stéphane Laurer

Seule une grande banque peut vous offrir une Sicav avec autant de

Choix
Choix
Choix
Choix
Choix
Choix
Choix
PARVEST
PLUS DE 50 COMPARTIMENTS

Créée en 1990, Parvest est l'une des premières Sicav luxembourgeoises à compartiments par la taille de ses actifs (9,5 milliards d'Euros) et la richesse de son offre. Elle propose plus de 50 compartiments spécialisés qui couvrent l'ensemble des marchés mondiaux. Ainsi, chaque investisseur peut composer son portefeuille en fonction de ses objectifs et des perspectives des marchés financiers et le gérer dans le temps en procédant aux arbitrages nécessaires entre compartiments. Pour plus d'informations, appelez le **0800 261 261** ou visitez notre site internet : **www.parvest.com**

Préalablement à toute souscription, il est nécessaire de prendre connaissance du prospectus de la Sicav, ainsi que du rapport annuel.

PARIBAS
Groupe BNP PARIBAS

La presse reste divisée sur les droits d'auteur des journalistes

Les éditeurs et les pouvoirs publics observent avec intérêt l'accord de branche en voie de conclusion entre la presse quotidienne régionale et les organisations syndicales

LA NÉGOCIATION a été plus serrée que prévu. Lors d'une rencontre initialement programmée pour aboutir à une signature, les représentants du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) et ceux des organisations de journalistes (SNJ, USJ-CFDT, SNJ-CGT, CGC et FO) ne sont pas parvenus, lundi 18 octobre, à conclure l'accord-cadre sur les droits d'auteur (*Le Monde* du 12 octobre). La discussion a achoppé sur des dispositions clés du protocole

Conflits judiciaires

Les entreprises et les syndicats se sont plusieurs fois retrouvés devant les tribunaux pour des questions de droits d'auteur. ● En référé, le tribunal de grande instance (TGI) de Colmar avait interdit, le 3 février 1998, la diffusion des *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)*, et d'émissions de France 3 sur Internet. Un accord a été signé aux *DNA*, le 9 avril 1998. ● Le TGI de Paris a interdit le 14 avril l'utilisation d'articles du *Figaro* et désigné un expert entre les parties. ● Le TGI de Lyon a estimé le 21 juillet que le *Progrès* avait «*commis une violation des droits d'auteurs en publiant leurs articles sur Minitel et Internet sans leur accord*». L'affaire est en appel et l'arrêt de la cour devrait être rendu le 9 décembre. ● Le SNJ et la CGT ont déposé plainte contre le Syndicat de la presse quotidienne régionale pour contester son groupement d'intérêt économique, permettant aux journaux régionaux de regrouper leurs photographies. L'affaire doit être jugée le 17 novembre.

jugées «*insuffisamment élaborées*» par certains syndicats, dont le SNJ, la CGT et FO.

Une ultime réunion est prévue, vendredi 22 octobre, pour examiner les modifications prises en compte par le syndicat patronal. Mais François Boissarie, secrétaire général du SNJ, considère qu'il s'agit là de «*détails sans rapport avec des points de droit essentiels*». De son côté, l'USJ-CFDT, plutôt favorable à un aboutissement rapide, réserve sa position.

VALEUR D'EXEMPLE

C'est une question de jours : l'accord sera signé, mais en ordre dispersé, par des syndicats divisés sur l'attitude à avoir. Il n'est pas étonnant que le processus mis en œuvre depuis de longs mois peine à trouver une solution. Prévu à l'échelle d'une branche – la presse quotidienne régionale, et par extension départementale –, ce protocole d'accord a incontestablement valeur «*d'exemple*» pour les autres catégories de publications. Il intervient de surcroît alors qu'une série de procédures judiciaires poursuit son cours (*lire ci-contre*).

La création de services «*en ligne*» par les éditeurs a révélé une situation inédite de vide juridique sur la «*propriété intellectuelle*» et les droits d'utilisation, de reproduction et de rémunération des articles, photographies, etc. Jusqu'alors, la discussion s'était cantonnée aux produits complémentaires ou dérivés des supports papier comme la télématique, la valorisation des archives sur CD-ROM, etc. L'irruption d'Internet a accéléré la remise à plat de l'ensemble du dossier. Elle a aussi provoqué un véritable casse-tête dans l'attente d'un règlement généralisé.

Seules exceptions dans l'ensemble de la presse, six accords d'entreprise ont abouti à la suite de discussions engagées avec les syndicats, comme aux *Echos*, aux *Éditions du Médecin généraliste*, à Radio-France Internationale ou au *Monde*. Dans le groupe *l'Expansion*, le règlement ne porte que sur les supports papier, mais bloque sur le numérique. Aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, et par extension à *l'Est Républicain*, il a été conclu après un premier jugement du tribunal, favorable aux journalistes. A *Ouest-France* ainsi qu'au *Télégramme de Brest*, comme dans d'autres publications, les discussions sont bien avancées. Ailleurs, elles achoppent parce que certains dirigeants souhaiteraient les intégrer dans le processus de réduction du temps de travail.

Les éditeurs sont loin de partager une position uniforme. Dans un livre blanc publié en juin 1998, le Syndicat de la presse magazine (SPMI) considère en effet que «*la publication de presse est une œuvre collective*» et qu'en conséquence «*les droits de reproduction appartiennent à l'entreprise*». Dès lors, les journalistes ne peuvent faire valoir leur droit à rémunération pour toute réutilisation de leur travail dans un même titre, voire dans d'autres titres du même groupe. Sur la base de cette position de principe, plusieurs entreprises ont renoncé à ouvrir des sites web en attendant une évolution de la réglementation et de la législation. Propriétaire de *Science et Vie*, le groupe l'Excelsior a ainsi préféré mettre en sommeil son édition numérique pour éviter l'ouverture d'un contentieux avec la rédaction.

Tout en partageant cette conception, les éditeurs de la presse quotidienne régionale ont

adopté une position «*réaliste*» d'ouverture et de négociation plus conforme à la défense de leurs intérêts financiers. En clair, ils n'ont pas voulu se laisser distancer par la concurrence sur le marché de l'information locale et des services, avec, à la clé, une bonne partie de la manne publicitaire des petites annonces, offres immobilières et autres propositions d'emploi. Convaincu que toute modification du processus législatif nécessitera une ou plusieurs années, le SPQR a

tenté d'imposer. La solution globale réside-t-elle dans une modification législative et réglementaire ? En juin, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, avait prévu une table ronde qui ne s'est jamais tenue. En septembre, le premier ministre, Lionel Jospin, a annoncé la création d'un Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique qui bute toujours sur la composition de ses membres. Sa mission serait, affirme le projet

Litige entre les photographes et les agences

Les reporters des agences photographiques bénéficient-ils d'un droit indivisible sur la propriété de leurs clichés ? La justice devrait être appelée à trancher cette question à l'occasion de la procédure engagée par le photographe Francis Apestegey contre l'agence Gamma qu'il a quittée en 1997.

Il entend obtenir la récupération de son fonds d'archives et poursuit l'agence suspectée d'avoir égaré plusieurs centaines de ses clichés personnels. De son côté, Gamma revendique la poursuite d'exploitation de ces images au nom de la «*copropriété*» du fonds. Le règlement de cette question est crucial au moment où certaines agences s'apprentent à passer entre les mains de grands groupes.

surmonté ses réticences «*pour ne pas bloquer le processus*».

RÉTRIBUTIONS INSUFFISANTES

L'accord en voie de conclusion dans la presse régionale ne concerne que les journalistes salariés, mais exclut les correspondants de presse. Il ne prévoit rien pour les anciens collaborateurs de l'entreprise. Il fixe des montants minimum de rétribution, en droits d'auteur, jugés notoirement insuffisants par les syndicats. Enfin, il exclut du processus la gestion collective des droits, notamment par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), que les syndicats, unanimes,

d'arrêté, de «*formuler des propositions et des recommandations*» sur l'ensemble d'un dossier dont le statut particulier des journalistes-salariés ne serait qu'un des aspects.

Ce conseil devrait aussi se prononcer sur la mise en conformité avec les nouvelles directives de l'Union européenne. Autant dire que la discussion prendra du temps. Pour certains éditeurs, ce délai permet certes de repousser les échéances. D'autres, en revanche, préfèrent conclure plus rapidement par la voie contractuelle, sans attendre d'y être contraints par la jurisprudence des tribunaux.

Michel Delberghe

France 3 Aquitaine en grève contre son directeur régional

BORDEAUX

de notre correspondant

Pour la première fois dans l'histoire de France 3 Aquitaine, à Bordeaux, des journalistes et des techniciens se sont mis en grève, lundi 18 octobre, en raison du comportement du directeur régional, Jean-Marie Belin. Aucun programme régional n'a été diffusé. A la suite d'un préavis déposé par la CFDT, la CGT et le syndicat national des journalistes, 69 personnes, soit plus de 40 % du personnel de la station, ont arrêté le travail et demandé à la direction nationale de nommer un «*interlocuteur mandaté*» pour régler ce conflit. Lundi soir, France Télévision a fait savoir qu'elle ne pouvait négocier sur ce qu'elle considère être «*une affaire de personnes*». L'intersyndicale doit reformuler ses revendications. Une assemblée générale, mardi 19 octobre, a reconduit le mouvement.

Les relations, d'abord houleuses, entre le directeur régional et une

partie du personnel semblent impossibles. M. Belin a pris ses fonctions à Bordeaux le 15 février. Il était directeur régional de France 3 Lorraine-Champagne-Ardenne, après avoir dirigé la rédaction de France 3 Sud à Toulouse de 1990 à 1994. Déjà fin août, l'ensemble des élus du personnel et des syndicats avaient remis à Marc Tessier, président de France Télévision, en visite en Gironde, «*un message d'alerte*» dénonçant «*la rupture du dialogue social à Bordeaux*».

Aujourd'hui, les grévistes parlent d'une «*centralisation excessive du pouvoir*», d'un «*simulacre de concertation*», du «*refus de transparence*» dans les réunions et du «*mépris du personnel et de ses représentants*». Jean-Marie Belin ne souhaite faire «*aucun commentaire qui puisse porter préjudice à France 3 ou à ses personnels. C'est une affaire purement interne de relations*».

Claudia Courtois

La chaîne Equidia remplace France Courses

APRÈS un modeste galop d'essai de trois ans sous le label France Courses, la chaîne thématique du monde du cheval renaît, mercredi 20 octobre, sous le nom d'Equidia. A cette date, il y aura «*autant de façons d'aimer le cheval que de regarder Equidia*», clame son nouveau slogan. Plus qu'un simple programme diffusé sur le câble, TPS et CanalSatellite, c'est un «*bouquet de chaînes*» que veut constituer Claude Esclatine, son directeur général. A compter du 20 novembre, le «*pôle Equidia*» comptera trois chaînes : Equidia, France Courses International (diffusée sur l'Europe via le satellite Hot Bird) qui devient Equidia International, et Canal Courses (chaîne interne retransmise dans les PMU) rebaptisée Equidia Pro.

En 2000, le budget du pôle devrait s'établir autour de «*100 millions de francs dont 60 % pour Equidia*», annonce M. Esclatine. La chaîne prévoit de réaliser 4 à 5 millions de

francs de chiffre d'affaires publicitaire et de royalties auprès des opérateurs d'ici deux ans. Le véritable objectif d'Equidia, contrôlée par les sociétés France Galop et Le Cheval français, est d'être «*une vitrine et un outil de stimulation des enjeux qui bénéficie à l'ensemble de la filière cheval*». Ce secteur d'activité fait vivre près de 100 000 personnes et génère 36 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel, dont 70 % sont reversés aux parieurs.

Equidia ne consacrera plus que 44 % de son temps d'antenne aux courses (contre 100 % pour France Courses). La nouvelle grille fera la part belle aux journaux d'information, aux reportages et aux magazines sur le monde du cheval. Trois sites Web sont dédiés au commerce électronique. La chaîne négocie avec TV Games Network, télévision de jeux lancée par le groupe de Rupert Murdoch aux Etats-Unis.

Guy Dutheil

Nouvel accord anglo-saxon dans la presse allemande

FRANCFORT

de notre correspondant

A son tour, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)* scelle une coopération d'envergure avec un titre de langue anglaise. Le quotidien conservateur de Francfort vient de passer un accord avec *l'International Herald Tribune*, qui est une réponse aux partenariats engagés entre le *Financial Times* et le groupe Grüner&Jahr, d'une part, le *Wall Street Journal Europe* et le *Handelsblatt*, d'autre part (*Le Monde* du 30 juin). Aux termes de la nouvelle alliance annoncée dimanche 17 octobre, *l'International Herald Tribune* doit s'enrichir, à partir du printemps prochain, d'un supplément journalier en anglais conçu par le quotidien généraliste de Francfort.

D'un volume de six à huit pages, ce cahier sera conçu par une rédaction autonome et devra rendre compte de l'actualité des pays de langue allemande, en particulier pour les décideurs anglophones actifs dans ces régions. Le *FAZ* prendra en outre en charge la distribution du *Herald Tribune* en Allemagne, tandis qu'une alliance publicitaire est également en négociation.

UN PROJET RISQUÉ

Ce rapprochement survient alors que le lancement prochain d'un «*Financial Times* en allemand» devrait intensifier la concurrence entre les principaux journaux de référence du pays. La bataille s'annonce particulièrement rude en matière de couverture économique, un domaine où le *Financial Times* (groupe Pearson) et Grüner&Jahr (filiale de Bertelsmann) ont ouvert les hostilités en début d'année. Bien que la rédaction d'une centaine de journalistes, recrutés à grands frais dans la presse allemande, soit en partie opérationnelle, les deux partenaires veulent se donner le temps pour peaufiner un projet ambitieux et risqué.

En face, l'actuel unique quotidien économique, le *Handelsblatt* (150 000 exemplaires), n'a en effet pas tardé pour réagir en s'associant au *Wall Street Journal Europe*. L'éditeur de Düsseldorf a pris en juin une participation de 49 % dans la filiale européenne du prestigieux titre américain, dont la maison-mère, Dow Jones, a acquis 22 % du groupe Handelsblatt. La coopération rédactionnelle entre les deux titres devrait s'accroître dans la nouvelle formule du *Handelsblatt* apparue lundi 18 octobre. La *Frankfurter*, qui prétend au rang de troisième titre mondial parmi les décideurs avec une diffusion d'environ 410 000 exemplaires, se devait donc de réagir.

Philippe Ricard

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : la France a demandé une mise au point à la Commission européenne, lundi 18 octobre, après qu'un de ses membres, Viviane Reding, a remis en cause la nécessité de quotas audiovisuels européens. «*Le premier devoir de la Commission est de défendre l'acquis communautaire, dont la directive Télévision sans frontières constitue l'épine dorsale*», a rappelé le Quai d'Orsay.

■ **TÉLÉVISION** : France 2 a porté plainte contre TF1 près le tribunal de commerce de Paris. La chaîne publique reproche à la Une une déprogrammation sauvage, les 30 et 31 août, soirs où France 2 a diffusé la série «*Le destin des Steenfort*».

■ **Télé Bocal a obtenu une autorisation temporaire d'émettre** pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 16 janvier 2000. Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a attribué le canal 36, de 22 heures à 1 heure, à cette chaîne pirate de l'Est parisien.

■ **RADIO** : Jean-Paul Baudecroux, PDG du goupe NRJ, devait annoncer, mardi 19 octobre, la création d'une Fondation NRJ, sous l'égide de l'Institut de France, destinée à «*agir en faveur des enfants, des jeunes, plus généralement des personnes sans défense*».

L'internet à révolutionné le monde du commerce et de l'industrie bancaire. Dresdner Kleinwort Benson se propose de vous aider à profiter des nouveaux moyens de transaction en temps réel qu'offre l'internet pour optimiser la gestion de vos positions de change. Dresdner Kleinwort Benson est la première banque à offrir à ses clients l'accès à un système d'opérations de change sur internet. Le traitement de vos ordres et le suivi de vos positions

de change seront désormais directement accessibles sur internet. Ce système d'opérations de change on-line vous sera présenté lors d'une tournée européenne de démonstration, à Paris le 2 novembre 1999. Pour de plus amples renseignements, veuillez nous contacter par téléphone au: +49 69 2576 5313 ou par courrier électronique à : branka.gluch@dresdner-bank.com

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EASTMAN CHEMICAL** : le groupe américain de plastique et de fibres a annoncé, lundi, la suppression de 1 200 emplois sur 16 000 personnes pour réduire ses coûts.

● **CEGELEC** : la direction de l'établissement de Nanterre (Haut-de-Seine) a procédé le 18 octobre à des entretiens préalables au licenciement avec douze salariés ayant participé à l'occupation du site durant une semaine.

● **PETROLE JAPON** : le parquet de Tokyo a procédé à l'arrestation d'une dizaine de responsables de onze grandes compagnies pétrolières japonaises dans le cadre d'une enquête sur des accusations de fraude dans des contrats de livraison de carburants au ministère de la Défense.

● **TELENOR/TELIA** : le mariage entre les deux groupes publics norvégien et suédois de télécommunications semble compromis. Lundi 18 octobre, le ministre norvégien des transports et des communications a refusé, sans explication, de se rendre à la réunion finale de signature de l'alliance.

● **AIRBUS** : la compagnie aérienne américaine bon marché Frontier Airlines a passé une commande de vingt Airbus A318 et A319 dont onze ferme pour un montant d'environ 400 millions de dollars.

● **DAEWOO** : en dépit de la déroute financière du constructeur sud-coréen à Séoul, la branche polonaise Daewoo-FSO continue son développement et a annoncé lundi le début de la production à Varsovie de son modèle de petite cylindrée Matiz.

SERVICES

● **BRITISH AIRWAYS** : le ministre du Trésor polonais a démenti lundi l'information du quotidien *Rzeczpospolita* selon laquelle la compagnie britannique avait été choisie pour l'acquisition de 10 % de la compagnie polonaise LOT (Le Monde du 19 octobre).

● **IBERIA** : les actionnaires du noyau dur de la compagnie aérienne espagnole, en cours de privatisation, voudraient que la *golden share* du gouvernement dure cinq ans au maximum selon le quotidien économique madrilène *Expansion*.

● **DELTA AIRLINES** : la troisième compagnie américaine va racheter la totalité de la compagnie de transport régional Comair, pour 1,8 milliard de dollars.

● **DEGRIFTOUR** : le numéro un français du voyage en ligne vise une entrée en Bourse avant l'été 2000 pour accélérer son développement à l'étranger. L'agence de voyages virtuelle – détenue à 80 % par son fondateur et PDG Francis Reversé – a dégagé 454 millions de francs de ventes pour le dernier exercice.

● **PIERRE ET VACANCES** : le groupe de résidences de tourisme va se développer fortement sur le marché parisien et proposera dès 2000 six résidences de tourisme sous l'enseigne Pierre et Vacances City, a annoncé lundi son PDG Gérard Brémont.

FINANCE

● **FARMERS INSURANCE** : la filiale du suisse Zurich Financial Services (ZF), a signé un accord pour acquérir l'assureur Foremost Corporation of America, pour 812 millions de dollars.

● **NORDBL** : la banque publique régionale allemande (Landesbank) souhaite la création à long terme d'une alliance des Landesbank de l'ensemble du nord du pays, a indiqué lundi son président du directoire Manfred Bodin.

● **BBV** : les banques espagnoles Banco Bilbao Viscaya (BBV) et Argentaria ont annoncé mardi matin la réunion de leurs conseils d'administration pour approuver une mesure « importante ». Selon le journal madrilène *Expansion*, les deuxième et troisième établissements financiers du pays annonceraient leur fusion. ● **LA CAIXA** : la caisse d'épargne catalane, La Caixa, a annoncé lundi l'acquisition de 2,6 % du groupe bancaire allemand Deutsche Bank.

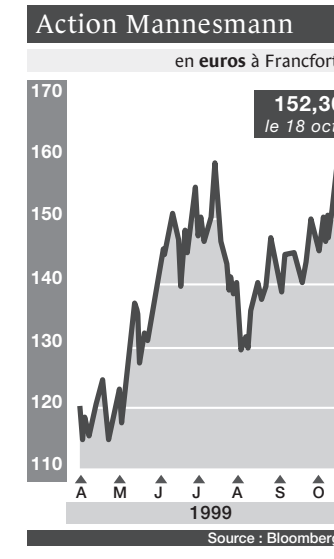
● **AFB** : les négociations entre les syndicats et l'Association française des banques (AFB, patronat) pour établir une nouvelle convention collective semblent être entrées lundi dans une nouvelle phase, « plus concrète et plus constructive », a-t-on appris auprès des partenaires sociaux.

● **JP MORGAN** : l'agence de notation financière Standard and Poor's a abaissé lundi la note de la banque américaine JP Morgan de AA à AA- en raison des « risques de plus en plus importants pris par la banque ».

VALEUR DU JOUR

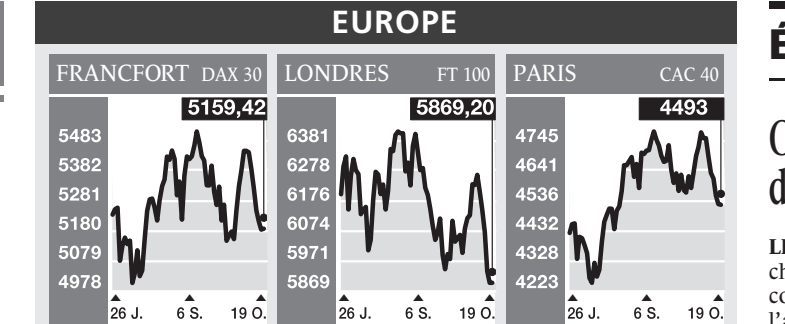
Mannesmann négocie le rachat de l'opérateur Orange

LE GROUPE ALLEMAND Mannesmann, dont l'action se négociait en Bourse à 150 euros mardi 19 octobre, pourrait très prochainement annoncer une opération d'envoie en Grande-Bretagne. Le spécialiste de la construction mécanique et des télécommunications est en effet en pleine négociations pour racheter l'opérateur britannique de téléphonie mobile Orange à son principal actionnaire, le groupe diversifié hongkongais Hutchison Whampoa. « Le directeur de Mannesmann confirme, suite aux dernières spéculations, qu'il est engagé dans des pourparlers qui pourraient conduire à une offre de Mannesmann sur Orange », a indiqué le groupe dans un bref communiqué, mardi 19 octobre. Selon les informations du *Wall Street Journal* Europe, la transaction pourrait s'établir sur la base d'un prix de 16 milliards de livres, soit 24,54 milliards d'euros. Une telle opération s'inscrirait parfaitement dans la stratégie de Mannesmann, qui souhaite renforcer ses positions sur le marché européen de la téléphonie mobile. En Allemagne, il possède 65 % de D2, le premier opérateur du secteur. En Italie, il contrôle Omnitel Pronto Italia, le numéro deux national. Et, en France, il détient une participation de 15 % dans Cegetel, qui pilote SFR, le deuxième réseau mobile. Avec le rachat d'Orange, qui se situe au troisième rang des opérateurs

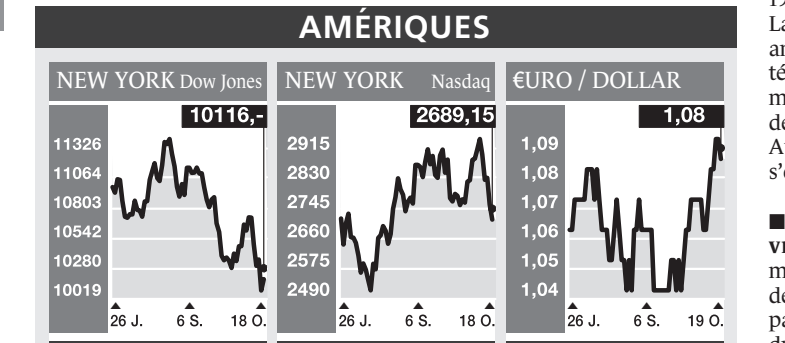


britanniques, avec 3,1 millions d'abonnés, il deviendrait le premier groupe véritablement européen. L'activité des télécommunications représente pour l'allemand une spécialité à part entière, sur laquelle il a dépensé depuis le début de l'année plus de 11 milliards d'euros, et qu'il souhaite valoriser sur les marchés boursiers. A la fin du mois de septembre, il a annoncé qu'il souhaitait se scinder en deux sociétés afin de les coter séparément à la Bourse : d'un côté, les télécommunications et, de l'autre, la construction mécanique et les pièces détachées automobiles. La consolidation de l'industrie de la téléphonie mobile se poursuit, après l'acquisition du britannique One-2-One par Deutsche Telekom et, tout récemment, de l'allemand E-Plus par France Télécom.

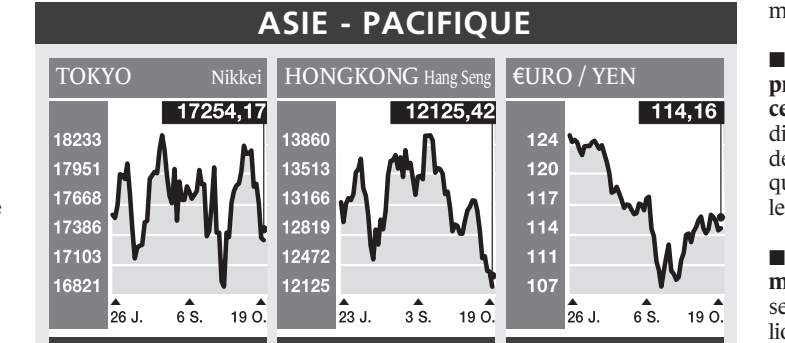
Cécile Prudhomme



Indice	Cours	Var. %	Var. %
Indice sélection	19/10	18/10	31/12
EUROPE EURO STOXX 50	3615,26	0,21	8,17
EUROPE STOXX 50	3579,34	0,24	7,62
EUROPE EURO STOXX 324	312,25	0,19	4,65
EUROPE STOXX 653	296,98	0,36	6,37
PARIS CAC 40	4493,00	-0,05	13,96
PARIS MIDCAC	0,00
PARIS SBF 120	3083,09	-0,01	16,07
PARIS SBF 250	0,00
PARIS SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM AEX	527,91	-0,23	-1,94
BRUXELLES BEL 20	2909,12	-0,04	-17,23
FRANCFORT DAX 30	5159,42	0,06	3,05
LONDRES FTSE 100	5869,20	-0,64	-0,23
MADRID STOCK EXCHANGE	0,00	1,32
MILAN MIBTEL 30	31670,00	0,22	-9,91
ZURICH SPI	6736,20	0,36	-5,93



Zone	Indice	Cours	Var. %	Var. %
Indice sélection	18/10	veille	18/10	31/12
ÉTATS-UNIS DOW JONES	10116,28	0,96	10,18	
ÉTATS-UNIS S&P 500	1254,13	0,54	2,03	
ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE	2689,15	-1,56	22,64	
TORONTO TSE INDEX	6868,24	-0,24	5,89	
SAO PAULO BOVESPA	10978,00	-1,51	61,82	
MEXICO BOLSA	274,12	1,34	17,91	
BUENOS AIRES MERVAL	504,80	-0,53	17,38	
SANTIAGO IPSA GENERAL	116,02	-1,86	50,68	
CARACAS CAPITAL GENERAL	5215,43	-1,93	8,91	



Zone	Indice	Cours	Var. %	Var. %
Indice sélection	19/10	veille	18/10	31/12
TOKYO NIKKEI 225	17254,17	-0,12	24,65	
HONGKONG HANG SENG	12125,42	-1,41	20,67	
SINGAPOUR STRAITS TIMES	0,00	42,65	
SÉOUL COMPOSITE INDEX	97,39	-1,94	49,97	
SYDNEY ALL ORDINARIES	2779,70	-0,61	-1,20	
BANGKOK SET	25,29	-1,98	-1,52	
BOMBAY SENSITIVE INDEX	4930,69	0,96	61,38	
WELLINGTON NZSE-40	2090,07	1,14	1,20	

SUR LES MARCHÉS

PARIS

DANS LE SILLAGE de Wall Street, la Bourse de Paris a débuté la séance de mardi 19 octobre sur une hausse de 0,65 %, l'indice CAC 40 s'établissant à 4 524,62 points. Lundi 18 octobre, la place parisienne avait clôturé en baisse de 0,64 %, enregistrant sa sixième séance consécutive de repli. Elle affichait alors un recul de près de 6 % par rapport à son record du 10 septembre. Les boursiers attendaient la publication mardi en début d'après-midi de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis pour septembre, indice qui sera déterminant pour l'orientation future des marchés.

FRANCFORT

COMME la place de Paris, la Bourse de Francfort était en légère hausse mardi à l'ouverture, l'indice DAX progressant de 0,31 % à 5 172,37 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a ouvert en hausse mardi, l'indice Footsie des cent principales valeurs gagnant 0,12 % à 5 876,8 points.

TOKYO

LA REPRISE DE WALL STREET lundi 18 octobre après sa chute de 5,92 % la semaine précédente n'a pas suffi à rassurer le marché nippon. La Bourse de Tokyo s'est légèrement repliée mardi : l'indice Nikkei a perdu 0,12 % à 17 254,17 points.

NEW YORK

APRÈS UNE SEMAINE très difficile, la Bourse de New York est parvenue à se reprendre, lundi 18 octobre. L'indice Dow Jones des principales valeurs a terminé la séance sur un gain de 96,57 points (+0,96 %) à 10 116,28 points. Toutefois, l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a perdu 42,68 points (-56 %) à 2 689,15 points.

Marshal Acuff, de Salomon Smith Barney, a exprimé des doutes sur la capacité du marché boursier à remonter la pente de façon durable « jusqu'à ce que les investisseurs ne voient des signes de ralentissement de la croissance et de baisse des taux d'intérêt à long terme ».

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en baisse, mardi 19 octobre. Après quelques minutes de transactions, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 5,55 %.

MONNAIES

LE DOLLAR était stable, mardi matin, lors des premiers échanges entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 105,30 yens et 1,0850 euro. Les opérateurs se montraient prudents avant la publication, en début d'après-midi, de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis. Vendredi, l'annonce d'une forte progression des prix à la production (+1,1 %) avait provoqué un net repli du billet vert.

ÉCONOMIE

Croissance de 7,4 % du PIB chinois

LE PRODUIT intérieur brut (PIB) chinois a augmenté de 7,4 % au cours des neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé, mardi 19 octobre, le Bureau national des statistiques (BNS). Le PIB a atteint 5 680 milliards de yuans (634,25 milliards d'euros) de janvier à septembre, a indiqué le BNS dans un communiqué. Au cours du premier semestre, la croissance de l'économie chinoise avait atteint 7,6 % en moyenne, après avoir décollé de 8,3 % au premier trimestre à 6,9 % au deuxième trimestre. Le gouvernement chinois s'est fixé pour objectif de parvenir à une croissance d'au moins 7 % en 1999, après avoir atteint 7,8 % l'an dernier, son score le plus faible depuis 1991.

La déflation, apparue depuis deux ans en Chine, s'est légèrement atténuée au cours des neuf premiers mois de l'année, l'indice des prix de détail reculant de 3 % sur un an. Au premier semestre, cet indice s'était replié de 3,2 %.

■ **ÉTATS-UNIS** : le taux de pauvreté aux Etats-Unis pourrait monter de 12,7 % à 17 % en raison de la possible révision du seuil de pauvreté par le Bureau américain du recensement, rapporte lundi le *New York Times*. Actuellement fixé à 16 600 dollars de revenus annuels pour une famille de quatre membres, le seuil de pauvreté serait relevé à 19 500 dollars, faisant passer le nombre d'Américains considérés comme pauvres à 46 millions.

L'échelle actuelle a été mise au point en 1965 et est restée inchangée depuis, à l'exception d'ajustements en raison de l'inflation.

■ **AMÉRIQUE CENTRALE** : les présidents des pays d'Amérique centrale et du Chili ont signé, lundi à Guatemala, un accord-cadre de traité de libre-échange (TLC), qui vise à réduire progressivement les droits de douane.

■ **BRÉSIL** : la balance des paiements brésilienne a enregistré en septembre un excédent de 529 millions de dollars, tandis que la balance commerciale a totalisé un déficit de 67 millions de dollars, a annoncé lundi le département économique de la banque centrale.

■ **ZONE EURO** : les perspectives de croissance de l'économie se sont améliorées dans la zone euro, et la pression sur les prix s'est accrue, a estimé lundi le président

de la Bundesbank, Ernst Welteke.

■ **ALLEMAGNE** : l'industrie électrique allemande ne s'attend à aucune difficulté pour le passage à l'an 2000, a indiqué lundi le président de l'Union des usines électriques allemandes, Heinz Klinger, à Berlin.

■ **Le syndicat du service public, des transports et de la circulation (OETV)** a estimé, lundi, que la libéralisation du marché de l'électricité en Allemagne et les fusions dans ce secteur vont entraîner la suppression d'au moins 70 000 emplois à travers le pays.

■ **FRANCE** : le projet de budget pour l'an 2000 qui doit être examiné à partir de mardi par les députés est « encore plus sincère que les années précédentes », a affirmé lundi le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Didier Migaud (PS).

■ **Rexecode, un institut de conjoncture français** proche du patronat, se montre optimiste dans ses prévisions de croissance en France et dans le monde pour 2000, mais recommande la prudence sur l'évolution des marchés financiers.

■ **ESPAGNE** : tous les secteurs sensibles de l'économie espagnole sont prêts au passage à l'an 2000 et ont même adopté des plans d'adaptation au cas où les solutions retenues connaîtraient des imprévus, a annoncé lundi la commission nationale Effet-2000.

■ **POLOGNE** : la Pologne bénéficiera en 2000 d'une aide européenne de 920 millions d'euros et pourra compter sur la même somme annuelle jusqu'en 2002 dans le cadre de ses préparatifs à l'adhésion à l'Union européenne, a indiqué lundi le ministère de l'économie polonais.

■ **La production industrielle en Pologne** a progressé de 9,5 % en septembre comparé à août et de 8,9 % sur un an, selon les chiffres publiés lundi par le Bureau national des statistiques.

■ **HONGRIE** : la balance des paiements courants de la Hongrie a dégagé un surplus de 154 millions de dollars (142 millions d'euros) en août, grâce au tourisme, contre un déficit de 136 millions (125 millions d'euros) en juillet, a annoncé lundi la banque centrale.

■ **PÉTROLE** : le prix du baril de brut devrait se situer entre 25 et 27 dollars pendant les quatre prochains mois, a estimé lundi, à Madrid, le secrétaire d'Etat mexicain à l'énergie, Luis Tellez.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	Euro contre	18/10
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHENMARK	1,95583	DEUTSCHENMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,88774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97680
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62807
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
COURONNE DANOISE	7,46339	COUR. NORVÉGIENNE	8,38680
COUR. SUÉDOISE	8,8465	COURONNE TCHÈQUE	36,960
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6877	DOLLAR CANADIEN	1,6180
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1390	DRACHME GRECQUE	329,25
FLORINT HONGROIS	258,59	ZLOTY POLONAIS	4,4418

Cours de change croisés					
Dollar	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
09h50	EURO	FRANC	LIVRE	FR. S.	19/10
19/10	1,08335	1,6516	1,67110	6,8190	6,8190
YEN	114,16500	17,40500	176,08000	71,84500	71,84500
EURO	0,92306	0,87593	...	1,54315	0,62945
FRANC	6,05490	5,74735	6,55957	10,12020	4,12955
LIVRE	0,59841	0,56780	0,64805	0,09880	0,40805
FRANC SUISSE	1,46650	1,39140	1,58900	0,24215	2,45065

Taux d'intérêt (%)				
Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
18/10	j.j.	3 mois	10 ans	30 ans
FRANCE	2,46	2,48	5,24	5,93
ALLEMAGNE	2,46	2,62	5,10	5,85
GDE-BRETAG.	4,94	5,22	5,58	4,87
ITALIE	2,46	2,56	5,38	6,09
JAPON	0,05	0,02	1,76
ÉTATS-UNIS	5,22	4,76	5,92	6,06
SUISSE	0,58	0,97	3,16	4,17
PAYS-BAS	2,41	2,56	5,28	5,95

</

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du fabricant de semi-conducteurs STMicroelectronics s'appréciait de 2,16 %, à 75,70 euros en début de séance, mardi 19 octobre. Le groupe franco-italien a réalisé sur les neuf premiers mois de 1999 un bénéfice en hausse de 25,4 %.

Le titre du fabricant de composants électriques Carbone Lorrain ouvrait en hausse de 3,10 %, à 42,27 euros, mardi, après avoir plongé de 15,7 % la veille. La société de Bourse Chevreux de Virieux conseille désormais de vendre le titre.

La valeur Guilbert grimpaît de 7,43 % à 135,90 euros dans les premiers échanges, mardi, après deux séances de suspension. Le groupe Pinault Printemps Redoute a offert

de racheter 42,8 % du capital du distributeur papetier sur la base de cinq actions PPR pour six actions Guilbert, ce qui valorisait la société à 140,8 euros par action, soit 11,3 % de plus que le dernier cours coté jeudi 14 octobre.

Le titre Seita perdait 1,6 %, à 55,20 euros, mardi, alors que débutait l'offre publique d'échange en vue de la fusion avec l'espagnol Tabacalera.

Les valeurs Lagardère (+0,51%, à 39,1 euros) et Canal+ (-0,76 %, à 59,95 euros) étaient entourées mardi. Selon La Tribune, les deux sociétés seraient proches d'un accord en vue d'une entrée du groupe de Jean-Luc Lagardère dans la chaîne cryptée.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for 19/10 09h54, AUTOMOBILE, BANQUES, and DJ E STOXX AUTO P.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for CIBA SPEC CHEM, DJ E STOXX CHEM P, and CONGLOMÉRATS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for AKER RGI -A-, DJ E STOXX CONG P, and TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for EIRCOM, DJ E STOXX CONG P, and CONSTRUCTION.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for ACCIONA, DJ E STOXX BANK P, and PRODUITS DE BASE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for ALUMINIUM GREC, DJ E STOXX BASI P, and CHIMIE.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Includes sections for ACCOR/RM, DJ E STOXX CNST P, and CONSOMMATION CYCLIQUE.

FINANCES ET MARCHÉS

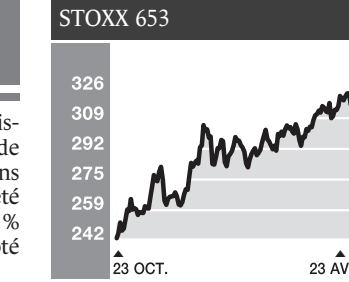


Table of stock prices for various companies including COURTSTAUNDS TEXT, BONGRAIN/RM, DT.LUFTHANS N, etc.

Table of stock prices for various companies including ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table of stock prices for various companies including AKER MARITIME, BK, BP AMOCO, etc.

Advertisement for www.lemonde.fr/aietel featuring the headline 'LES NOUVELLES TECHNOLOGIES' and 'Avec INTERACTIF'.

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

Table of stock prices for various companies including 3I, ALMANJI, ALPHA FINANCE, etc.

Table of stock prices for various companies including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

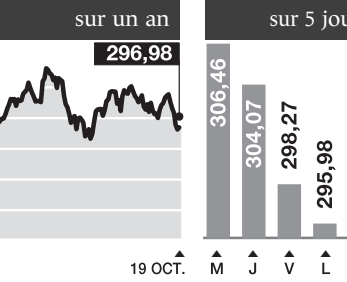


Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, etc.

Table of stock prices for various companies including AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

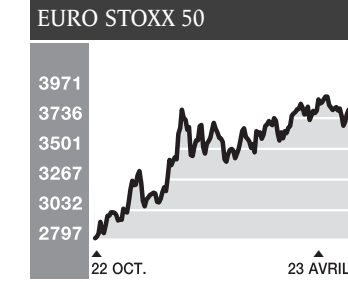


Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

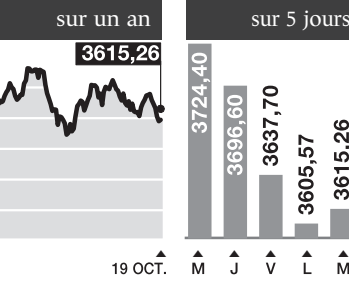


Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, ARCADIA GRP, etc.

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table of stock prices for various companies including AEROSPATIALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne...

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

Les actions des banques européennes ont perdu du terrain, lundi 18 octobre, après qu'Ernst Welteke, l'un des membres du conseil de la Banque centrale européenne (BCE), a déclaré que les pressions inflationnistes dans les onze pays de la zone euro augmentent, ce qui laisse augurer une hausse des taux directeurs. Les titres de la banque helvétique Crédit suisse (-3,07% à 252,5 francs suisses), et de ses concurrents britanniques HSBC (-0,32% à 63,2 pence), espagnole BSCH (-1,5% à 9,21 euros) et néerlandaise ING (1,86% à 50,55 euros) ont tous chuté.

La valeur DaimlerChrysler a cédé 2,4%, à 66,72 euros, lundi. Le constructeur germano-américain a annoncé, vendredi 15 octobre, qu'il rappelait 417 000 voitures aux Etats-Unis en raison d'un possible défaut de freinage. Par ailleurs, selon le quotidien économique Handelsblatt, l'entreprise serait en pourparlers avec le français PSA et l'italien Fiat, afin de coopérer dans la fabrication de petites voitures. Le groupe s'est refusé à tout commentaire.

Le titre Siemens a perdu 2,21%, à 75,98 euros, lundi. Le géant de l'électronique a confirmé mener des négociations avec le fabricant français Framatome en vue d'un rapprochement des activités nucléaires des deux groupes, mais aucun accord n'est en vue pour l'instant.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 19 OCTOBRE Cours relevés à 09 h 50

Table of monthly settlements for France, listing various companies and their financial metrics like previous price, current price, and volume.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 18 OCTOBRE

Une sélection. Cours relevés à 17 h 35

Table of new market listings, including company names and their market performance data.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

SECOND MARCHÉ

MARDI 19 OCTOBRE

Une sélection. Cours relevés à 09 h 50

Table of second market listings, including company names and their market performance data.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 18 octobre

Émetteurs

Table of SICAV and FCP funds, listing fund names, values, and dates.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

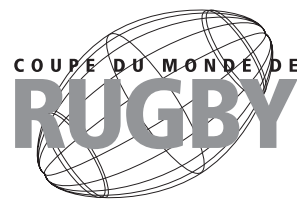
Table of market performance for various companies, including stock prices and percentage changes.

LEGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SPORTS Les matches de barrage de la 4^e Coupe du monde de rugby, mercredi 20 octobre, devaient opposer l'Irlande et l'Argentine (à Lens), l'Ecosse aux Samoa (à Murrayfield) et l'Angleterre aux Fidji (à

Twickenham). ● EN CAS DE VICTOIRE, l'Irlande, emmenée par son talonneur Keith Gerard Mallinson Wood, dit « Woodie », 28 ans, affronterait la France en quarts de finale, le 24 octobre, à Dublin. ● LES



SAMOA, déjà vainqueurs du pays de Galles (38-31), le 14 octobre, tenteront d'atteindre pour la troisième fois consécutive les quarts de finale de l'épreuve. ● FABIEN PELOUS, deuxième ligne du XV

de France, et Christian Califano, pilier, devaient comparaître, mercredi, devant la commission de discipline et risquaient d'être suspendus pour la suite de la compétition.

Keith Wood, le rebelle, est devenu le fer de lance de l'équipe d'Irlande

Ancien demi de mêlée, ancien ouvrier, le talonneur au crâne nu est l'idole d'un peuple dont il incarne la générosité, la faconde et la bravoure. Et s'il n'est pas capitaine, c'est quand même lui qui montrera l'exemple contre l'Argentine, en barrage, mercredi 20 octobre, à Lens

DUBLIN

de notre envoyée spéciale
Keith Wood se donne des airs de gros chat. Il a tassé son quintal sur un banc et joue avec le soleil, il a la voix douce, des manières élégantes et ce sourire retroussé un peu mystérieux qui s'élargit souvent. Le talonneur de l'équipe d'Irlande prend un plaisir immense à parler de rugby « parce que c'est un sport qui donne un autre sens et une autre perception de la vie ». Mercredi 20 octobre, lors du match de barrage contre l'Argentine, il serrera très fort son poing sur son cœur, s'époumonera à chanter les hymnes irlandais et partira à la bagarre avec pour seule intention de mener son équipe en quart de finale contre la France (le 24 octobre). « Se retrouver à Dublin après avoir perdu de justesse en février lors du Tournoi des cinq nations, ce serait une belle revanche, s'enflamme-t-il.

Non pas une revanche. Un grand match, un sommet. Une belle victoire. »

Keith Gerard Mallinson Wood dit Woodie pourrait être un cliché d'Ovalie : 1,83 m pour 105 kilos, oreilles sculptées dans les échauffées de la mêlée, crâne nu, il est grand joueur et un grand vivant, gourmand d'empoignes et de passions. Son père, héros chez les Anglais d'Harlequins, avait été pilier international en 1959. Keith Wood ne s'en souvient pas : Gordon Wood est mort alors qu'il avait dix ans. « Dans un sens, ça n'a jamais compté, jure-t-il. J'étais le dernier d'une famille de sept enfants (NDLR, il a deux frères et quatre sœurs). Ma mère disait souvent : « Donnez le meilleur de vous-même, donc soyez vous-même. » Moi, je suis venu au rugby très tard, à dix-sept ans, car je pensais que j'étais trop chétif. »

Il joue aujourd'hui dans le club

de son père, « parce qu'on me l'a demandé », jure-t-il. En 1999, il a fait un passage dans le club irlandais de Garryowen pour retrouver son pays avant la 4^e Coupe du monde. Il retournera chez les Harlequins, par fidélité : « Ce sont

eux qui m'ont lancé. » Il a vingt-huit ans. Le rugby lui a râpé la carcasse tout en lui laissant encore une fougue de gosse. Cela lui convient. Il aime la confrontation féroce de la mêlée qui lui procure sa dose d'adrénaline

Pelous et Califano devant la commission de discipline

Fabien Pelous et Christian Califano devaient être entendus par la commission de discipline de la Coupe du monde de rugby, mardi 19 octobre, à Londres. Le premier est accusé de « stamping » (talonnage au pied) sur le visage du capitaine fidjien Greg Smith, le 16 octobre, à Toulouse. Le second est poursuivi pour avoir donné un coup de tête au pilier Joely Veitayaki lors de la même rencontre. S'ils n'ont pas été sanctionnés par l'arbitre pendant le match, ces gestes n'ont pas échappé à l'un des quatre commissaires de la Coupe du monde chargés de regarder toutes les rencontres du tournoi à la télévision. Ce dernier a communiqué ses observations à la commission de discipline, un organisme autonome composé de trois personnes : un juriste, un ancien joueur et un représentant des « administratifs » du rugby (présidents de club, dirigeants...). C'est la première fois, en Coupe du monde, qu'une telle instance indépendante est mise en place.

pour perpétuer le fighting spirit des anciens. Il avait été sérieusement blessé à l'épaule lors du premier match de la Coupe du monde 1995. « J'ai passé les six premiers mois à trop boire, à trop manger, à trop grossir et j'ai passé les onze suivants à revenir au jeu », se souvient-il. Il est resté très ami avec le chirurgien qui lui a reconstruit l'épaule.

UN TALONNEUR PASSE-PARTOUT

Ancien demi de mêlée devenu ouvrier, Woodie a retrouvé les réflexes de ses jeunes années pour devenir un talonneur passe-partout. Intransigeant dans le pack, il aime aussi botter des coups de pied à suivre, se faufiler, percuter les défenses et fondre vers la ligne d'essai. Ainsi, lors du premier match de l'Irlande contre les Etats-Unis (53-8), le 2 octobre, il est devenu le premier talonneur de l'histoire du rugby à marquer quatre essais : « Quand je mets le maillot vert, je suis si fier de représenter mon pays que je suis prêt à déplacer des montagnes. » Hors du terrain, il reste cet homme de combats. Parce qu'il s'est élevé

contre sa fédération pour des droits d'image, il a manqué être rayé de la sélection nationale. Dans la bagarre, il a perdu ses galons de capitaine.

Parce qu'il a su rester lui-même, parce qu'il est doué, Keith Wood est devenu celui par qui l'Irlande peut espérer. A Dublin, pendant la première phase de la Coupe du monde, il a fait chavirer le public à chacune de ses belles actions. « C'est à cause de mon crâne », rit-il. De cette célébrité énorme, Keith Wood dit qu'elle est « légèrement embarrassante ». Oui, il a refusé beaucoup d'argent parce qu'il ne veut pas porter de casque – « Il fait trop chaud là-dessous », assure-t-il – et oui, franchement, il est intimidé de voir sa silhouette en carton dans la devanture des pubs ou d'avoir un mannequin gigantesque à son effigie qui sillonne en fanfare le centre de Dublin les jours de match. « C'est bien pour l'équipe, glisse-t-il. Cela lui donne peut-être les forces de gagner et de continuer sa route. Elle le mérite. »

Bénédicte Mathieu

Le Samoan Stephen Bachop compte bien tourmenter les Ecossois

EDIMBOURG

de notre envoyée spéciale
La réceptionniste n'en revient pas. Alors que le vieux Stakis Grosvenor d'Edimbourg a déjà décoré la cheminée en marbre de son hall pour l'arrivée prochaine du Père Noël, les joueurs samoans se promènent dans l'hôtel en chemises colorées des mers du Sud. En dépit de ce décalage vestimentaire, les nouveaux arrivants se laissent vite prendre par l'atmosphère. « Je sais ce que je voudrais trouver au pied du sapin, plaisante Stephen Bachop, le demi-d'ouverture, des billets pour les quarts de finale, les demi-finales et la finale. »

Celui que la presse anglo-saxonne a salué, après la victoire de

dangereuses, à quelques mètres de la ligne d'essai adverse », confirme Jim Telfer, l'entraîneur écossais. « Il nous fait toujours repartir à la conquête du terrain », estime Pat Lam, numéro 8 et capitaine des guerriers du Pacifique. L'homme a de l'expérience. Trois cents matches de rugby à son actif, annonce-t-il calmement. « Je travaille avec Stephen depuis 1990, raconte Bryan Williams, le coach samoan. Et franchement, je me demande bien ce que j'ai pu lui apprendre ! »

Ce rôle de « stratège » de l'équipe ne lui est contesté par aucun de ses compagnons de combat, joueurs imposants, connus pour la sévérité de leurs plaquages. Malgré tout, il ne faudrait pas imaginer que ces armoires à glace du Pacifique Sud ne sont que du muscle. L'ailier Va'aiga Tuigamala (1,80 mètre, 105 kilos), dit « l'autobus » – en principe rien ne l'arrête – est le premier à reconnaître l'importance du tactique. « Nous avons appris beaucoup, surtout depuis notre défaite face à l'Argentine, dit ce double de Jonah Lomu, en particulier qu'un match de rugby est plus une affaire mentale que physique. Stephen nous est donc très précieux. »

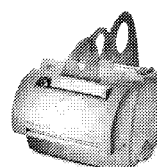
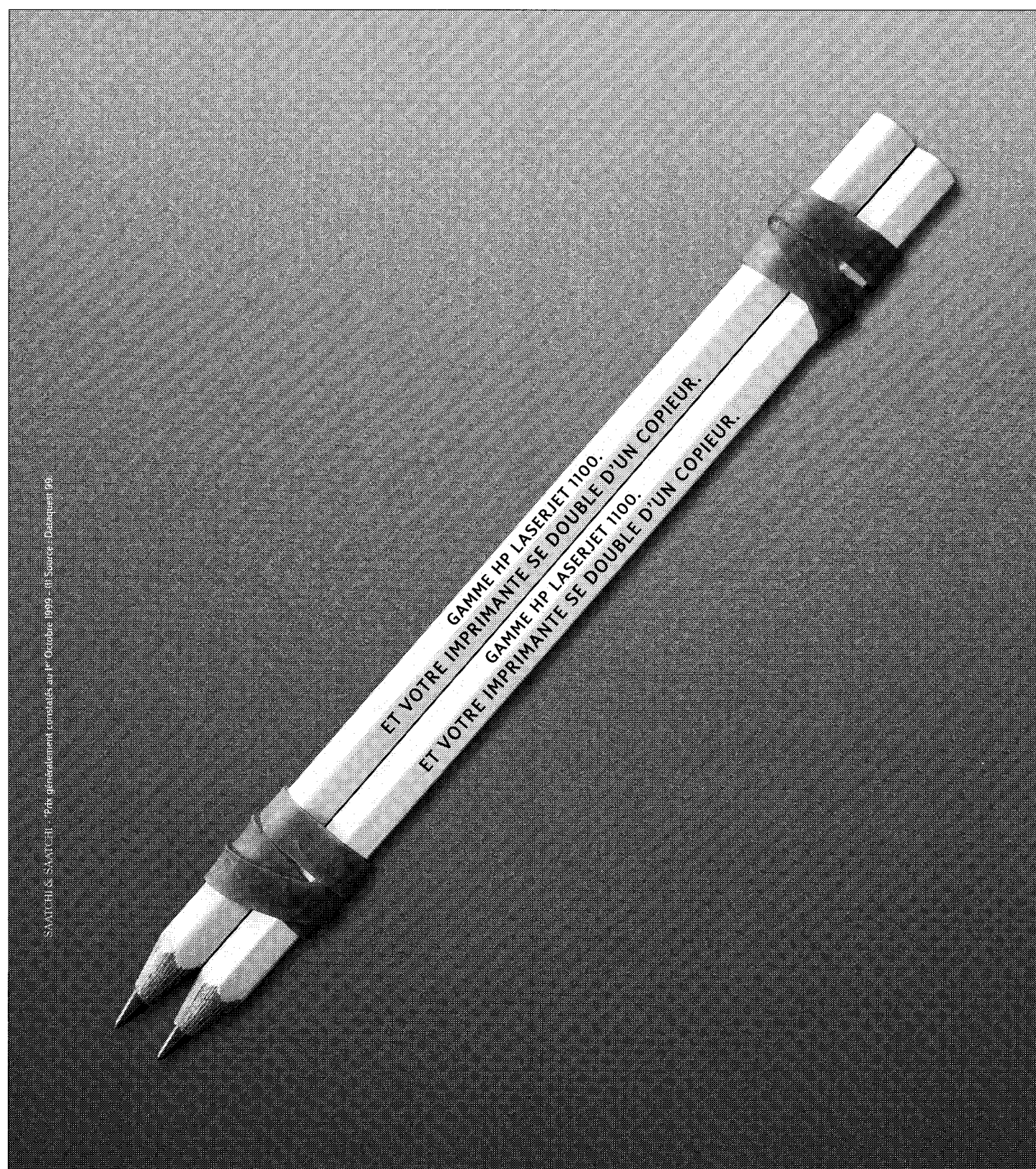
L'équipe d'Angleterre remaniée pour affronter les Fidji

L'entraîneur du XV d'Angleterre, Clive Woodward, a procédé à plusieurs changements au sein de son équipe, en vue du match de barrage Angleterre-Fidji, mercredi 20 octobre, à Twickenham. Ainsi le trois-quarts centre Mike Catt et l'ailier Nick Beal, lesquels n'ont pour l'heure disputé aucun match depuis le début de la Coupe du monde, seront présents, alignés dès le coup d'envoi. En revanche, l'ouvreur Jonny Wilkinson, qui avait été écarté au bénéfice de Paul Grayson, retrouve sa place. Par ailleurs, dans la perspective d'un probable quart de finale, le 24 octobre, contre l'Afrique du Sud, au Stade de France, Clive Woodward a choisi de laisser au repos son demi de mêlée Matt Dawson. C'est Austin Healey, ancien demi de mêlée reconverti en ailier, qui le remplacera.

son équipe, jeudi 14 octobre, contre le Pays de Galles, comme « le meilleur de tous les numéros 10 actuels » veut conjurer le sort. En 1991 et en 1995, lors des deux dernières Coupes du monde, l'Ecosse puis l'Afrique du Sud avaient battu les Samoa en quart de finale. « Nous devons gagner ce match de barrage contre les Ecossois, sinon nous rentrons à la maison. Et franchement aucun de nous ne veut envisager cette hypothèse. »

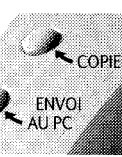
Stephen Bachop est l'une des clés du jeu samoan. « Il distribue parfaitement le ballon. C'est un excellent tacticien et ses coups de pied donnent souvent des touches très

Marie-Béatrice Baudet



Alors que la HP LaserJet 1100 est déjà l'imprimante personnelle de bureau la plus vendue au monde, nous avons encore cherché à la perfectionner. Que diriez-vous de lui ajouter une fonction "copieur" ? Non seulement vous n'aurez pas besoin de bouger pour copier des documents, mais vous pourrez également les transmettre de votre imprimante à votre PC (pour les envoyer

par e-mail ou les archiver). Encore un détail : la HP LaserJet 1100 ne coûte que 2990 F TTC* et 3790 F TTC* avec l'option copieur. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale.



www.france.hp.com

hp HEWLETT
PACKARD

Un raid solitaire dans l'Antarctique qui allie la science à l'exploit sportif

Laurence de la Ferrière va commencer un périple de 3 000 km du pôle Sud à la terre Adélie

Les spécialistes de l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires ont aidé cette ancienne alpiniste française à préparer une ex-

pédition qui la mènera en des lieux où l'homme n'est jamais allé. Elle y prélèvera des échantillons de neige qui aideront les glaciologues à re-

constituer les climats anciens, et espère trouver, pour les planétologues, des météorites fraîchement tombées sur Terre.

CE POURRAIT être un raid sportif comme un autre, un nouvel exploit de l'extrême, une ligne de plus dans un palmarès de l'aventure. Mais l'alpiniste française Laurence de la Ferrière, qui s'apprête à traverser en solitaire la moitié de l'Antarctique, du pôle Sud jusqu'à la base française Dumont-d'Urville en terre Adélie, se veut plus qu'une énième conquérante de l'inutile. Durant les trois mois que durera son voyage, de début novembre à fin janvier, elle compte servir la science.

Lors de la préparation de ce nouveau pari, une expédition d'un budget de 2 millions de francs (300 000 euros) sponsorisée par les magasins Go Sport, elle a pris contact avec l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires (IFRTP), qui assure toute la logistique nécessaire à la réalisation des programmes scientifiques menés dans les territoires australs. Cet organisme public avait pourtant, jusqu'à présent, toujours refusé son soutien aux projets sportifs privés.

« L'ESPRIT PIONNIER »

« Ce n'est pas notre vocation de soutenir les aventuriers, aussi nobles soient-ils, rappelle Gérard Jugie, directeur de l'IFRTP. Cependant, j'ai retrouvé en Laurence de la Ferrière l'esprit pionnier de Paul-Emile Victor dont nous sommes les héritiers. Nous lui avons fourni des renseignements techniques sur la nature du plateau qu'elle traversera, des vents, de la météorologie. Bref, nous lui avons apporté notre savoir-faire. »

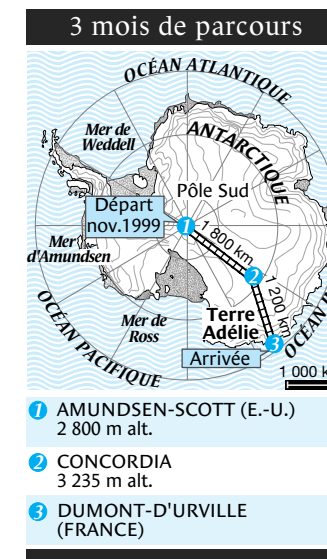
C'est au cours de cette étape préparatoire qu'est née l'idée d'un trajet reliant le pôle Sud à Dumont-d'Urville, en passant par la station scientifique Concordia que la France et l'Italie construisent au Dôme C, un des lieux les plus inhospitaliers du globe, à plus de 1 000 kilomètres de la côte et à 3 200 mètres d'altitude, où la température moyenne avoisine les -50° C. En suivant ce parcours de 3 000 kilomètres, ici à skis, là propulsée par une voile de type parapente – mais tractant toujours un traîneau de 150 kg contenant tente, sac de couchage, nourriture et petit matériel –, Laurence de la Ferrière devra traverser des zones où aucun homme n'est jamais allé. De quoi allécher les chercheurs et trouver un compromis où la sportive alliera l'« utile » à l'« agréable », la science à l'exploit, se gagnant par la même occasion le soutien logistique de l'IFRTP.

Déjà familiarisée avec le continent blanc après avoir, en 1997, effectué un raid de 1 400 km jusqu'au pôle Sud, la Française a aussi pour elle une grande expé-

Evacuation sanitaire de la station américaine Amundsen-Scott

Après trois mois d'attente, Jerri Nielsen, unique médecin de la station de recherche Amundsen-Scott, dans l'Antarctique, a été évacuée par un avion militaire américain qui est parvenu à atterrir, samedi 16 octobre, sur la base où règne une température proche de 50 degrés au-dessous de zéro. Cette femme de quarante-quatre ans a été contrainte de se soigner elle-même avec les moyens du bord, après avoir découvert, en juillet, qu'elle était atteinte d'un cancer du sein.

Devant l'impossibilité de l'évacuer immédiatement, en raison de l'hiver austral, un avion cargo américain lui avait parachuté des moyens médicaux afin de lui permettre d'entamer un traitement. Elle s'est fait conseiller, via Internet, par d'autres médecins et a pratiqué une biopsie et un début de chimiothérapie sur elle-même, avant d'indiquer récemment le journal néo-zélandais *Sunday Star-Times*.



Arrivée au pôle Sud de Laurence de la Ferrière en 1997.

rience d'alpiniste – elle a établi en 1992 le record mondial féminin d'altitude sans oxygène dans l'Everest –, même si elle a mis cette passion entre parenthèses depuis quelques années. « J'ai vu trop de gens mourir dans l'Himalaya, dit-elle. De plus, je voulais faire quelque chose en solitaire, sans vrai-

profanes. Mais, dans cet enfer gelé, les roches les plus proches se situent... sous quatre kilomètres de neige et de glace. « Tous les cailloux qu'elle verra seront donc tombés du ciel. Ce seront tous des météorites, résume Michel Maurette, directeur de recherches au Centre de spectrométrie nucléaire et de spectro-

Poussières de comètes

En janvier 2000 commencera, à la station Concordia, un programme français de recherche de micro-météorites mené par Jean Duprat, de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay. Le but de l'expérience est de recueillir des micro-particules (0,2 millimètre de diamètre en moyenne), poussières déposées lors des plus impressionnantes pluies d'étoiles filantes que sont les Léonides. Tous les ans, aux alentours du 17 novembre, la Terre traverse la traînée de poussières laissée dans l'espace par la comète 55P/Tempel-Tuttle. Tous les trente-trois ans, cette comète repasse près du Soleil et abandonne dans son sillage des poussières fraîches, ce qui donne parfois lieu à de spectaculaires nuits des météores, comme ce fut le cas en 1833 et en 1966. A Concordia sera donc creusée une tranchée permettant à Jean Duprat de « remonter » jusqu'aux couches de 1966. Une fois fondue et filtrée, la glace prélevée devrait livrer des poussières de comètes, ce qui permettrait, sans quitter la Terre, de mieux connaître la composition du noyau de ces boules de neige sale, nées aux confins du système solaire.

ment pouvoir dire pourquoi à l'époque. » Suit la traversée du Spitzberg, celle du Groënland d'ouest en est et ce premier contact avec l'Antarctique, au cours duquel elle dit « avoir beaucoup appris » sur elle-même, mais qui n'était qu'« une expédition-test ». En quittant le pôle, elle savait qu'elle y reviendrait.

Ce retour au pays des neiges, Laurence de la Ferrière est bien décidée à l'effectuer en technicienne du plus grand et du plus inaccessible laboratoire de la planète. En plus de l'enregistrement de sa température corporelle et de sa fréquence cardiaque, l'aventurière remplira deux missions. La première lui a été confiée par les chercheurs étudiant les titaniques carottages de glace effectués en Antarctique grâce auxquels, à partir de l'étude comparée des différents isotopes de l'oxygène et de l'hydrogène qu'on y retrouve, on peut déterminer les climats anciens. Les forages les plus profonds permettent de remonter jusqu'à quatre cent mille ans en arrière. Bien évidemment, pas question pour Laurence de la Ferrière de creuser des trous profonds. Mais « elle prélèvera des neiges de surface tout au long de son parcours, ce qui aidera les glaciologues à interpréter les grands forages dans la glace », explique Jean Jouzel, du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CNRS-CEA) de Gif-sur-Yvette. Cette collecte d'échantillons récents enrichira notre documentation car nous n'avons aucune donnée sur cette région. » Pour ce faire, la Française emportera avec elle un mini-carrotier en titane de 1,10 mètre pour 750 grammes, avec lequel elle recueillera quelques dizaines de grammes de neige à intervalles réguliers. Quelques dizaines de grammes seulement car, dans ce type d'expédition, le poids est un ennemi aussi redoutable que le froid.

Autre domaine scientifique, autre mission. Dans son long périple blanc, Laurence de la Ferrière a une chance non-négligeable de trouver des cailloux noirs. A priori, rien d'exceptionnel, diraient les

métric de masse (CNRS) d'Orsay. Laurence de la Ferrière a une chance non négligeable de rapporter la première collection de météorites françaises de l'Antarctique. Il faut savoir que, sur les 42 000 météorites recensées dans le monde, 22 000 viennent de l'Antarctique. Elles ont été ramassées par des équipes étrangères dans des endroits très particuliers où le fleuve de glace qui les renferme, parfois depuis plusieurs centaines de milliers d'années, est arrêté par une montagne, ce qui a pour effet de les faire remonter et s'accumuler à la surface. »

Au cours de son raid, la Française ne rencontrera pas ces champs de glace où se concentrent les pierres célestes. « Ce qu'elle trouvera, ce seront les météorites de l'année, les plus fraîches, les plus stériles, qui n'ont pas encore subi de variations climatiques, qui n'ont pas été enfouies sous la neige, qui n'ont pas subi de corrosion interne : ce sera un échantillon de référence », s'enthousiasme Michel Maurette. Ce dernier a donc expliqué à Laurence de la Ferrière comment collecter rapidement les météorites sans les contaminer. Primo, enregistrer les coordonnées géographiques de la trouvaille, le photographe pour pouvoir étudier si une mini-congère se forme autour, l'emballer dans une feuille de papier aluminium pur et glisser le tout dans un sac spécial en téflon.

« DURÉE DE VISIBILITÉ »

Et même si la technicienne de l'Antarctique revient bredouille, cela ne déprimera pas pour autant le chercheur français : « D'une part, cela ne nous aura pas coûté un centime... Ensuite, cela nous donnera une information sur la durée de visibilité d'une météorite tombée à la surface de la neige. Enfin, il ne faut pas exclure l'éventualité contraire, celle du miracle divin et de la découverte d'une météorite exceptionnelle. De toute façon, il est bénéfique de mettre au service de la science ces conquérants de l'extrême. J'espère que ce raid constituera un point de non-retour dans le domaine de l'aventure. Supposez que Laurence de la Ferrière obtienne de bons résultats, cela poussera ses successeurs à en faire autant. »

Pierre Barthélémy

Le crash de Lunar Prospector n'a pas révélé la présence d'eau sur la Lune

AUCUNE présence d'eau n'a été détectée lors de la collision du satellite américain Lunar Prospector avec la Lune, le 31 juillet, vient d'annoncer la NASA à Washington. La plongée du satellite à la vitesse vertigineuse de 6 000 km/h dans un cratère de 50 à 60 km de diamètre avait été notamment suivie grâce au télescope spatial Hubble, au satellite SWAS (Submillimeter Wave Astronomy Satellite), à l'observatoire McDonald au Texas et au télescope Keck à Hawaï. Selon la NASA, l'analyse de toutes les données recueillies montre que la collision n'a dégagé aucun élément chimique pouvant révéler que des molécules d'eau ont été projetées lors de l'impact.

En 1996, le satellite militaire américain Clementine avait fourni des données indiquant la présence d'eau au pôle Sud de la Lune. D'autres observations réalisées en 1997 à partir de la Terre avaient infirmé cette théorie. Mais en 1998, Lunar Prospector avait décelé la présence d'hydrogène – qui pouvait impliquer la présence de glace d'eau – au-dessus de la zone où se trouve le cratère visé pour la collision.

DÉPÊCHES

■ RECHERCHE : douze organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur organisent un rassemblement, jeudi 21 octobre à 10 heures devant le ministère de la recherche. Elles estiment que « l'avenir de la recherche publique est menacé par les orientations autoritaires imposées par le ministre », notamment par l'abandon du projet de synchrotron Soleil. L'intersyndicale du synchrotron de Lure, qui a décidé de mettre fin à son mouvement de grève (Le Monde du 25 septembre), appelle également à ce rassemblement.

■ INTERNET : une société de Shanghai travaillant sur Internet a lancé un défi aux « pirates de la Toile ». Elle offre une prime de 5 000 yuans (600 dollars, soit 551,60 euros) à quiconque parviendrait à pénétrer son site (www.necntway.net). Selon le journal *Xinmain Evening News*, l'offre de la Shanghai Waigaoqiao Free Trade Zone Network Development Co. est valable une semaine. La police locale aurait donné son accord à cette expérience. La Chine, avec près de quatre millions de « surfers » sur le Web, connaît ces dernières années un engouement extraordinaire pour Internet. Le nombre de « pirates » croîtrait dans la même proportion. – (Reuters)

L'athérosclérose, une maladie inflammatoire aggravée par l'infection

L'interleukine-10 protège contre l'athérome

L'INFECTION des plaques d'athérome est-elle responsable des maladies artérielles ? L'étude de cette question, soulevée depuis quelques années, a fait un bond considérable avec les derniers travaux de l'équipe d'Alain Tedgui, directeur de recherche à l'unité 141 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), publiés le 15 octobre dans *Circulation Research*, la revue phare de la spécialité.

Les maladies cardiaques sont, le plus souvent, la conséquence d'une baisse du débit de sang dans les artères coronaires qui irriguent le cœur. Ces artères ne sont pas les seules touchées par l'athérosclérose, mais la diminution brutale de leur diamètre, lors de la rupture de plaques et d'hémorragie à l'intérieur de leur paroi, menace directement la vie. « L'athérosclérose est une maladie inflammatoire des artères, déclenchée par un excès de cholestérol qui pénètre dans la paroi de l'artère, s'oxyde et y déclenche une réaction inflammatoire, explique le docteur Alain Tedgui. Les cellules de l'inflammation affluent et libèrent de nombreuses molécules qui vont aider à la constitution de la plaque d'athérome, faite à la fois de graisse et de fibres, à sa progression, puis à sa rupture. Mais elles libèrent aussi leur antidote, l'interleukine-10 (IL-10), qui a une puissante action anti-inflammatoire. »

L'équipe de Tedgui a utilisé une souris manipulée pour ne pas fabriquer l'IL-10. Ces souris, élevées dans un milieu stérile, ont été nourries avec un régime riche en graisses. Elles ont développé des plaques d'athérome trois fois plus grosses que celles des souris témoins (qui produisent normalement de l'IL-10) élevées dans les mêmes conditions. Les chercheurs en ont conclu que l'IL-10 protège contre l'athérome. Puis ils ont soumis ces mêmes souris manipulées au même régime, mais sans les protéger des agents infectieux : la taille des plaques d'athérome est devenue 30 fois supérieure à celles des souris témoins ! La contre-expérience – supplémentation des souris en IL-10 – a en-

traîné une réduction importante de la taille des plaques.

Des études préalables avaient montré que l'IL-10 est produite localement dans la plaque d'athérome et qu'elle y module la réponse inflammatoire : là où sa concentration est la plus forte on constate les moindres signes d'inflammation.

C'est, en effet, l'IL-10 qui met fin à l'activation des facteurs inflammatoires. Elle est produite lors du déclenchement de phénomènes inflammatoires, très souvent mis en route par l'irruption de bactéries dans la paroi artérielle. Des bactéries – notamment *Chlamydiae pneumoniae* – et des virus ont été détectés avec une fréquence anormalement élevée dans les plaques d'athérome chez l'homme.

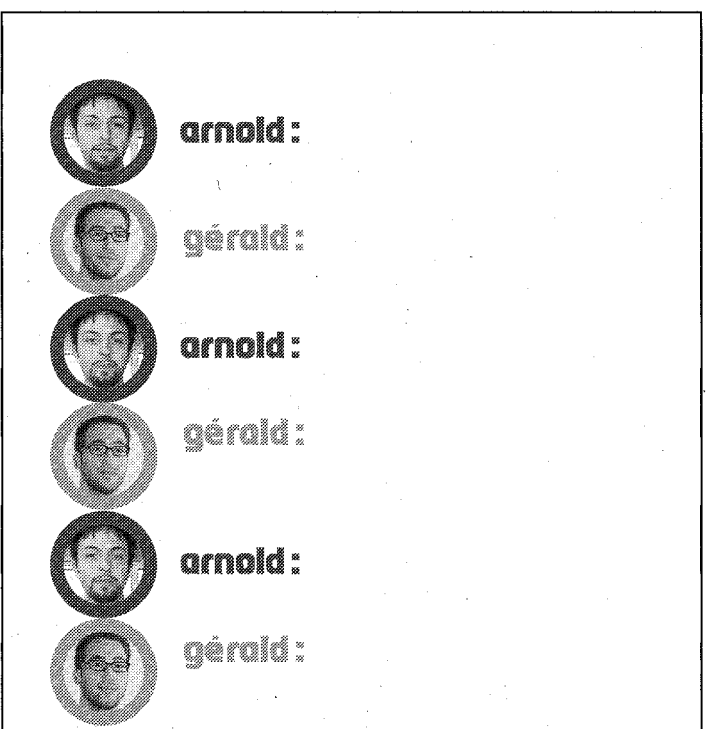
« Nous avons aussi remarqué que les plaques d'athérome des souris déficientes en IL-10 sont différentes de celles des souris normales, précise Ziad Mallat, le premier signataire de l'article. Elles sont beaucoup moins riches en fibres, ce qui les rend très cassantes, donc beaucoup plus dangereuses potentiellement. »

SOUS CONTRÔLE GÉNÉTIQUE

La production d'IL-10 chez l'homme est sous contrôle génétique. Plus de la moitié de la population est capable de produire des quantités élevées de cette molécule, 40 à 50 % en produit des quantités intermédiaires, mais 5 à 10 % ne peuvent en synthétiser qu'une faible quantité et sont donc à risque. Un programme de recherche est en cours dans le but de mettre en évidence des relations entre l'athérosclérose, les processus infectieux et la concentration et/ou le polymorphisme génétique de l'IL-10 en France et en Irlande du Nord.

Si des corrélations sont trouvées entre infection, athérosclérose et IL-10, il serait envisageable, dans un premier temps, de traiter les patients contre l'infection pour diminuer l'inflammation de leurs artères et leurs risques cardiaques.

Elisabeth Bursaux



arnold :

gérald :

arnold :

gérald :

arnold :

gérald :

arnold :

gérald :

AIM : la Messagerie Instantanée pour dialoguer en direct sur Internet avec qui vous voulez, au coût d'un appel local!

AIM, AOL MESSAGER. POUR TOUS LES INTERNAUTES, À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT SUR

www.aol.fr

un service d'AIM

Pluvieux

MERCREDI. Une dépression située sur le golfe de Gascogne oriente sur la France un flux de sud-ouest dans lequel circulent des passages pluvieux qui arrosent plus abondamment le sud-est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Quelques petites gouttes tombent encore le matin. Puis la journée se déroule calmement sous des nuages assez nombreux qui laissent de temps à autre passer quelques rayons.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après les ondées du petit matin, un ciel gris alterne avec quelques éclaircies.

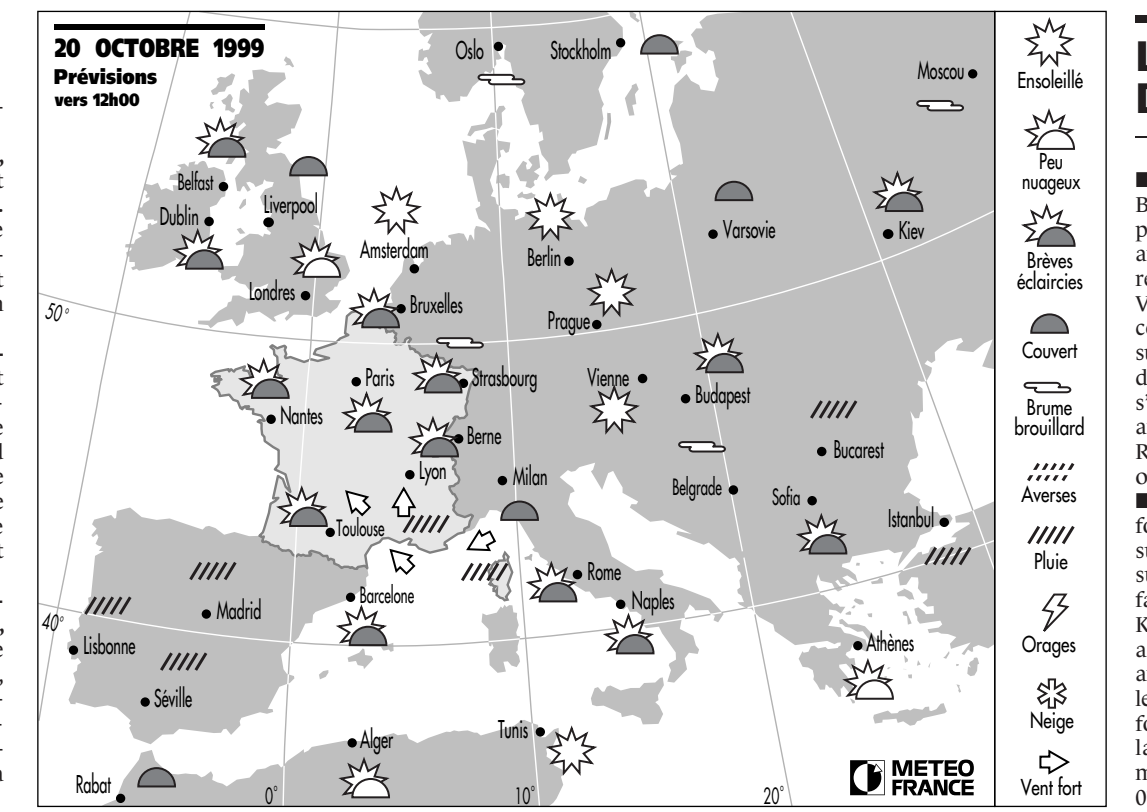
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les petites pluies du matin disparaissent au profit d'une journée qui va rester nuageuse. Des rayons

de soleil peuvent percer l'après-midi. Il fait de 11 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le temps est nuageux et faiblement pluvieux. Cela s'améliore l'après-midi sur le sud de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Quelques averses peuvent se produire sur les montagnes en soirée. Il fait de 16 à 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Beaucoup de nuages et quelques pluies sont au programme du matin. Puis cela se gâte encore avec un vent de sud soutenu qui s'accompagne de pluies localement fortes sur le Massif central. Sur les hauteurs, le vent peut dépasser 80 km/h. Il fait de 13 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée est sous le signe de l'instabilité: les pluies, qui peuvent être localement intenses et orageuses, s'accompagnent de rafales de vent atteignant 100 km/h. Il fait de 15 à 20 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

AÉRIEN. Les deux compagnies British Airways et Air Liberté proposent une promotion conjointe aux membres de l'Executive Club résidant en France et à Monaco. Valable jusqu'au 31 janvier 2000, cette offre permet, en voyageant sur les lignes des deux compagnies, d'obtenir des bonus de miles qui s'ajouteront à ceux acquis grâce aux programmes de fidélisation.

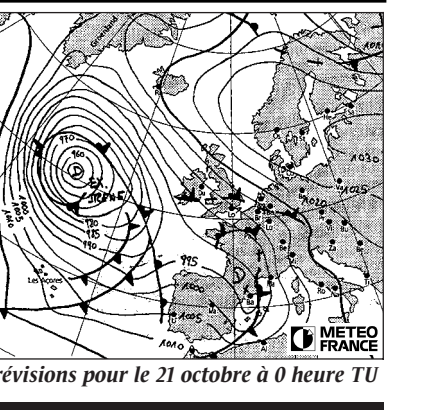
Table with 2 columns: City and Temperature. Title: PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE 1999. Includes cities like Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Title: PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE 1999. Includes cities like Rome, Madrid, Tunis, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Title: PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE 1999. Includes cities like New York, Los Angeles, Tokyo, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Title: PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE 1999. Includes cities like London, Amsterdam, Berlin, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Title: PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE 1999. Includes cities like Moscow, Kiev, Warsaw, etc.



PRATIQUE

Obtenir un crédit relais aux meilleures conditions

PEUT-ON acheter l'appartement de ses rêves avant d'avoir vendu son ancien logement? Oui, grâce au crédit relais. Inutile de chercher la moindre documentation dans les agences bancaires: les renseignements ne s'obtiennent que sur rendez-vous.

Prudence oblige, les banques ne prêtent pas la totalité de la somme, mais seulement un pourcentage du montant estimé du bien à vendre, diminué des encours de crédits éventuels. Ce pourcentage sera de 60% à 80% du produit attendu de la vente à la BNP et à la Société générale, de 70% au Crédit lyonnais, à la BRED et à la Caisse d'épargne, de 60% au Crédit agricole.

banques peuvent cependant aller plus loin après étude du dossier. Ainsi, à la BRED on pourra accorder un prêt relais calculé sur 90% du prix d'achat du nouveau bien.

L'attitude de la banque sera plus clémente si le candidat au prêt relais a déjà signé une promesse de vente: à la BNP, on consentira à lui avancer jusqu'à 80% de la somme; à la Société générale, il pourra obtenir un taux plus avantageux: 6,25% au lieu de 7,75%.

La durée maximale du crédit relais est d'un an à la Caisse d'épargne, de douze mois renouvelables au Crédit agricole Ile-de-France, de deux ans au Crédit lyonnais, à la BRED, à la BNP et à la Société générale.

«sec». C'est pourquoi le taux du crédit «sec» est plus élevé: par exemple, 6,20% à la BRED, 6,50% à la Caisse d'épargne, 7,75% à la Société générale.

Exemples pour un million de francs sur un an

- BNP : taux : 6,20 % ; frais de dossier : 3 100 F ; assurance : 5 400 F ; intérêts : 62 000 F ; total : 70 500 F. Avec différé partiel : TEG (taux effectif global incluant assurance et frais de dossier) : 7,71 %, mensualités : 5 658 F.
● BRED : 6,20 % ; dossier : 6 000 F ; assurance : 3 500 F ; intérêts : 62 000 F ; total : 71 500 F ; TEG : 7,19 % ; mensualités : 5 958 F (différé partiel seulement).
● Caisse d'épargne : 6,50 % ; dossier : 5 000 F ; assurance : 3 000 F ; intérêts : 65 000 F ; total : 73 000 F. Différé partiel : TEG : 7,33 %, mensualités : 5 666 F.
● Crédit agricole Ile-de-France : 5 % ; dossier : 10 000 F ; assurance :

Avant de signer, les banques s'entourent de garanties: le privilège de prêteur de deniers (PPD) sur le bien financé par le prêt, l'hypothèque sur le bien à vendre ou à acquérir, ou la caution d'un organisme spécialisé. Pour prendre un PPD, il faut que le bien existe: on ne peut pas l'obtenir pour un pavillon en construction.

3 720 F ; intérêts : 50 000 F ; total : 63 720 F. Différé partiel : TEG : 5,91 %, mensualités : 4 060 F.
● Crédit lyonnais : 5,20 % ; dossier : 5 000 F ; assurance : 2 911 F ; intérêts : 54 500 F ; total : 62 300 F. Avec différé partiel : TEG : 6,01 %, mensualités : 4 575 F.
● Société générale : Avec signature d'une promesse de vente, 6,25 % ; dossier : 5 788 F ; assurance : 3 960 F ; intérêts : 62 500 F ; total : 72 248 F. Différé partiel : TEG : 7,25 %, mensualités : 5 538 F. Sinon, 7,75 % ; frais de dossier et assurances identiques, total de 87 248 F. Différé partiel, TEG : 8,75 %, mensualités : 6 788 F.

de 1 million de francs, le PPD reviendra à 10 500 F (1 600 €), contre 19 000 F (2 896 €) pour une hypothèque, à laquelle il faut ajouter 7 500 F (1 143 €) de frais de mainlevée lorsqu'on revend le bien avant le délai légal (deux ans augmentés de la durée du prêt).

La plupart des banques préfèrent la caution d'une société mutuelle, comme le Crédit logement, la Socami pour la BRED ou la Camca pour le Crédit agricole. Pour un prêt de 1 million de francs, la caution demandée par le Crédit logement s'élèvera à 17 000 F (2 591 €) dont 3 000 F (457,31 €) resteront acquis à Crédit logement à titre de commission de caution; en fin de prêt, le client récupérera environ 70 % des 14 000 F (2 134 €) de participation au fonds mutuel, soit une somme de l'ordre de 9 800 F (1 493 €). Le coût total de la caution se monte donc à 5 200 F (792,68 €).

lesquels le taux effectif global (TEG) ira de 5,63% à 8,75% selon les banques. Cette formule est moins coûteuse, puisque les intérêts payés au fur et à mesure ne viennent pas s'ajouter au capital.

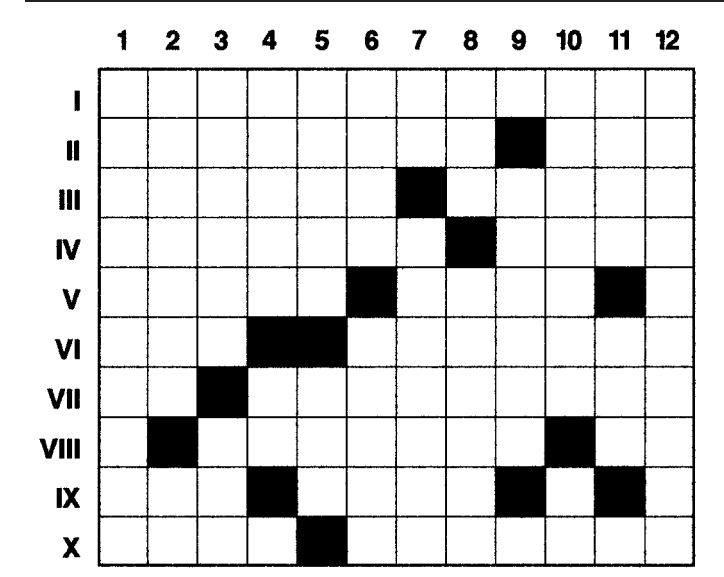
Il ne faut pas oublier le montant de l'assurance qui, pour un crédit-relais «sec» de 1 million de francs, pourra s'élever de 3 000 F (457,31 €) par an à la Caisse d'épargne à 5 400 F (823 €) à la BNP, ni les frais de dossier: de 2 894 F (441 €) à la Société générale à 6 000 F (914,63 €) à la BRED. Au Crédit agricole Ile-de-France, ils sont de 1% du montant emprunté, avec un plafonnement à 10 000 F (1 524 €). En tenant compte de tous ces frais, on remboursera pour un crédit relais de 1 million sur un an des intérêts allant de 62 300 F (9 496 €) au Crédit lyonnais à plus de 72 000 F (10 975 €) à la Société générale et à la Caisse d'épargne. Si par malheur on ne parvient pas à vendre son bien, il faudra transformer le crédit relais en prêt immobilier classique amortissable sur quinze ans, obligatoirement plus onéreux.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99248

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT
I. A suivre à la lettre. - II. Deux places pour un échange de propos. Semeurs de troubles. - III. Il se mit au courant avec beaucoup d'intensité. Prêt à casser. - IV. Leurs côtes finissent par des plats. L'ouvrir en grand. - V. Ecartent les haubans. Contribution directe. - VI. Un petit bout de terrain. Fit en sorte de ne pas laisser l'auditeur. - VII. Négation. Proposent leurs services. - VIII. Prudence et ruse d'un autre temps. Pour aller droit sur la planche. - IX. Ne supporte pas

l'échec en jouant. Libre sur le vélo. - X. Grec très entreprenant. Fait son beurre avec les produits de la ferme.
VERTICALEMENT
1. A pris de la bouteille pour devenir autonome. - 2. Agite les hanches des Tahitiennes. Donne la fièvre. - 3. Roule sur le précédent. Gardien des anneaux. - 4. Drainage la Tarentaise. Un petit coin de paradis. - 5. Apportait son aide aux récoltes. Cité antique. - 6. Descendue. Arme blanche. - 7. Travaille en usine. Dé-

coupage dans la ville. - 8. Dessus de table. Verte pour les promenades en ville. - 9. Effondré. - 10. Sans aucune réalité. Marque le mépris. - 11. A prêté son nom à toutes sortes de turpitudes. Prêt à sauter. - 12. Utilisera tous les moyens pour s'asseoir à votre place.

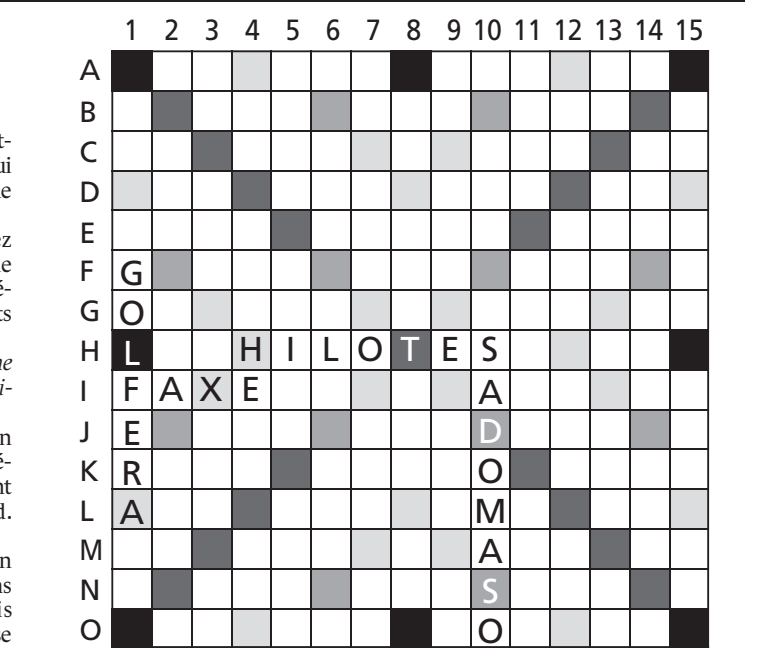
Philippe Dupuis
SOLUTION DU N° 99247
HORIZONTALEMENT
I. Eliminateur. - II. Nil. Namur. En. - III. Jalousie. Ait. - IV. On. User. Aîné. - V. Levai. Apprêt. - VI. Atelle. Se. - VII. Volées. IRA. - VIII. Ere. Eso (ose). Cime. - IX. Urus. Albumen. - X. Rarefie. Sert.
VERTICALEMENT
1. Enjoliveur. - 2. Liane. Orra. - 3. Ill. Valeur. - 4. Ouate. SE. - 5. Inusité. - 6. Nase. Essai. - 7. Amiral. Olé. - 8. Tue. Pli. - 9. Or. Aperçus. - 10. Air. Aime. - 11. Reines. Mer. - 12. Entêtement.

SCRABBLE

PROBLÈME N° 144

Pioline éliminé

1. Tirage : PIOLINE.
a) Ce tirage ne génère pas de sept-lettres, mais un seul six-lettres qui est une marque déposée. Trouvez-le et placez-le.
b) Avec ce même tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.
N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
c) Écrivez POLE sur la grille en A12. Trouvez les six rallonges antérieures en quatre lettres permettant d'occuper la case rouge Nord. Exemple : MONOPOLE.
d) Écrivez POLES sur la grille en A11. Trouvez les deux benjamins (rallonges antérieures en trois lettres) permettant d'occuper la case rouge Nord.
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.
c) A E H I P R S : trouvez deux sept-lettres. E I N O T V Y : en utili-



sant deux lettres différentes du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres.
Solutions dans Le Monde du 27 octobre.
Solutions du problème paru dans Le Monde du 13 octobre.
Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence

par un chiffre, le mot est vertical.
a) UNIPARE, qui n'a qu'un seul petit à la fois, G 6, 101, en collante au-dessus de UNISEXE et faisant INIQUE.
b) PANIQUER, J 4, 71 - REPUNGAI, I 1, H, 149 - RUPINERA, 3 F, 74, ou l'anagramme PURINERA (un champ) - INAPERÇU, 4 F, 63 - EPANOUIR, 5 H, 70 - PUNAISSER, 10 C, 64, ou l'anagramme UNIPARES.
Michel Charlemagne

CINÉMA

Belle semaine sur les écrans avec, se faufilant dans les interstices laissés libres par *La Guerre des étoiles*, la sortie simultanée d'au moins trois œuvres singulières, trois films – pourtant très différents – qui ont en commun d'être séduisants, chaleureux et inattendus. Servi par trois vedettes confirmées (Huppert, Luchini et Lindon) et une quasi-découverte (Vahina Giocante), *Pas de scandale*, la troublante comédie inventée par Benoît Jacquot au confluent du romanesque et de l'absurde ; elle vient, au passage, rassurer sur l'état d'un cinéma français plutôt anémié cet automne. *L'Arbre aux cerises*, révélation d'un ovni cinématographique sorti d'une vallée perdue de Catalogne avec toute l'évidence du talent déjà très sûr de son auteur, Marc Recha ; cette découverte suggère qu'il se passe enfin quelque chose dans le cinéma d'outre-Pyrénées. Takeshi Kitano, enfin, auteur-interprète d'un *Kid* à la japonaise, cet *Eté de Kikujiro*, divagation entre poésie bleutée et acidité grinçante. En miroir à ces heureux visages de la modernité cinématographique, l'actualité est également marquée par le jamboree des passionnés de cinéma muet à Sacile, manifestation marquée cette année par la projection des premières réalisations d'Alfred Hitchcock.

Films et Shoah, l'écriture du désastre

JAKOB LE MENTEUR, de Peter Kassovitz, qui sort le 20 octobre, a pour principaux protagonistes des juifs sauvés *in extremis* de l'extermination nazie. Il apporte une nouvelle pierre au monument cinématographique érigé par *La Liste de Schindler*, de Steven Spielberg (1993) qui, au nom du devoir de mémoire, prend le parti d'une « hollywoodisation » de la Shoah, soit la mise en scène de la destruction des juifs d'Europe selon les principes du divertissement et du *happy end*.

Il ne s'agit pas de relancer la polémique sur la légitimité qui permet de transformer en grand spectacle le précédent le plus obscène de l'histoire de l'humanité. Il s'agit plus simplement de constater la distance accrue qui sépare, depuis quelques années, l'événement historique de sa représentation cinématographique. Les chiffres sont à ce titre plus parlants que la philosophie : alors que deux tiers des juifs d'Europe ont été assassinés, que le taux de mortalité était proche de 100 % dans les camps, les films dédiés à ce thème aujourd'hui finissent sinon par des chansons, du moins par la représentation des survivants. A cette aune, six millions de victimes pourraient bientôt ressusciter par la grâce rétrospec-

tive du cinéma. Ce tour de force, qui fait passer l'exception pour la règle, ne va pas sans quelques rééquilibrages. Quand on ne privilégie pas explicitement le retour à la vie – *La Mémoire est-elle soluble dans l'eau*, de Charles Najman (1995) ; *La Trêve*, de Francesco Rosi (1996) –, on recourt soit à l'action des Justes – outre *La Liste de Schindler*, Tze-

ZOOM

Rendre de nouveau lisible les camps, sauf que cette lecture est strictement opposée à celle du cinéma moderne

dek, de Marek Halter (1994) ; *Wallenberg*, de Kjell Grede (1996) –, soit à la licence « poétique » – *Korczak*, d'Andrzej Wajda (1990) ; *La Vie est belle*, de Roberto Benigni (1998). *Jakob le menteur* est un cas d'autant plus intéressant qu'il est un remake du film éponyme est-allemand réalisé en 1978 par Frank Beyer, lequel

avait le (grand) mérite de ne pas faire stopper le convoi de déportation par l'armée rouge.

Que s'est-il passé durant les vingt années qui séparent ces deux films ? Une remarque de Serge Daney au sujet du feuilleton *Holocauste* (1978) permet de repérer une première étape. Constatant que *Nuit et Brouillard*, d'Alain Resnais (1956), avait cessé alors de représenter dans la conscience collective le seul film possible sur les camps, il affirmait que « l'écriture du désastre redevenait illisible ». Deux ans plus tard, le choc de *Shoah*, de Claude Lanzmann, sembla lui donner tort avant que les années 90 n'aggravent finalement son diagnostic. Le mouvement massif auquel on assiste depuis lors rend de nouveau lisible les camps (c'est d'ailleurs de cette pédagogie que se prévalent ses défenseurs), sauf que cette lecture est strictement opposée à celle du cinéma moderne. Si des films tels que *Drancy Avenir*, d'Arnaud Des Pallières (1996) ou *Voyages*, d'Emmanuel Finkiel (1999), sauvent l'honneur, de quel poids pèsent-ils au regard de cette lame de fond qui, croyant œuvrer à sa transmission, rend le génocide méconnaissable ?

Jacques Mandelbaum

RENCONTRE

Les engagements de Marie-Pierre Macia

« Quel rôle assignez-vous aux Rencontres cinématographiques de Paris dont vous êtes la déléguée générale ?

– Le but des Rencontres, depuis leur création en 1995, est d'aider des films à trouver un distributeur. Il s'agissait d'éviter de faire un festival de plus. J'organise une programmation à partir de tout ce que j'ai vu dans les différents festivals. Aujourd'hui, tous les festivals veulent leurs inédits, c'est un jeu narcissique pour les programmeurs et c'est le public qui en souffre. Même si un film comme *Happy Birthday*, de Larisa Sadilova, programmé cette année, a déjà été montré au Festival de Créteil, ce n'est pas grave car il n'a pas de distributeur.

– Le fait d'organiser cette manifestation à Paris constitue-t-il une difficulté supplémentaire ?

– Ça l'est de moins en moins, même s'il faut amener le public à découvrir des films inconnus comme, cette année, *Adieu Pavel*, de Rosemarie Blank, *Le Lac*, de Kakha Kikabidze, *Private Chronicles*, de Vitalij Mansjik, ou *Nan Nan Nan Nü Nü Nü*, de Liu Binglian, un film chinois qui devrait être une curiosité et qui bouleverse la mise en scène par la force de son sujet. J'inclue aujourd'hui dans la programmation des avant-premières à l'opposé de la première année où j'avais programmé des inconnus. Il y a à Paris une multiplicité de l'offre dont je dois tenir compte.

– Quel rôle assignez-vous aux hommages qui sont organisés dans le cadre de cette manifestation ?

– Je mets l'accent sur des réalisateurs, des acteurs et des actrices, comme Dominique Blanc, ou Anna Thomson qui a une filmographie impressionnante mais peu de vrais rôles, et Kiyoshi Kurosawa dont les films commencent à être distribués en France. Ce ne sont pas des rétrospectives intégrales. Il y a aussi cette année un panorama du cinéma russe. J'avais constaté en effectuant mon travail à La Quinzaine des réalisateurs qu'il y avait plusieurs réalisateurs russes qu'il ne fallait pas perdre de vue. Il me semble important de limiter les Rencontres à une trentaine de courts métrages et deux ou trois hommages. Une formule à soixante films n'aurait pas d'avenir à Paris. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

L'insubordination d'un chef d'entreprise en rupture de ban

Pas de scandale. Une mise en scène magistrale de Benoît Jacquot servie par l'interprétation hors norme de Fabrice Luchini

Film français de Benoît Jacquot. Avec Fabrice Luchini, Isabelle Huppert, Vincent Lindon, Vahina Giocante. (1 h 45.)

Courteline, mais aussi Capra, auraient pu faire leur miel de l'argument : un grand bourgeois, important chef d'entreprise, est emprisonné pour malversations. A sa libération, on découvre un doux dingue devenu incontrôlable au regard des normes morales, familiales et politiques de la société dont il fut naguère un produit modèle. Là-dessus, Courteline aurait fait grincer jusqu'à l'absurde les rouages de la satire ; Capra se serait longuement attardé sur l'hypercritique sociale du héros pour mieux célébrer, avec son revirement, le triomphe de l'utopie collective américaine. Autre temps, autres mœurs, Benoît Jacquot déplace l'intrigue vers des zones plus indéfinies, entre le bien et le mal, la comédie et le drame, la réalité et le rêve...

Pas de scandale commencera par décrire le retour du héros, le suivra à travers le labyrinthe de sa cavale intérieure et finira sans qu'on sache si cette tempête sous un crâne l'a ou non rémède. Ce qui s'entend, puisque, tout en multipliant avec brio les pistes narratives, le vrai sujet du film est bien la grisaille incertaine qui naît de cette mise en suspens du monde, fût-il limité aux quatre coudées du 16^e arrondissement de Paris.

Cette ambiguïté fondamentale est inscrite dans son titre, qui peut à la fois s'entendre comme une affirmation, trahissant le mot d'ordre de la société bourgeoise, et comme un constat, disant l'étonnement de cette absence au regard de l'injustice du monde. Grégoire Jeancour (Fabrice Luchini), le libéré, se tient à la lisière de ces deux hypothèses à la façon d'un point d'interrogation, re-tranché dans le silence de son luxueux appartement ou déambulant en électron libre dans les rues des quartiers chics, sous le regard inquiet, réprobateur ou interloqué de

son entourage. Trois personnages principaux mettent à l'épreuve la métamorphose de Grégoire, trois équations de chair qui énoncent le dilemme de sa renaissance au monde. Agnès (Isabelle Huppert), sa femme, partagée entre la crainte de voir s'effondrer son univers calfeutré et la surprise de l'inconnu, répond à l'expression du désir de Grégoire par une circonspection qui laisse supposer que leur vie conjugale ne fut que néant. Stéphanie (Vahina Giocante, très impressionnante), la jeune apprentie coiffeuse dont il tombe éperdument amoureux et avec laquelle il noue un pacte tacite contre les conventions de la société, n'en finira pas moins par le confronter à la loi d'airain du cloisonnement social. Son frère Louis (Vincent Lindon), évincé de la succession du patrimoine familial et devenu vedette à l'encan à la télévision, ne cesse face à Grégoire d'apurer les comptes familiaux en cherchant à prouver qu'il était digne de la place qu'on ne lui a pas assignée.

ÉPOPEE RÉVOLUTIONNAIRE

Deux éléments essentiels font tenir ce réseau de relations diffusées et de scènes improbables. La présence taciturne et lunaire de Fabrice Luchini, qui incarne d'autant plus génialement Grégoire que le dépaysement, affecte tout à la fois le personnage, à côté de ses mocassins, et l'acteur, à mille lieues de son registre familial. Et la brillante architecture de la mise en scène qui, toujours à la limite de la rupture narrative et du basculement dans le surréel, parvient à maintenir en éveil



Grégoire (Fabrice Luchini) et Agnès Jeancour (Isabelle Huppert), couple bourgeois de « Pas de scandale ».

l'intérêt du spectateur par l'entretien à feu doux du mystère et par l'injection de fulgurants éclats de vérité et de beauté. C'est cela qui fait de l'aventure a priori peu captivante de Grégoire Jeancour, grand bourgeois du 16^e en rupture de convenances, une épopée révolutionnaire passionnante. « Défendre ses intérêts, c'est la seule chose qu'on fait dans la vie. Ça peut être lassant » : la force du film est de supposer qu'une telle

phrase, dans la bouche d'un tel personnage, est de nature à faire vaciller le monde.

Cette insubordination des êtres contre leur destin caractérisait déjà deux des plus beaux films de l'auteur, *La Fille seule* (1995), film ultra-physique sur la conquête de soi par séparation du couple, et *Le Septième Ciel* (1997), film onirique sur les retrouvailles d'un couple par abandon de soi. *Pas de scandale* semble

croiser le premier, à travers le personnage de Stéphanie, et le second, à travers celui d'Agnès. Mais il les dépasse avec le personnage de Louis, en faisant de la famille et de ses secrets la clé de voûte d'un film qui se confronte explicitement à l'univers bourgeois – voir à ce sujet la scène de repas finale. Il désigne plus particulièrement la relation fraternelle comme le principal enjeu politique et affectif du rapport au

monde de Grégoire, placé sous le signe conflictuel de l'émacipation et de l'inexorable.

RÉVOLTE ET RÉCONCILIATION

La révolte et la réconciliation sont bien ces deux grands thèmes qui parcourent l'œuvre de Benoît Jacquot depuis son premier long métrage, *L'Assassin musicien* (1974), conférant à son cinéma une violence d'autant plus aiguë qu'elle est informulée et, sans doute, informulable. Mais ils évoquent aussi bien le rapport particulier de Benoît Jacquot aux questions posées par la modernité cinématographique, auxquelles sa tentation de la table rase fantasmagique, tempérée par son goût de l'aventure romanesque, apporte une réponse très personnelle, dans une proximité soupçonneuse, mais jamais démentie, à la littérature, au théâtre ou à la psychanalyse.

Lors d'un entretien accordé en 1977 à Serge Daney et Pascal Bonitzer pour *Les Cahiers du cinéma*, l'auteur, évoquant le risque que le cinéma moderne tourne à son tour à la rhétorique, déclarait : « Il faut à mon avis changer de terrain, essayer de trouver autre chose, et plutôt que l'idée de modernité, moi, ce qui m'intéresse davantage, ce sur quoi il faudrait insister, c'est l'idée de singularité. Il faut chercher des films qui ne ressemblent à rien, qui ne relèvent de rien, qu'on ne puisse pas référer... » Si la définition paraît particulièrement appropriée au cinéma de Benoît Jacquot depuis *La Désenchantée* (1990), elle va à son nouveau film comme un gant.

J. M.

Jérôme Beaujour, l'homme qui sait tout mais ne dit rien

LA FILLE SEULE, *Le Septième Ciel* et *Pas de scandale* ne sont pas seulement parmi les films les plus enthousiasmants de Benoît Jacquot. Ils semblent aussi entretenir, malgré leurs notables différences, un troublant air de famille. Alors évidemment, après en avoir eu l'intuition, lorsqu'on s'aperçoit que c'est le même homme qui a coscénarisé précisément ces trois films, on a soudain très envie de le rencontrer. Il s'appelle Jérôme Beaujour, c'est un romancier. Prudemment rencogné dans son fauteuil, il a quelque chose de Woody Allen dans la physiognomie et le maintien, cet air timide et inquiet qu'un trait incisif d'humour ou d'humeur peut faire voler en éclats à tout moment. Quelques minutes de conversations suffisent d'ailleurs à se persuader que Jérôme Beaujour ne ressemble à rien, dans sa manière d'être comme dans son parcours professionnel. Ou alors, peut-être ressemble-t-il au Grégoire de *Pas de scandale*, qui n'accepte de se livrer (un peu) que

pour autant qu'on ne cherche pas à forcer le mystère.

Ils n'ont pas de prime abord le même cursus, encore que Jérôme Beaujour n'est pas enclin à dépasser le stade du simple abord concernant sa biographie. Après des études de philosophie à la Sorbonne au début des années 70, il avoue ainsi « un grand blanc », accompagné d'un grand silence. Tout au plus concède-t-il, si l'on y insiste : « Je n'ai pas travaillé pendant très longtemps. » Deux activités essentielles alimentent cette vacance délibérée : la fréquentation régulière de Marguerite Duras pour les nourritures spirituelles, et celle des chantiers de peinture pour les nourritures terrestres (« Je n'y excellais pas »). La littérature ne viendra que bien plus tard, avec deux romans publiés à ce jour chez POL, *Les Gens* (1991) et *Tout dire* (1995).

C'est par eux que s'opère le rapprochement avec Benoît Jacquot, bien que les deux hommes se soient rencontrés dès le milieu des

années 70 sur le tournage d'un film de Duras dont ce dernier était l'assistant. Rencontre qui portera ses fruits mais vingt ans plus tard, lorsqu'ils se croiseront dans le métro par hasard – un scénariste qui aurait l'éternité devant lui. Beaujour a oublié le titre du film de Duras, il se souvient de la station de métro : Saint-Placide. On est en 1991, il vient de publier son premier roman. Benoît Jacquot le lit, puis lui propose de travailler à un court métrage qui finalement ne se tourne pas, mais fournit l'idée de départ de *La Fille seule* : un film en temps réel qui suivrait un personnage en recourant le moins possible aux ellipses.

Contrairement à ce film, dont l'idée de départ et le scénario original appartiennent au cinéaste, les deux hommes travaillent ensemble à l'écriture de *Septième Ciel*. La méthode de collaboration paraît a priori surprenante, mais suggère, au regard de la réussite des films, une complicité et une complémentarité particulièrement

heureuses : « On se voit dans les cafés, et on discute finalement très peu. Comme si il y avait une espèce de menace dans le fait d'en dire trop. Il y a une retenue délibérée sur le sens de l'œuvre, ou sur ce que ça doit être à la fin. Nous ne le savons pas nous-mêmes et ne voulons pas le savoir. Par ailleurs, tout ce qui peut nous différencier contribue à nous rapprocher. Benoît, par exemple, est du côté de l'affirmation et moi du côté du doute, c'est pour ça je crois que ça marche très bien entre nous. »

SE SORTIR DU « JE »

Leur dernière collaboration en date constitue un cas de figure inédit puisque *Pas de scandale* est en fait adapté du nouveau roman de Jérôme Beaujour, non publié à ce jour. Réticent à introduire les changements qu'escomptait son éditeur (notamment la suggestion du passage à la première personne), l'écrivain a préféré le scénariser en compagnie du cinéaste, de sorte que *Pas de scandale* pour-

rait fort bien priver la littérature d'un roman en offrant clandestinement au cinéma la matière d'un très beau film. Un film qui parlerait, selon son scénariste, « d'un homme qui a perdu la bonne distance avec les choses, d'un idiot qui regarde un monde duquel, précisément parce qu'il semble totalement dépourvu d'espérance, pourrait naître un nouveau monde ».

Jérôme Beaujour n'entend pas renoncer pour autant à sa vocation d'écrivain. Mais c'est bien cette question du « je », et plus précisément la possibilité d'en sortir (soit le sujet même de *Pas de scandale*), qui détermine la séduction grandissante qu'exerce sur lui l'écriture cinématographique. Il travaille actuellement avec Nicole Garcia et prépare d'ores et déjà sa prochaine collaboration avec Benoît Jacquot. « Je vous dis tout », déclare-t-il à ce sujet, d'autant plus à l'aise qu'il s'agit du titre provisoire du film et qu'il n'en dira rien.

J. M.

Théâtre de la Ville

DU 19 AU 23 OCT.

DANIEL LARRIEU

On était si tranquille (1998) pour 15 danseurs

DU 26 OCT. AU 6 NOV.

ANGELIN PRELJOCAJ

Personne n'épouse les méduses création pour 12 danseurs

2 PLACE DU CHÂTELET, 4^e

01 42 74 22 77

Marc Recha, Catalan sidéré par son succès

LE MARDI 19 octobre, jour de l'avant-première de son film en France, est aussi celui de son vingt-neuvième anniversaire. Marc Recha le constate avec ce mélange d'éton-

PORTRAIT

Il prouve qu'un film non castillan n'est pas forcément cantonné à sa région

nement et d'assurance qui semble être le chiffre de son comportement. Dans un français d'autodidacte, bariolé de sonorités catalanes, ce grand jeune homme maigre aux yeux très clairs raconte son histoire comme un conte placé sous le signe de l'évidence. L'histoire d'un enfant né dans la cité-dortoir de L'Hospitalet de Llobregat, banlieue ouvrière de Barcelone, qui à huit ans déclara à la cantonade qu'il envisageait de réaliser des films. La cantonade lui fit savoir qu'il était trop petit, il patienta donc... jusqu'à l'âge de onze ans. Muni d'une caméra super-huit, il réalise alors « des films d'action ». Ayant quitté l'école très tôt, il a appris par lui-même « les choses bonnes et mauvaises ».

Adolescent, le voici à Barcelone, c'est-à-dire à la Cinémathèque de Barcelone. « J'ai découvert le regard des autres, et ce qu'est un regard de cinéaste sur les autres » grâce aux

films de la nouvelle vague, de Bresson, de Duras. Il s'initie simultanément à la théorie, avec pour bréviaire l'ouvrage de Noël Burch, *Praxis du cinéma*. A vingt ans, grâce à une bourse de la Généralité de Catalogne, il s'installe dans la Mecque de la cinéphilie, Paris. Il y reste huit mois, campe à la Cinéma-thèque et dans les salles d'art et essai, devient l'assistant du cinéaste d'avant-garde Marcel Hanoun. « C'est à Paris que j'ai compris qu'il faut vivre aussi, et que la vie ne se résume pas au cinéma. Apprendre à regarder et à écouter le monde, c'est le thème de L'Arbre aux cerises. »

BOUILLONNEMENT CRÉATIF

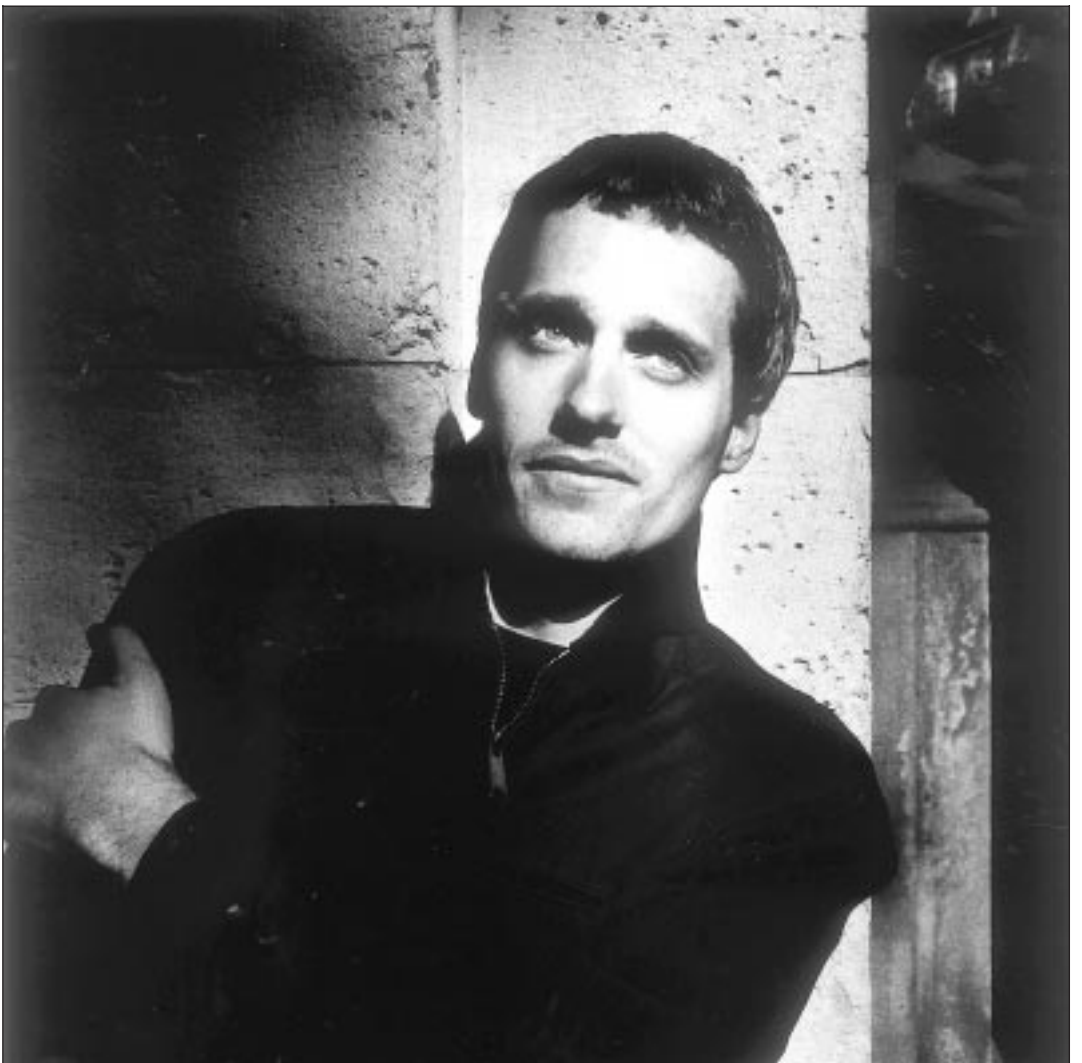
Rentré en Espagne, il réalise ses premiers courts-métrages en 35 mm, puis, à vingt-deux ans, *El Cielo Sube*, long-métrage adapté d'Eugenio d'Ors. « J'avais conscience de mes insuffisances avec les acteurs, la couleur et les dialogues. Alors j'ai fait un film en noir et blanc, sans personnage, avec uniquement une voix off. » Il sera sélectionné dans quarante-cinq festivals (dont Venise et Locarno en 1991), couvert de récompenses. Mais il ne sera projeté commercialement que dans une salle de Valence. Recha parle du bouillonnement créatif de l'époque et d'autres jeunes cinéastes dont il produit les films. Lui-même travaille sur une idée qui préfigure *L'Arbre aux cerises*, mais le dépôt de bilan du producteur à qui il avait remis le

projet le laisse ruiné, obligé de quitter son appartement de Barcelone.

Au sud de Valence, il découvre la vallée de Gallinera, où vit une amie, s'y installe comme le fera le jeune docteur de *L'Arbre aux cerises*, gagne sa vie comme serveur dans un bar, s'intègre à la communauté rurale, tombe amoureux de la nature et des montagnes froides de la région. « J'ai très vite eu envie de réaliser un documentaire sur cette région, mais il s'est révélé impossible de le produire. Alors je me suis décidé à en faire une fiction. J'ai écrit onze versions successives du scénario. » Un producteur qui est aussi cinéaste, Antonio Chavarrias, parvient à convaincre la télévision catalane et Canal Plus Espagne de financer ce projet, aux antipodes des recettes en vigueur dans le cinéma espagnol et pour lequel le cinéaste refuse mordicus la présence de vedettes.

Aujourd'hui, sidéré par le succès public de son film en Espagne, il se réjouit d'avoir prouvé qu'un film qui ne parle pas le castillan n'était pas forcément confiné à une carrière régionale - quitte à être projeté sous-titré à Madrid. Et prépare le tournage de son troisième long-métrage, a terminé le scénario du quatrième, enseigne le cinéma à l'université Pompeu Fabra de Barcelone. Il a à peine trente ans et l'air pas pressé.

Jean-Michel Frodon



Marc Recha. Il prépare le tournage de son troisième film et écrit le scénario du quatrième.

Le vieil homme et l'enfant, de Takeshi Kitano

L'Eté de Kikujiro. Faussement sentimental, un trajet initiatique déguisé en road movie

Film japonais de Takeshi Kitano. Avec Takeshi Kitano, Yusuke Sekiguchi, Kayoko Kishimoto, Kazuko Yoshiyuki. (1 h 56.)

Le cinéma de Takeshi Kitano (*lire son portrait page 14*) a entrepris, film après film, un retour vers l'enfance, le plus souvent orchestré par un personnage qu'il incarne lui-même. Dans *Sonatine*, ce personnage organisait des jeux de plage avec des apprentis yakuzas avant de se tirer une balle dans la tête; dans *Kids Return*, il orchestrait les gamineries de cours d'école de deux garçons; dans *Hana-bi*, il maniait à la fin du film un cerf-volant.

L'Eté de Kikujiro semble renforcer encore cette tendance. L'intrigue du film tient à peu de choses: un vieux yakuzas, toujours interprété par Kitano, est confronté à un enfant qu'il doit tirer de l'ennui de ses vacances estivales et de la compagnie encombrante de sa grand-mère pour l'emmener voir, à l'autre bout du pays, sa mère. A la différence d'*Hana-bi*, où l'entrelacement de quatre récits disjoints montrait une grande maîtrise de l'écriture scénaristique doublée d'un goût prononcé pour la complexité, *Kikujiro* tend au contraire vers une simplicité enfantine et une conception relâchée de la mise en scène qui relève davantage du sketch télévisé.

L'Eté de Kikujiro repose sur une seule idée, mais qui, prise dans le contexte de ce film magnifique, faussement sentimental et d'une extrême dureté, résonne à chaque image de plus en plus fort. L'enfant n'est pas un alter ego mais un double. Le film esquisse avec discrétion une piste autobiographique qui enrichit l'histoire mais ne la parasite jamais: le nom de Kikujiro que le yakuzas ne révèle à l'enfant qu'à la fin du film était aussi celui du père de Kitano. L'histoire de ce jeune garçon est donc la sienne. L'identification s'opère ici entre deux personnages qui seraient seulement pris à des moments différents de leur existence.

A l'opposé de tant de films hollywoodiens, pour lesquels il est acquis que le grand mérite de l'enfant est de révéler à l'adulte la part d'innocence enfouie chez lui, *Kikujiro* décrit l'enfance comme un vortex aussi complexe que la psyché d'un adulte, période où toutes les illusions ont déjà été enterrées.

Le trajet initiatique de ce film déguisé en road movie burlesque humanise Kikujiro, l'adulte bourru, sans cesse confirmé dans l'absurdité de son existence, situé tout en bas sur l'échelle de valeur des yakuzas, corrigé par ses commanditaires, solitaire, assez idiot pour perdre l'argent du voyage aux courses. Il montre parallèlement la maturation de Ma-

sao, l'enfant, le plus souvent guilleret, qui ne trouvera jamais la mère qu'il recherchera et ne comprendra jamais, ou ne voudra pas comprendre, qu'il n'est pas désiré par elle. *Kikujiro* met en scène deux solitudes qui se fréquentent le temps d'un long voyage et se séparent le plus naturellement du monde, dualité qui renvoie à la personnalité de Takeshi Kitano, réalisateur de film, et Beat Takeshi, animateur comique à la télévision.

Deux solitudes se fréquentent le temps d'un long voyage et se séparent le plus naturellement du monde

Dans *L'Eté de Kikujiro*, Kitano rejoint Takeshi. Le dramaturge rejoint le comique; l'homme qui signe ses films de la manière la plus sèche, en leur donnant un numéro de chapitre (*Kikujiro* serait le numéro 8 du grand livre entrepris par Kitano), tend la main à l'auteur de sketches.

La vallée des amours présentes

L'Arbre aux cerises. L'écran se fait membrane sensible pour ce premier film d'un jeune cinéaste catalan touché par la grâce

Film espagnol de Marc Recha. Avec Pere Ponce, Diana Palazon, Jordi Dauder, Isabel Rocatti, Berna Llobel, Blai Pascual. (1 h 34.)

On voit un arbre. On entend un enfant. L'enfant parle de l'arbre, en catalan; il parle aussi de l'hiver, de sa grand-mère, du mot qui convient. On regarde. On écoute. Il ne se passe rien, ni meurtre, ni explosion, ni poursuite, ni étreinte torride, ni gag. Pourquoi, pourtant, éprouve-t-on d'emblée une sensation de beauté et d'émotion, le désir que cela continue? On ne sait pas, alors on attend. Il fait nuit, des lampes de poche errent dans une baraque, on n'y comprend rien, on perçoit seulement un mélange de danger et de dérisoire, ensuite voici des petits enfants à l'école, une rencontre entre un paysan (qui s'est fait cambrioler, comme on a entrevu, la nuit précédente) et le médecin du village, qui dit qu'il s'en va, qu'il quitte la région, refuse d'expliquer ses raisons.

De nouveaux personnages apparaissent: une femme mûre, très

belle, malheureuse du départ du médecin; une très jeune, très jolie, qui est la grande sœur du gamin du début et qui écrit à leur mère partie avec un cirque ambulancier. Des photos en noir et blanc apparaissent, disparaissent. Il n'y a toujours rien qui ressemble à un récit structuré, au commencement du début d'une progression dramatique. Il y a, d'évidence, un film près des gens et des choses, réalisé de telle manière que l'écran semble se faire membrane sensible aux moindres frémissements. Voilà le nouveau docteur, un jeune, qui arrive de la grande ville en voiture; il va reprendre la pratique de son confrère vieillissant. Le jeune docteur roule dans le campagne, il s'arrête, descend pour admirer le paysage.

UN MONDE COMPLET

De la montagne, il domine toute la vallée vers laquelle il se dirige et où il va s'installer. Il la balaie du regard comme s'il la voyait pour la première fois. La caméra aussi. Avec elle, on découvre les maisons, les champs, le ciel, un monde complet qui ne représenterait qu'une petite tache de rien sur une carte routière mais paraît immense, un cosmos humain. La caméra voit ça, montre ça. Comment? On ne sait pas. *L'Arbre aux cerises* dure quatre-vingt-quatorze minutes, moins de dix sont alors écoulées, durant la suite du film il ne se passera rien de plus. C'est-à-dire qu'il se passera une foule de choses, de rencontres, de départs, de rires, de trafics, de silences, chants, fêtes, amours, deuils, disputes, tristesses et joies.

L'Arbre aux cerises raconte les histoires mêlées de treize personnes dans un village au sud de Valence. Ou raconte le besoin d'amour, le rapport à la nature, la richesse des comportements et la peur de la mort des êtres humains. Ou raconte les épousailles compliquées du réel et de ses représentations par tous les moyens connus à ce jour... Sans rien ajouter à cette manière simple de raconter des histoires simples, un jeune cinéaste, quasi inconnu au bataillon des valeurs cinéphiles, fait vivre un monde riche et mouvant, sensuel et dense. « Le cinéma se fait », comme disait Jean Eustache, et se faisant, il fait exister des gens, des pierres, de la lumière, des sentiments, et il fait aimer être mis ainsi en leur présence. Puisqu'il ne s'agit en fait que de cela, de présence.

Le monde comme un dessin animé

Inspecteur Gadget. Avec Disney, le feuilleton télévisé devient un éloge plutôt piètre de la machine

Film américain de David Kellog, avec Matthew Broderick, Rupert Everett, Joely Fisher, Michelle Trachtenberg. (1 h 20.)

Les amateurs seront ravis de pouvoir retrouver sur grand écran leur sympathique héros de télévision pour une nouvelle aventure. Mais il ne s'agit pas d'une nouvelle aventure et il ne s'agit pas non plus de leur héros habituel. Pour le grand écran, la firme Disney fait comme *Star Wars*, elle offre « L'Episode 1 », le récit fondateur, la révélation du mystère par lequel un brave type rêvant de devenir policier modèle s'est retrouvé truffé de gadgets jusqu'à la moelle. Sur-tout, il ne s'agit pas du héros habituel, tel que le dessina Jean Chalopin: l'inspecteur est devenu un être humain vivant dans le monde réel. Là, et non dans l'affrontement avec le maléfisant magnat Sanford Scolex (Rupert Everett, réjouissant), est le pro-

blème de ce film. Dans le rôle-titre, Matthew Broderick confirme qu'il est un acteur si peu habité qu'il avait effectivement vocation à se transformer plus qu'à demi en robot - il joue exactement de la même manière avant et après l'accident qui lui vaut d'être « gadgetisé » par la fille du savant dont il a entrepris de combattre les ennemis. Le film fonctionne de telle manière que l'intérêt de ses « personnages » est inversement proportionnel à leur degré d'humanité, le plus efficace étant la voiture suréquipée qui parle en argot des cités.

NI SIDÉRANT NI DÉLIRANT

La singularité de ce film aussi bourré d'effets spéciaux que son héros est de proposer comme si de rien n'était une osmose entre réalité et virtuel, corps et machine, jamais atteinte au cinéma. On est loin des prodiges sidérants de *Terminator 2* et des délires numériques de George Lu-

cas. Ici, rien n'est sidérant ni délirant. *Inspecteur Gadget* présente comme parfaitement normal - et cela est aussitôt parfaitement admis par les enfants du public - qu'un humain soit ainsi contaminé par la technologie, jusqu'à anéantir, au service de quelques gags mollasseurs, toute frontière entre le vivant et le machinique.

Inspecteur Gadget rompt avec une longue tradition humaniste du fantastique et de la science-fiction où, de l'homme en fer blanc du *Magicien d'Oz* à la gamelle justicière Robocop en passant par ce sommet que représenterait l'ordinateur Hal dans *2001: l'Odyssée de l'espace*, était mise à l'épreuve la limite entre l'humain et l'objet manufacturé. Médiocre distraction à destination des chères têtes blondes, il s'agit aussi du premier clip théorique pour les thèses de MM. Fukuyama et Sloterdijk.

J.-M. F.



cité de la musique

musée, concerts, centre d'information

David Robertson

Ensemble Intercontemporain

Valdine Anderson, soprano

Benny Sluchin, trombone

Kurtag, Quatre Caprices

Stroppa, From Needle's Eye

Grisey, Quatre chants pour franchir le Seuil

22 octobre < 20h



01 44 84 44 84

Porte de Pantin

J.-M. F.

HORS CHAMP

■ Mécontent des critiques de cinéma,

le réalisateur Patrice Leconte (*Les Bronzés* et *M. Hire*) a écrit à ses collègues de l'ARP (Association des auteurs-réalisateurs-producteurs) pour leur proposer de « parler de manière informelle » de la meilleure manière de réagir contre ce qu'il perçoit comme une volonté de « tuer le cinéma français commercial, populaire, grand public » au moyen d'articles qui lui « font froid dans le dos ».

■ **Edouard Baer, le boute-en-train de l'émission de Canal+** « Nulle part ailleurs », est passé devant et derrière la caméra pour son premier long-métrage, *La Bostella*, où il joue un auteur comique à qui tout semble réussir mais qui se sent en panne. Devant préparer une émission pour la télévision, il réunit dans une maison louée pour l'été ses amis et son équipe pour plancher sur les sketches de la rentrée...

■ **La presse de Varsovie accueille avec enthousiasme le nouveau film du réalisateur polonais Andrzej Wajda**, intitulé *Pan Tadeusz (Messire Thadée)*, présenté en avant-première la semaine dernière. Racontant l'épopée éponyme due au poète Adam Mickiewicz, cette fresque de la Pologne de l'époque napoléonienne est une coproduction franco-polonaise. Dans la version originale, les acteurs, dont Daniel Olbrychski, Andrzej Seweryn et Grazyna Szapolowska, s'expriment en vers classiques. — (AFR)

Petites histoires et grand mensonge

Jakob le menteur. La science-fiction hollywoodienne contre la vérité de l'histoire

Film américain de Peter Kassovitz. Avec Rubin Williams, Alan Arkin, Armin Mueller-Stahl, Bob Balaban. (1 h 59.)

Avant *Jakob le menteur*, le film, il y a *Jakob le menteur*, l'affiche. On y aperçoit un homme, juif du ghetto, avec une casquette et un manteau lacéré. Sur son manteau a été collée une étoile jaune. Rien d'anormal jusque-là, sauf que cette étoile ne comporte pas six branches mais cinq. L'homme ne peut donc être juif, futur déporté, mais un clochard qui porterait le logo d'une quelconque entreprise. Puis commence le film. Sans date, mais on comprend vite qu'on est en 1944 ou en 1945, sans indication de lieu non plus, mais plusieurs détails évoquent le ghetto de Varsovie. Il s'agit donc bien d'un film sur la Shoah.

Un homme apparaît sous nos yeux. C'est Robin Williams, enfin, plutôt Jakob. On le verra, plus tard, jouer avec une radio et se livrer à un numéro semblable à celui qu'il effectuait dans *Good Morning Vietnam*, puis déridier une jeune adolescente juive qu'il cache dans le grenier de son appartement comme dans *Patch Adams*, de Tom Shadyac, où il arachait des sourires à un groupe d'enfants. Mais ce Robin Williams-là fait aussi la moue, serre les dents, regarde le ciel. Il est Jakob et prend la situation au sérieux. Son étoile jaune porte bien six branches et son anglais, teinté d'un fort accent yiddish, rappelle bien, selon des conventions établies, qu'il appartient à un monde en train de disparaître.

SIMPLEMENT MÉDIOCRE

Jakob est donc un menteur. Un mythomane sympathique dont le mensonge – l'écoute prétendue, lors d'une visite à la Kommandantur, d'un message radio affirmant la venue imminente des troupes russes qui ne seraient plus qu'à 400 kilomètres du ghetto – va raviver l'espoir parmi ses pairs, qui se mettent tout d'un coup à croire en leur sauvegarde imminente, puis le plonger dans un engrenage infernal, contraint d'alimenter ses camarades en fausses bonnes nouvelles supposément entendues à la radio.

Le traitement de la Shoah par le biais de la comédie n'est pas le débat le plus important suscité par ce film, par ailleurs simplement médiocre, très proche dans sa réalisation d'un téléfilm. Le

Les belles Journées du cinéma muet

A Sacile, dans le Frioul, les amoureux du sans-parole auront vu quelques Hitchcock, un Von Stroheim restauré et un épisode de l'intégrale Griffith

SACILE (Italie)

de notre envoyé spécial

En raison de la fermeture du Grand Théâtre Verdi, les 28^e Journées du cinéma muet se sont déplacées cette année de Pordenone à Sacile, toujours dans la province du Frioul. Cette petite commune accueillait donc l'internationale (archivistes, historiens, critiques, simples curieux) des amateurs du cinéma muet. Il est difficile de concevoir manifestation cinématographique qui cumule autant de concentration – les séances sont scrupuleusement suivies par des spectateurs qui prennent compulsivement des notes – et de décontraction engendrée par le plaisir de retrouver ceux avec qui on partage une passion, bien loin des enjeux de l'industrie culturelle. Pourtant Pordenone échappe à la tentation du ghetto, grâce au maintien d'un équilibre entre découvertes d'incunables et révision des classiques. Une manière, non pas de refaire l'histoire du cinéma, mais d'en affiner la perception.

Parmi les nombreuses découvertes de cette année, en provenance de divers pays, il faut d'abord citer ces deux films américains restaurés par les Archives du film du CNC français : *Ridin Wild*, western

où la dimension documentaire (un rodéo en 1925) surpasse une fiction banale, et surtout *Les Esclaves du vice*, incroyable bande moralisatrice réalisée en 1928 et consacrée à informer les parents des dangers que court la jeunesse livrée à elle-même. Au-delà de l'anecdote, on y discerne la matrice du film hollywoodien contemporain pour teen-agers, où le puritanisme se mêle à une discrète fascination pour la turpitude.

EN PRÉSENCE DE FAY WRAY

La programmation de l'œuvre muette d'Alfred Hitchcock a permis de remonter aux sources de l'inspiration du maître du suspense. Les drames mondains (*Easy Virtue*), les fables rurales (*The Farmer's Wife*), les mélodrames (*The Manxman*) contiennent en germe, malgré leur faiblesse, un grand nombre d'obsession du cinéaste (une certaine misogynie, la peinture de personnages masculins faibles, un pessimisme profond). Celles-ci s'épanouiront dans les récits policiers comme *Blackmail*, réalisé en 1929 et dont le festival a montré deux versions, l'une muette, l'autre sonore.

Le moment d'émotion aura été la présentation, en présence de l'actrice Fay Wray (qui a été la jeune première de *King Kong* et qui fut

ovationnée) de *La Symphonie nuptiale* d'Eric von Stroheim dans sa restauration effectuée par Kevin Brownlow. La monteuse René Lichtig, qui, dans les années 50, travailla avec Stroheim lui-même à une première restauration, fut également saluée. Les vagues de souvenirs évoqués alors firent de cette soirée un moment incroyablement intense.

Enfin s'est poursuivi le déroulement au long court du « projet Griffith » qui, depuis 1997, consiste à montrer dans l'ordre chronologique l'intégralité des films réalisés par l'auteur de *Naissance d'une nation*. Le programme de cette année était consacré aux soixante-quatre titres tournés entre juillet et décembre 1909. Une époque où l'on voit le cinéaste échapper, pour certains de ces courts métrages, à la mise en scène statique fabriquée en série pour la société Biograph, et tenter quelques expériences formelles, notamment sur la profondeur de champ. Dans ce cadre a été projeté le film qui est sans doute son premier chef-d'œuvre, *A Corner in Wheat*, traité d'économie politique qui fait du montage parallèle une manière de figurer la lutte des classes.

Jean-François Rauger

NOUVEAUX FILMS

MAUVAISES FRÉQUENTATIONS

■ A l'article défini près, le nouveau film de Jean-Pierre Améris reprend le titre générique de deux célèbres moyens-métrages de Jean Eustache, *Du côté de Robinson* et *Le Père Noël a les yeux bleus*, placés sous les auspices de l'éducation sentimentale et du désenchantement. *Mauvaises fréquentations* n'est pas à la hauteur de cette référence. Troisième long-métrage de l'auteur, après les remarquables *Bateau de mariage* et *Aveux de l'innocent*, le film raconte l'histoire d'une adolescente, Delphine, dont le manque de confiance en soi se transforme en effusion totale lors de sa rencontre amoureuse avec Laurent. Le bel adolescent au visage d'ange dévoile la noirceur de son âme lorsqu'il exige de son amie qu'elle gagne l'argent d'un hypothétique voyage en monnayant auprès des garçons du lycée certaines caresses. L'acceptation de Delphine ouvre dans le film une brèche dont on attend qu'elle nous entraîne dans des zones de turbulences dignes du consternant fait divers dont il est inspiré. Il n'en est rien. Jean-Pierre Améris, plaquant le problème moral comme une pièce rapportée sur sa chronique stéréotypée (*voir les personnages secondaires*) des amours adolescentes, semble se ranger à l'idée que la réalité dépasse toujours la fiction.

J. M. *Film français de Jean-Pierre Améris. Avec Maud Forget, Lou Doillon, Robinson Stevenin, Maxime Mansion. (1 h 38.)*

FLORES DE OTRO MUNDO

■ Un petit village du sud de l'Espagne doté d'une population majoritairement masculine organise des bals de célibataires. Des femmes venues de la ville s'y



« Flores de otro mundo », d'Iciar Bollain.

rendent pour y trouver un mari. Tel est le point de départ d'un film qui suit ainsi le parcours de quelques-unes de ces candidates au mariage, célibataires entre deux âges ou jeunes Dominicaines en quête d'intégration. Le poids du passé, les préjugés, les calculs des unes et des autres compliqueront certaines de ces unions. Sur un sujet à forte teinte sociologique, la comédienne de Victor Erice (*El Sur*) et de Ken Loach (*Land and Freedom*) a réalisé, pour son premier long-métrage derrière la caméra, un film d'une platitude toute télévisuelle. Les situations sont pourtant parfois originales, et l'ensemble est surtout rehaussé par la beauté indémodable des interprètes féminines. **J.-F.R.** *Film espagnol d'Iciar Bollain. Avec José Sancho, Lissete Mejia, Luis Tosar, Marlin Torres. (1 h 46.)*

PAS DE SCANDALE

(Lire page 28)

L'ÉTÉ DE KIKUJIRO

(Lire page 29)

L'ARBRE AUX CERISES

(Lire page 29)

JAKOB LE MENTEUR

(Lire ci-contre)

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Star Wars Episode 1	1	1 965 289	793	—	1 965 289
2 Mafia Blues	3	143 246	300	▽ - 34%	745 293
3 Coup de foudre à Notting Hill	9	100718	361	▽ - 16%	4 112 174
4 Rosetta	3	91 613	209	▽ - 24%	395 613
5 Ghostdog	2	91 396	229	▽ - 33%	255 594
6 Eyes Wide Shut	5	73 228	381	▽ - 40%	1 469 762
7 Le Déshonneur d'Elisabeth Campbell	3	65 215	291	▽ - 40%	392 998
8 Thomas Crown	4	52 553	249	▽ - 43%	658 146
9 La Débandade	2	48 037	325	▽ - 44%	105 520
10 Les Enfants du siècle	4	34 253	216	▽ - 37%	392 838

* période du mercredi 13/10 au dimanche 17/10 inclus

Comme prévu, le raz de marée *Star Wars* déferle sur le box-office. Durant ces cinq premiers jours (cinq jours et demi, en fait : le film a été présenté dans de nombreuses salles durant la nuit du mardi 12), le bulldozer intergalactique de George Lucas a occupé un nombre exceptionnel d'écrans, mais a aussi réalisé une moyenne inouïe devant chacun d'eux (2 478 spectateurs par copie). Il reste à observer la tenue du film, en lui souhaitant une aussi belle longévité que *Coup de foudre à Notting Hill* et *Eyes Wide Shut*, qui sont de véritables succès populaires. Les autres nouveautés, ayant joué l'effet de différence avec *Star Wars*, à commencer par *Extension du domaine de la lutte*, en sont pour leurs frais. Mais il faut saluer la performance de *Rosetta* qui, outre ses qualités artistiques, s'affirme comme une des perles d'or les plus « porteuses » des vingt-cinq dernières années.

Source : "Ecran total"

SORTIR

PARIS

Song

Depuis 1949, le régime communiste chinois a fait écrire et mettre en musique, à chaque variation de sa ligne politique, des chansons destinées à diffuser son nouveau message. Gilbert Tsai et Anne Fischer ont invité six artistes aujourd'hui exilés en France à nouer par le biais de tels chants, dans leur langue et dans la nôtre, les étapes de leurs pays à celles de leurs propres vies. Parmi les artistes de ce « cabaret de mémoire », le professeur du Conservatoire de Pékin, une soprano du Théâtre des armées qui se produisait devant Mao et un étudiant d'arts plastiques qui milita place Tiananmen. *La Cabane de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, 36-38, quai de la Loire, 19^e. M^e Jaurès. Du 19 au 23, à 20 heures ; le 24, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 120 F.*

Richard Galliano

Accordéoniste, compositeur, Richard Galliano est l'objet de toutes les attentions admiratives chez les gens du jazz ou de la chanson. Esprit ouvert (il improvise avec Michel Portal autant qu'il transmet le répertoire des grands airs à danser), Galliano vient de collaborer avec Solisti dell'Orchestra della Toscana, formation de cordes et de percussions présente sur son nouvel album, *Passatori* (Dreyfus Jazz/Sony Music). Une tournée (Rive-de-Gier, Le Mans, Angoulême, Boulogne, Valenciennes...) amène ce bel ensemble sur scène avec notamment deux concertos signés respectivement Richard Galliano et Astor Piazzola, des airs de valse ou des mélodies swing. *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. M^e Alma-Marceau. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 220 F.*

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

L'Aventure des écritures (III) : la page Bibliothèque nationale de France, 11, quai François-Mauriac, 13^e. M^e Quai-de-la-Gare. Tél. : 01-53-79-59-59. De 10 heures à 19 heures ; dimanche de 12 heures à 19 heures. Du 19 octobre au 6 février. 35 F.

Le Maroc de Matisse

Magie des lieux

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5^e. M^e Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 20 heures. Du 19 octobre au 31 janvier. 50 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Récital poétique
Poèmes de Pouchkine, Tsvetaïeva, Mérimée, Parny, Baudelaire, Verlaine, Pasternak, Apollinaire, Prévert, Essénine, Mandelstam, Brodski par Serge Iourski, avec la participation de Daria Iourskaïa. *Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, 3^e. M^e Rambuteau. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F.*

Daniel Larrieu
On était si tranquille (chorégraphie). Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4^e. M^e Châtelet. Du 19 au 23, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

La Diane de Fontainebleau
de Desmarest : version de concert. Françoise Masset, Julie Hassler, Raphaëlle Kennedy, Caroline Pelon, Jean-Michel Fumas, Patrick Aubailly, Jean-Louis Georget, La Symphonie du Marais, Hugo Reyne (direction). *Opéra-Comique, 5, rue Favart, 2^e. M^e Richelieu-Drouot. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-39-20-78-00. De 50 F à 220 F.*

François Laudet Big Band
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^e Châtelet. Le 19, à 20 h 30 et 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Malcolm Braff Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1^{er}. M^e Châtelet. Les 19 et 20, à 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 100 F.

Felmu Kuti & Positive Force
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18^e. M^e Anvers. Le 19, à

19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. De 90 F à 110 F.

Patrick Saint-Eloi

Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8^e. M^e Opéra. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 210 F.

Vincente Amigo

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^e Château-d'Eau. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

THÉÂTRE FONTAINE

Les nouvelles

Brèves de Comptoir

Textes
Jean-Marie GOURIO *Mise en scène*
RIBES / GOURIO *Jean-Michel RIBES*



Un spectacle totalement jubilatoire.

France Soir

A consommer sans modération...

Liberation

Épatant d'invention, et l'on rit, et l'on rit.

Télérama

Un éclat de rire vertigineux.

Figaro Magazine

On ne veut plus sortir du théâtre.

Charlie Hebdo

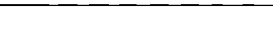
Pépites de rêve, d'humour et de fantaisie.

L'Express

THÉÂTRE : 01 48 74 74 40

FNAC : 01 42 31 31 20

DU MARDI AU VENDREDI 20H45 - SAMEDI 18H ET 21H



LE MONDE

REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES

COUPLE AVEC 2 ENFANTS

(4 ans, 1 an) actuel. concierge d'une résidence haut de gamme 3,5 ha jardin à la française, green, parc d'enf., piscine. Recherche poste de régisseur dans le sud de la France, outre-mer ou étranger. Faire proposition. Ecrire : *Le Monde Publicité* sous n° 9956 21 bis, rue Claude-Bernard 75005 Paris.

Resp. ressources humaines,

14 ans d'expérience, spécialisation IGS, cherche poste PME-PMI Tél. : 01-34-60-29-69 (répondeur).

Organisation syndicale Est

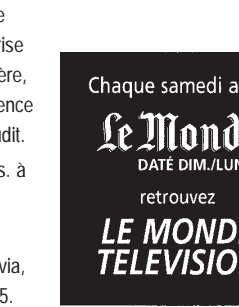
de Paris recherche UNE SECRETAIRE ASSISTANTE Titulaire du BTS de secrétariat Maîtrise de l'anglais Maîtrise de l'outil informatique Expérience Word 97 - Excel Esprit d'initiative Rigueur et capacité d'organisation FILPAC CGT Case 426 263, rue de Paris 93100 MONTREUIL

Hebdomadaire financier

recherche JEUNE FINANCIER très motivé par un poste de JOURNALISTE diplômé de l'enseignement supérieur, bonne connaissance de la finance d'entreprise ou de l'analyse financière, un à deux ans d'expérience dans la finance ou l'audit. Env. CV + lettre manus. à OPTION FINANCE M^{me} FONTAINE, 1, rue du Col.-Pierre-Avia, 75503 Paris Cedex 15.

Ch. investisseurs pour

le lancement d'un hebdo de programmes de radio. Excellentes études de marché et rentabilité. Harland. 01-47-05-91-79 8, rue Montlessuy, 75007 Paris.



Les trente ans d'« Afrique Asie »

Fondé en octobre 1969, le premier « périodique consacré à la lutte de libération des peuples opprimés » célèbre son trentième anniversaire. « Nos objectifs demeurent inchangés », affirme son fondateur, Simon Malley

LE MENSUEL *Afrique Asie* a trente ans. Son fondateur et actuel directeur de la rédaction, Simon Malley, rappelle dans l'éditorial accompagnant l'album-souvenir qui ouvre le numéro d'octobre, comment il lança, en octobre 1969, *Africasia* – à l'époque bimensuel – rebaptisé par la suite *Afrique Asie*. « *Allez-y* », lui avait dit, en guise d'encouragement, le secrétaire général des Nations unies d'alors, le Birman U Thant, en le recevant dans son bureau new-yorkais. Ainsi naquit « le premier périodique consacré à la lutte de libération des peuples opprimés ».

Au fil des années 70, marquées par la fin de la guerre du Vietnam, par la poursuite ou l'achèvement des luttes de libération en Afrique

australe, ce journal militant, spécialiste de la « contre-information », trouve vite son lectorat parmi une jeunesse tiers-mondiste qui vibre au diapason des peuples engagés dans le combat anticolonialiste. Il s'adjoint un magazine économique, *L'Economiste du tiers-monde*, puis une version anglaise reprenant le titre initial d'*Africasia*. Des difficultés financières interrompent pendant un an sa parution qui reprend en octobre 1989, sous le titre *Le Nouvel Afrique Asie*. Avec une maquette légèrement moins austère et un contenu tout aussi « sérieux ». « Nos convictions et nos objectifs demeurent inchangés », souligne Simon Malley. Résolument engagé, son journal a parfois versé dans l'aveuglement et le secta-



risme. Il semble l'admettre, en une amorce d'autocritique, lorsqu'il écrit que « le magazine a paru épouser certaines causes de façon inconditionnelle ».

Dans sa livraison d'octobre, *Le Nouvel Afrique Asie* publie, sous le titre « A nouveau règne, nouveau souffle », un entretien avec Abderrahmane Youssoufi, premier ministre socialiste d'un royaume – le Maroc – avec lequel ce journal entretient longtemps des relations tumultueuses. « La fibre sociale de notre souverain », souligne le dirigeant marocain, encourage le gouvernement à mettre en œuvre les valeurs de solidarité et de justice sociale. M. Youssoufi estime aussi qu'une réforme constitutionnelle « n'est pas à l'ordre du jour » car « l'expérience d'alternance se déroule depuis à peine dix-huit mois ».

Le journal analyse avec sympathie les « travaux d'Hercule » du président algérien Abdelaziz Bouteflika : « En moins de deux cents

jours d'une chevauchée solitaire à travers son pays pour réveiller les consciences assoupies par tant d'années de mensonges d'Etat, le président a fait faire à l'Algérie un bond en avant de dix ans. En donnant la priorité au rétablissement de la paix et à la lutte contre la corruption, il a remis sur ses pieds la politique. » *Le Nouvel Afrique Asie* prévoit que « l'épuration ne devrait pas s'arrêter à l'administration » avant de conclure : « Bouteflika peut aussi accepter un dialogue à égalité entre pouvoir et opposition et conforter ainsi la démocratie convalescente. »

Le Nouvel Afrique Asie s'intéresse aussi aux luttes politiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Au Bénin, l'ancien président Nicéphore Soglo, battu en

1996 par Mathieu Kérékou, qu'il avait remplacé six ans plus tôt, pourrait à nouveau être élu lors du prochain scrutin présidentiel, en... 2001, pour lequel il fait d'ores et déjà figure de favori. Au Mali, la démocratie est « menacée » par « l'impossible cohabitation entre un pays rêvé à travers les discours du chef de l'Etat – Alpha Oumar Konaré – qui proclame l'irréversibilité du processus démocratique et un pays réel qui fait mal à ceux qui se sentent exclus de l'action républicaine ». En Côte d'Ivoire, le mensuel salue « le geste apaisant de Bédié », après la rencontre entre le chef de l'Etat – Henri Konan Bédié – et son principal adversaire, Alassane Ouattara, candidat, comme lui, à l'élection présidentielle d'octobre 2000.

Dans une chronique intitulée « Politiquement incorrect », et sur un ton caustique, le journal rêve d'un « monde nouveau, plus beau » où par exemple « la politique africaine » serait « libérée de sa tristesse, de sa prévisibilité, de son contenu amer, de son manque d'humour ». « Sur notre continent, ajoute le chroniqueur, peu de gens peuvent payer le prix d'une place de cinéma. La politique est le seul spectacle gratuit, le seul divertissement qu'on peut regarder sans payer. Les élections deviennent des foires, de la rigolade, car chacun sait qu'elles sont faussées, réglées d'avance. Tout est dans le spectacle. L'empereur est nu, tout le monde le sait et... s'en fout. »

Jean-Pierre Langellier

DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE

Gilles Bridier

■ Il n'y a pas deux façons d'aborder la mondialisation. Mais une seule. Pour Nissan comme Michelin, et comme Renault (...). Pour avoir trop longtemps vécu, aux beaux jours de leurs conquêtes, à l'abri de frontières protectionnistes infranchissables, les entreprises japonaises doivent retrouver une créativité et une compétitivité nouvelle qui les relancent dans la compétition internationale. Conscient de cette transformation et pressé d'appliquer des méthodes apprises dans les universités américaines, l'enca-

drement intermédiaire nippon semble aujourd'hui prêt à emboîter le pas aux managers qui s'attaquent aux vieux modèles japonais. Fût-il un étranger, mondialisation oblige. (...) Mais que la potion est amère.

LE FIGARO

Jean de Belot

■ Lionel Jospin va-t-il conseiller aux salariés de Nissan visés par les 21 000 suppressions de postes décidées par Renault de manifester bientôt dans les rues de Tokyo ? La réponse est évidente. Pourtant (...) l'Etat français est, chez Renault, de loin, le premier actionnaire. (...) Matignon pourrait donc aisément exiger là ce qu'il conseille ailleurs.

Mais voilà, la réalité s'impose à tous. (...) Démonstration que l'Etat, s'il est cohérent dans ses actes, n'est pas forcément pendant. L'actualité en donne un autre exemple : le dossier Thomson Multimédia (TMM). En 1996, la firme, moribonde ne valait plus, selon Alain Juppé qu'« un franc ». La formule, malheureuse, est restée. Trois ans et onze milliards d'investissement plus tard, l'Etat va la « valoriser » entre quinze et dix-sept milliards. Preuve, comme sur l'affaire Renault, qu'il peut être intelligent. Car qui pensait, voilà peu, que Renault reprendrait une firme japonaise alors que le coréen Daewoo, hier sauveur inespéré de TMM, est à l'agonie ? Les boule-

versements de l'économie contemporaine interdisent tout manichéisme. L'Etat économique recule ! Certes, Doit-il s'exclure ? Non.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ A considérer la médecine de cheval préconisée par Renault pour sa filiale japonaise Nissan, et qui ne suscite pas la réprobation des pouvoirs publics, la mondialisation serait donc ce qui est condamnable chez soi mais recommandable chez les autres. (...) La logique qui inspire l'ancien numéro deux de Renault et actuel directeur général de Nissan est pourtant exactement la même que

celle qui a inspiré Edouard Michelin (...) Il sait que sauver Nissan au prix de ce dégraissage, c'est aussi assurer la prospérité et l'avenir de Renault. (...) Il est peu probable que le premier ministre vienne, à cette occasion, se produire sur une chaîne de télévision pour dire combien il est choqué par l'événement et inviter les salariés nippons à protester contre la scandaleuse démarche d'une entreprise dont l'Etat français est le premier actionnaire. Cela donne simplement à penser qu'admise en sa logique économique, la mondialisation n'est condamnable et condamnée que lorsqu'elle risque d'avoir des retombées sociales, donc politiques, domestiques désagréables !

www.matisson.com/affaire-papon

Le site des parties civiles du procès Papon, lieu de mémoire et centre de documentation

« LE 20 OCTOBRE, j'afficherai sur le site une photo de Maurice Papon à son arrivée à la prison », proclame Jean-Marie Matisson, créateur du site web des parties civiles du procès Papon, et auteur de l'une des premières plaintes déposées contre l'ancien préfet : « S'il se défile, il sera conduit entre deux gendarmes. Pour nous, ce serait le meilleur scénario, comme un écho aux ordres d'arrestation de juifs qu'il a signés. » Au-delà de cette ultime péripétie, le site va désormais remplir le rôle de « lieu de mémoire » à l'intention des internautes du monde entier. M. Matisson l'a créé en 1996, « au moment où la cour d'assises de Bordeaux décidait d'un procès, quinze ans après le dépôt des quatre premières plaintes, dont la mienne. Il s'agissait alors d'utiliser Internet pour diffuser l'acte d'accusation ». Il s'en est ensuite servi pour chroniquer le procès au jour le jour : « J'assistais aux audiences et le soir je retranscrivais mes notes sur Internet. » Aujourd'hui, le site est devenu une vaste base de données consacrée à l'affaire, proposant les comptes



rendus du procès illustrés de croquis d'audience, les 743 questions posées au jury, les dépositions de nombreux témoins, les listes de déportés, les plaidoiries de la défense et des dix-neuf avocats des parties civiles, ainsi que le verdict in extenso. Il donne également accès à l'en-

semble des documents présentés par les parties civiles : en vrac, des comptes rendus de rafles, une facture de la SNCF mentionnant le coût du transport d'un convoi de déportés en août 1944, des lettres de familles juives internées à Drancy, ou encore des extraits de rap-

ports d'écoute des stations alliées de septembre 1942, révélant l'ampleur des exterminations en Pologne. On y trouve aussi le faux certificat de résistant de Maurice Papon, ainsi qu'un ordre d'arrestation de médecins juifs signé de sa main.

Le site publie également des documents relatifs aux Algériens tués ou disparus lors de la manifestation parisienne d'octobre 1961, alors que Maurice Papon était préfet de police. Il a déjà reçu la visite de plus de 220 000 internautes : « Récemment, un procureur canadien est venu chercher des documents pour faire avancer son enquête sur d'anciens nazis. » Au-delà de l'affaire Papon, il est frappant de voir que les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité déploient les mêmes arguments de défense (...) Grâce à notre site, l'expérience acquise pendant ce procès est désormais à la disposition de toutes les victimes, juives, bosniaques, rwandaises ou chiliennes. »

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

MÉDECINE

■ C. Everett Koop, l'ancien secrétaire à la santé américain devenu propriétaire d'un site Web consacré à la médecine, a créé une association regroupant une douzaine de sites concurrents, pour réfléchir à un code de déontologie. Les principaux problèmes sont la fiabilité des informations publiées par certains sites et leurs relations avec l'industrie pharmaceutique. – (AP.) www.drkoop.com

JAPON

■ La nouvelle loi japonaise interdisant la pornographie enfantine devrait entrer en vigueur prochainement. Jusqu'à présent, profitant de l'absence de législation, de nombreux sites étrangers illégaux dans leur propre pays étaient hébergés sur des serveurs japonais. – (AP.)

HAUT DÉBIT

■ La compagnie de téléphone SBC, qui couvre treize États de l'ouest des Etats-Unis, a annoncé un plan d'investissement de 6 milliards de dollars pour équiper ses abonnés de connexions Internet à haut débit.

Abonnez-vous au Monde pour seulement **173F** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : **LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : ORGANISME CRÉANCIER : **LE MONDE**
N° 134031 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom :
Prénom :
N° rue
Code postal Ville

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° rue
Code postal Ville

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RTB

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : **Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : **0 803 022 021 (0,99 TTC/min)**

Le Monde (USPS-0509729) is published daily for \$ 892 per year. *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to MS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Le secret de Claire Bretécher

par Alain Rollat

LE TEMPS n'a pas de prise sur Claire Bretécher. Ses personnages ne vieillissent pas. « Les Frustres », nés en 1973 dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, ont fait des petits partout. Leurs angoisses existentielles sur la pilule contraceptive ne les ont pas empêchés d'engendrer une nouvelle génération de conformistes de l'anticonformisme aussi reconnaissable que l'ancienne. Les affreux jojos d'aujourd'hui sont écolos mais ils s'affalent dans les mêmes divans. La seule différence est que les divans ont changé d'emplacement : ils tournent maintenant le dos à la télévision pour se caler devant Internet où les petits frères d'Agrippine, l'« ado » gâtée au langage « branché », surfent sans autre problème métaphysique que celui de voir leurs portables tomber en panne.

Le temps n'a pas de prise non plus sur Alain Duhamel, toujours fidèle au poste, toujours « in-

contournable » – comme disent de lui les panneaux de pub – au grand dam des mêmes prêcheurs d'anticonformisme qui voient en lui, depuis un quart de siècle, « le symbole de l'information aseptisée », selon l'expression employée par Sophie Coignard dans son dernier livre, *L'Omerta française*, aussi prétentieux que méchant.

Alors, quand, soudain, sur France 2, après minuit, dans un cyber-café, on découvre Alain Duhamel en train de bavarder avec Claire Bretécher à propos de l'engouement collectif pour les nouvelles technologies, on croit rêver. Et quand il apparaît qu'on ne rêve pas, que la papesse de l'anticonformisme, allergique à toutes les modes, et d'abord aux plus médiatiques, a bel et bien accepté de paraître à la télévision pour succéder à Raymond Barre dans un « Entretien », hors divan, avec le pape du classicisme audiovisuel, on se dit que les frontières

culturelles ne sont plus ce qu'elles étaient. Mais on écoute. Comme on écoute aux portes.

Et l'on redécouvre le plaisir, devenu rare, de la conversation partagée sans souci de paraître. Claire Bretécher n'avait rien à dire et elle n'a rien dit que n'aient déjà dit ses dessins. Sauf la conviction profonde qu'elle tire de son art : « Quand tout sera fait à la machine, le trait humain vaudra très cher. » Sans doute était-ce la plus conformiste des réponses qu'on pût faire à la religion des nouveaux robots. Mais, prononcée là, la formule venait aussi en défense du trait duhamélien, méprisé par « Les Frustrés » de l'anticonformisme journalistique. C'est alors qu'on a enfin compris que l'omniprésent Alain Duhamel n'était autre qu'un personnage de BD : le grand frère caché, trop longtemps renié, injustement décrié, de cette feignasse d'Agrippine...

MARDI 19 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.05 Elections fédérales. Europe et aile. **TSR**
21.00 Hiler, Staline, le face à face. **Forum Planète**
22.00 Star Wars mania. **Forum Planète**
23.00 Etre noir aux Etats-Unis. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Vincent Lindon ; Merz ; Jean-Claude Izzi ; Patrick Bruel. **Canal +**
19.00 Archimède. **Arte**
20.50 Pourquoi ça marche ? Heureux au travail. **M 6**
21.00 Le Gai Savoir. Astérix contre Mac Do. Invités : José Bové ; Yves Berger ; Laurent Dispo ; Ignacio Ramonet ; Anne Garreta ; Alain Cotta ; Claude Cabannes. **Paris Première**
22.35 Alors, heureux ? Le bonheur, c'est la tribu. **France 2**
23.00 52 sur la Une. Les belles et les bêtes. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

19.00 « Voodoo Chile ». La musique Jimi Hendrix. **Planète**
19.30 Les Leçons de musique de Leonard Bernstein. [3/25]. Qu'est-ce que l'orchestration ? **Mezzo**

Le Monde TELEVISION

CANAL+

20.15 1,2,3... Marseille
Ligue des champions
 Battu au match aller 2-1 après avoir longtemps mené au score, l'Olympique de Marseille devra réaliser le match parfait au Stade-Vélodrome pour s'imposer face à la « marée rouge » de Manchester United. Ce match retour, diffusé en direct avec des commentaires de Thierry Gilardi et d'Aimé Jacquet, est la grande affiche de cette journée de la Ligue des champions.

19.30 Eclats noirs du samba. Gilberto Gil, la passion seréine. **Muzik**
20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière. [2/4]. **Arte**
20.30 La Chute du Mur. [1/3]. Une chronique. **Planète**
20.45 La Vie en face. Le journal commence à 20 heures. **Arte**
20.45 La Maison Windsor. [2/3]. **Histoire**
20.45 Henri Matisse. **Mezzo**
22.45 L'Enigme des manuscrits de la mer Morte. **Histoire**
23.45 Comedia. Shakespeare à Palerme. **Arte**
23.45 Lonely Planet. Israël et le désert du Sinaï. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.40 Football. Ligue des champion : Arsenal - FC Barcelone. **Canal + vert**
20.45 Football. Ligue des champions : Marseille - Manchester Utd. **Canal +**

MUSIQUE

20.30 Les Trois Sœurs. Opéra d'Étövös. Par l'Orchestre de l'opéra de Lyon, dir. Peter Eötvös et Kent Nagano. **Muzik**
21.00 Riccardo Muti à la Scala de Milan. Avec Samuel Ramay ; Mirella Freni. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. **Muzik**
21.55 L'Oiseau de feu, de Stravinsky. Enregistré en 1977. Par le Philadelphia Orchestra, dir. Eugène Ormandy. **Mezzo**

22.20 Debussy. *Quatuor à cordes*. Par le Brodsky Quartet. **Mezzo**
22.45 Carmen. Opéra de Bizet. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. H. von Karajan. **Mezzo**

THÉÂTRE

21.45 Phèdre. Tragédie de Jean Racine. Mise en scène de Luc Bondy. **Arte**

TÉLÉFILMS

20.55 La Petite Fille en costume marin. Marc Rivière [2/2]. **France 2**
22.45 La Mémoire volée. John Patterson. **M 6**

COURTS MÉTRAGES

0.25 Mal de ville. Lidia Terky. **France 3**

SÉRIES

21.40 Ally McBeal. Worlds Without Love (v.o.). **Téva**
22.15 Nestor Burma. **TV 5**
22.25 Friends. Celui qui était prof et élève (v.o.). **Canal Jimmy**
22.50 The Practice. Passing Go (v.o.). **Série Club**
22.50 Les Soprano. Pris à la gorge. **Canal Jimmy**
1.50 Star Trek, Voyager. Par le chas d'une aiguille (v.o.). **Canal Jimmy**
2.35 Star Trek, Deep Space Nine. Destruction imminente (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

20.30 Une si jolie petite plage ■■ Yves Allégret (France, 1948, N., 95 min) **Ciné Classics**
20.30 Les Prisonniers ■■ Jacques Rivette [2/2] (France, 1993, 180 min) **Cinéstar 1**
20.30 Full Metal Jacket ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 115 min) **Ciné Cinémas 2**
20.30 True Romance ■■ Tony Scott (Etats-Unis, 1992, 120 min) **Cinéfaz**
20.55 Les Chariots de feu ■■ Hugh Hudson (Grande-Bretagne, 1981, 120 min) **TMC**
21.00 Superman 3 ■■ Richard Lester (Etats-Unis, 1983, 125 min) **Cinéstar 2**
22.25 Embrasse-moi, je te quitte ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1982, 100 min) **Ciné Cinémas 2**
22.35 Les Dammés ■■ Luchino Visconti (Italie, 1968, v.o., 155 min) **Paris Première**
23.30 L'Anglais qui gravit une colline... ■■ Christopher Monger (GB, 1994, 110 min) **Cinéstar 1**
23.45 La Splendeur des Amberson ■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min) **Ciné Classics**
23.45 Antoine et Antoinette ■■ Jacques Becker (France, 1947, N., 85 min) **Cinétoile**



0.35 Paris Texas ■■ Wim Wenders. Avec Harry Dean Stanton, Nastassja Kinski (All., 1984, v.o., 139 min) **France 2**
1.10 Salut Partiste ■■ Yves Robert (France, 1973, 92 min) **Cinétoile**
1.20 De l'amour à la folie ■■ Antonia Bird (Etats-Unis, 1995, 100 min) **Cinéstar 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.45 Spécial Transat.
20.50 5 millions pour l'An 2000.
20.55 L'Arme fatale 2 ■■ Film. Richard Donner. **O.**
23.00 52 sur la Une. Les belles et les bêtes. **0.00** Football.
0.35 Les Rendez-vous de l'Entreprise.

FRANCE 2

18.15 Hartley, cœurs à vif **O.**
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui.
19.50 Un gars, une fille **O.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Petite Fille en costume marin. Téléfilm. Marc Rivière [2/2]. **O.**
22.35 Alors, heureux ? Le bonheur, c'est la tribu. **O.**
0.10 Journal, Météo.
0.35 Ciné-Club. Cycle Wim Wenders. Paris, Texas ■■ Film. Wim Wenders (v.o.). **O.**

FRANCE 3

18.12 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Les Grands du rire. Les auteurs.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Comment ça va ? C'est le pied, docteur. La chirurgie du pied. Les bobos du pied.
0.25 Libre court. Mal de ville. Lidia Terky. **O.**

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.45
18.20 Nulle part ailleurs.
19.05 Le Journal du sport.
20.15 1.2.3 Marseille. Football. 20.45 Marseille - Manchester United.
23.45 Le Chacal. Film. Michael Caton-Jones (v.o.). **O.**
1.45 Le Testament du Dr Mabuse ■■ Film. Werner Klingner (v.o.). **O.**

MERCREDI 20 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Retraites, mieux gérer son futur. **Forum Planète**
22.00 Le Roman Noir. **Forum Planète**
23.00 Nucléaire, réactions en chaîne. **Forum Planète**

MAGAZINES

13.25 Le Club. Jean-Michel Ribes. **Ciné Classics**
17.00 Les Lumières du music-hall. Gilles Vigneault. Sylvie Vartan. **Paris Première**
18.20 Nulle part ailleurs. Avec Lou Doillon ; Violaine Vanoyeke ; Maud Forget ; David Bowie. **Canal +**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Foi du siècle [3/4] : L'apogée, 1940-1953. **Arte**
20.50 En direct ce soir. Les femmes sont des hommes comme les autres. Invités : Brigitte Bardot ; Laetitia Casta ; Dominique Voynet ; Anne Sinclair ; Amélie Mauresmo. **TF 1**
21.00 Paris modes. Spécial Kenzo. **Paris Première**
21.05 La Marche du siècle. Vous avez dit français ? **France 3**
23.00 Ça se discute. Quelle vie pendant et après le coma ? **France 2**
23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Le siècle des intellectuels [4/5] : De Sartre à Foucault, 1956-1980. **France 3**
0.15 Mode in France. Prêt-à-porter printemps-été 2000 [7/8]. **TF 1**
0.25 Pourquoi ça marche ? Heureux au travail. **M 6**

DOCUMENTAIRES

17.10 Apollo 13. **Planète**
17.15 Emmanuel Berl. [2/5]. **Histoire**
17.45 Les Secrets de la guerre secrète. Odysée **O.**
18.00 Flamants roses de Camargue. Recherche et conservation. **Planète**
18.00 L'Actors Studio. Alec Baldwin. **Paris Première**
18.15 L'Enigme des manuscrits de la mer Morte. **Histoire**
18.30 Insecta. [3/10]. **La Cinquième**
18.30 Jérusalem, le syndrome Borderline. **Planète**
18.30 Henri Matisse. **Mezzo**
19.00 Connaissance. Demain les sciences. [3/6]. **Arte**
19.15 Frontières. [2/3]. 1830-1860 : pire que l'esclavage. **Histoire**
19.35 Polygone. **Planète**
20.00 Appel d'air. L'Australie, le territoire du Nord. **Odysée**

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 A l'école hôtelière
 Quatre épisodes de vingt-six minutes pour ce feuilleton documentaire qui décrit la scolarité coûteuse - 400 000 francs pour quatre ans - de futurs directeurs d'hôtels et de restaurants de rang international. La caméra de Stephan Moszkowicz filme la drôlerie et, derrière, la gravité. Un « docu-soap » de grande qualité qui montre à la fois le parcours des êtres et la fragilité de l'âme.

20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière. [3/4]. Prise de choux. **Arte**
20.30 Du rugby et des hommes. **Planète**
20.45 Les Origines de la guerre. [7/8]. Etats-Unis. **Histoire**
20.55 Les Iles du Nouveau Monde. [2/3]. Les petites Iles Sous-le-vent. **Odysée**
21.30 Vietnam, 10 000 jours de guerre. [12/13]. Les derniers jours de Saigon. **Planète**
21.45 Musica. Le Secret de Chopin. **Arte**
21.45 Les Déesses rouges. Femmes de Russie. **Histoire**
21.45 Si les places m'étaient contées. La Place de Mai. **Odysée**
22.20 Le Cadeau du siècle. Vingt-cinq ans de plus à vivre. **Planète**
22.30 Le Krach de 1929. **Odysée**
22.45 Une histoire de la médecine. [6/8]. **Histoire**
23.05 Mémoire vivante. La Ballade de Billy Brown ou les images inconnues de la Guerre du Vietnam. [3/3]. Le secret des hommes. **TSR**
23.15 Profil. David Cronenberg. I Have to Make the Word Be Flesh. **Arte**
23.25 Tueurs en série. Michael Ross, un étranleur sur la route. **Odysée**
23.45 Le Petit Prince des échecs. **Téva**
23.50 La Chute du Mur. [1/3]. Une chronique. **Planète**
0.25 La Lucarne. Nous les garçons. **Arte**
0.40 La Case de l'Oncle Doc. Femmes de Camargue. **France 3**
0.45 Making of. *The Shining*. **Ciné Cinémas**

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Coupe du monde 1999 : Fidji - Angleterre. **Canal +**
16.25 Rugby. Coupe du monde 1999 : Ecosse - Samoa. **Canal +**
17.00 Basket-ball. Euroleague masculine : Efes Pilsen Istanbul - Pau-Orthez. **Eurosport**
17.50 Football. Ligue des champions : Spartak Moscou - Bordeaux. **TF 1**
19.00 Tennis. Tournoi messieurs de Lyon. **Eurosport**
20.25 Rugby. Coupe du monde 1999 : Irlande - Argentine. **Canal + vert**

DANSE

22.45 Paris danse Diaghilev. Chorégraphie de Michel Fokine. Par le ballet de l'Opéra de Paris. **Mezzo**

MUSIQUE

19.30 Scriabine. *Etude n° 2 opus 8 et deux poèmes*. Avec Ivo Pogorelich, piano. **Mezzo**

FRANCE 2

20.55 La Crèche
 Une nouvelle série de France 2, tournée dans une crèche de Seine-Saint-Denis, confiée aux soins de Jacques Fansten, réalisateur à qui l'on doit déjà des films sensibles sur les enfants. Il a filmé le quotidien d'une crèche, centré sur les histoires de vie quotidienne des femmes qui s'occupent d'une trentaine d'enfants. Les intrigues sont bien bâties. En six épisodes, diffusés trois mercredis de suite.

FRANCE 2

0.35 Paris, Texas ■■ Palme d'or au Festival de Cannes 1984, œuvre culte, *Paris, Texas* est le film le plus célèbre de Wim Wenders. Sur un scénario du dramaturge et acteur Sam Sheppard, Wenders raconte la renaissance d'un homme, à la parole, à la mémoire, à la vie ; et une errance père et fils à travers l'Amérique à la recherche d'une femme (Nastassja Kinski). Du très beau cinéma, mais le suspense a tendance à s'étirer.

TÉLÉFILMS

19.30 Chick Corea Akoustic Band Alive. Enregistré en 1990. **Muzik**
19.40 Stravinsky. *L'Oiseau de feu*. Par le Philadelphia Orchestra, dir. Eugène Ormandy. **Mezzo**
20.05 Debussy. *Quatuor à cordes*. Par le Brodsky Quartet. **Mezzo**
20.45 La Fiesta des Suds. Enregistré en 1998. Avec Orquesta Aragón ; Boy Gé Mendes ; Cheb Mami. **Mezzo**
21.55 Motown Live. **Paris Première**
22.00 Chaïly dirige Ravel et Bizet. **Muzik**
22.15 « Paraphrases » de Liszt. **Mezzo**
0.10 Haydn. *Sonate pour piano en la bémol majeur*. Avec Ivo Pogorelich, piano. **Mezzo**

SÉRIES

18.20 Le Flic de Shanghai. Un prof pas comme les autres. **M 6**
20.50 Homicide. Emmuré vivant. **Série Club**
20.55 Ally McBeal. Ne pas dépasser la dose prescrite. Les deux anges. **M 6**
21.30 New York District. Pour la vie. **13^{ème} RUE**
21.40 Ultime recours. Noir. **Série Club**
21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Destruction imminente. **Canal Jimmy**
20.55 La Crèche. L'enlèvement d'un enfant. Un gosse de trop. **France 2**
22.05 Cadfael. L'Apprenti du diable. **Festival**
22.15 Madame le proviseur. La Saison des bouffons. **TV 5**
22.25 Oz. Visites conjuguales (v.o.). **Série Club**
0.20 Trois hommes sur le green. Danse avec des cloches (v.o.). **Canal Jimmy**
0.45 Les Soprano. Pris à la gorge (v.o.). **Canal Jimmy**

ARTE

23.15 Profil
 Un documentaire-portrait du cinéaste David Cronenberg, dû à André S. Labarthe, en proximité avec son sujet, scandé par des panoramiques et par des entretiens menés de façon intimiste. On voit aussi le cinéaste au travail, ses techniques et ses obsessions formelles et esthétiques. Le film *Le Festin nu*, diffusé lundi 18 octobre, donnait déjà une magistrale illustration de l'art de Cronenberg.

MERCREDI 20 OCTOBRE

FILMS



14.20 Diamants sur canapé ■■ Blake Edwards. Avec Audrey Hepburn, George Peppard (Etats-Unis, 1961, 120 min) **Cinétoile**
15.00 La Splendeur des Amberson ■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., 90 min) **Ciné Classics**
18.05 Los Olvidados ■■ Luis Bunuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) **Cinétoile**
18.40 Trust Me ■■ Hal Hartley (Etats-Unis, 1991, 105 min) **Cinéfaz**
18.55 Les Leçons de la vie ■■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) **Cinéstar 1**
19.05 L'Anglais qui gravit une colline... ■■ Christopher Monger (GB, 1994, 115 min) **Cinéstar 2**
20.30 La Charge fantastique ■■ Raul Walsh (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 140 min) **Ciné Classics**
20.35 Orange mécanique ■■ Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1971, 135 min) **Ciné Cinémas 1**
21.00 De l'amour à la folie ■■ Antonia Bird (Etats-Unis, 1995, 95 min) **Cinéstar 2**



21.00 American Graffiti ■■ George Lucas. Avec Ron Howard, Charles Martin Smith (EU, 1973, v.o., 110 min) **Ciné Cinémas 3**
22.50 Shining ■■ Stanley Kubrick (EU, 1980, 115 min) **Ciné Cinémas 1**
22.50 14 juillet ■■ René Clair (France, 1932, N., 90 min) **Cinétoile**
23.10 Juliette des Esprits ■■ Federico Fellini (Italie, 1965, 145 min) **TMC**
23.30 La Tradition de minuit ■■ Roger Richebé (France, 1939, N., 110 min) **Festival**
0.25 Pour rire ! ■■ Lucas Belvaux (France, 1996, 100 min) **Ciné Cinémas 2**
0.30 Pulp Fiction ■■ Quentin Tarantino (EU, 1994, v.o., 155 min) **Cinéfaz**
1.25 Full Metal Jacket ■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 110 min) **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
15.40 Cinq sur 5 ! **O.**
16.40 Medicopter **O.**
17.30 Etre heureux comme...
17.35 Vidéo gag.
17.50 Football.
19.55 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.48 5 millions pour l'An 2000.
20.50 En direct ce soir.
23.15 Football.
0.15 Mode in France. Prêt-à-porter printemps-été 2000 [7/8].

FRANCE 2

15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
17.05 Cap des Pins **O.**
17.30 Un livre, des livres.
17.35 Rince ta baignoire.
18.15 Une fille à scandales **O.**
18.40 Friends **O.**
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Un gars, une fille **O.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Crèche. L'enlèvement d'un enfant **O.** Un gosse de trop **O.**
23.00 Ça se discute. Quelle vie pendant et après le coma ?
1.05 100 ans de sport.
1.10 Journal, Météo.
1.30 Des mots de minuit. Manière de voir. Eteignez vos portables !

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Les Minikeums.
17.40 C'est pas sorcier.
18.12 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cyclisme.
21.05 La Marche du siècle. Vous avez dit français ?
23.05 Météo, Soir 3.
23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Le siècle des intellectuels [4/5].
0.40 La Case de l'Oncle Doc. Femmes de Camargue.
1.35 Nocturnales. Intégrale Chopin, 1826-1827.

CANAL +

15.45 C'est ouvert le samedi.
16.25 Rugby. 2^e poule A - 2^e poule C.
 ► En clair jusqu'à 21.00
18.20 Nulle part ailleurs.
18.30 Le Journal du cinéma.
21.00 C'est ça l'amour ? Film. Carl Reiner **O.**
22.40 The Gingerbread Man **O.** Film. Robert Altman (v.o.). **O.**
0.30 Champions League.
1.05 Alien, la résurrection ■■ Film. Jean-Pierre Jeunet (v.o.). **O.**

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
O Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

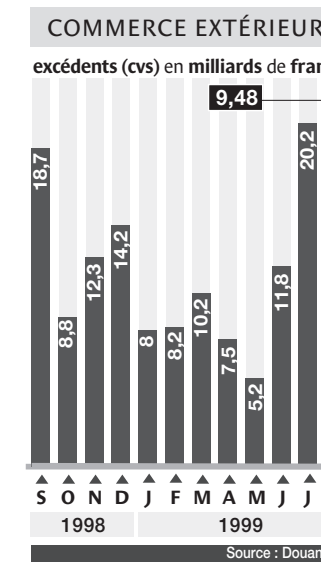
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 La Vie en feuilleton. [2/4].
20.45 La Vie en face. Le journal commence à 20 heures.
21.45 Comedia. *Phèdre*. Tragédie en cinq actes de Jean Racine.
23.45 Comedia. Shakespeare à Palerme.
1.15 Voisine de cœur. Téléfilm. Michael Davis. **O.**

M 6

18.20 Le Flic de Shanghai **O.**
19.20 Unisexé.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer **O.**
20.40 Décrochages info, E = M 6 découverte.
20.50 Pourquoi ça marche ? Heureux au travail.
22.45 La Mémoire volée. Téléfilm. John Patterson. **O.**

Commerce extérieur : excédent de 9,5 milliards de francs en août

LA FRANCE a dégagé un excédent commercial de 9,482 milliards de francs (1,445 milliard d'euros) en août, selon les données provisoires corrigées des variations saisonnières publiées mardi 19 octobre par les Douanes. Soit moins de la moitié de l'excédent record de 20,2 milliards de francs dégagé en juillet. Les exportations ont reculé de 2,7 % par rapport au mois de juillet, pour atteindre 156,127 milliards de francs en août après 160,485 en juillet. Sur la même période, les importations ont progressé de 4,5 %, à 146,645 milliards de francs. Sur les huit premiers mois de l'année, l'excédent commercial de la France, de 80,6 milliards de francs, est en recul d'un peu plus de 10 milliards de francs par rapport à la période janvier-août 1998.



DÉPÊCHES

■ **CGT : Bernard Thibault** a indiqué, lundi 18 octobre, à Grenoble (Isère) qu'il n'avait « pas perçu d'opposition véritable » de la fédération de l'énergie (FNE) à la décision prise par la confédération CGT de ne pas appeler à la manifestation du 16 octobre. Interrogé sur la déclaration du numéro un de la FNE, Denis Cohen, qui avait indiqué « ne pas partager » l'analyse de la CGT, M. Thibault a estimé « tout à fait normal » que « l'actualité amène des débats au sein des adhérents et des dirigeants des fédérations ». M. Thibault assiste jusqu'à vendredi au congrès de la nouvelle fédération CGT Mines-Energie.

■ **MUNICIPALES : Claudine Cordillot (PCF) a été élue, samedi 16 octobre, maire de Villejuif** (Val-de-Marne), où elle succède à Pierre-Yves Cosnier, maire communiste de Villejuif depuis 1977, qui avait annoncé le 11 mai, son intention de démissionner, pour raison de santé, par un courrier adressé à l'ensemble des habitants. - (Corresp).

■ **SYNDICATS : le secrétaire général de FO, Marc Blondel**, a qualifié lundi 18 octobre la FNSEA (exploitants agricoles) de « structure pétainiste », en lui reprochant son manque de « loyauté » lors de l'élection du président du Conseil économique et social (CES). Le 28 septembre, Jacques Dermagne (Medef, patronat) a été élu président du CES contre André Roulet (FO), grâce notamment aux voix de la FNSEA et de la CFDT.

■ **PUBLICITÉ : le ministre de l'agriculture, Jean Glavany**, a accepté de poser dans un supplément publicitaire des Galeries Lafayette, qui présente la collection hommes automne-hiver sur le thème du rugby.

■ **JUSTICE : le procureur général près la cour d'appel de Bastia, Bernard Legras**, a rejeté, vendredi 15 octobre, la requête en dépaysement présentée, dans l'affaire des paillotes incendiées, par l'avocat de l'ancien préfet de Corse, Bernard Bonnet.

■ **VILLES : le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone**, a rendu public, lundi 18 octobre, le montant des crédits inscrits dans les 300 futurs contrats de ville. L'enveloppe prévue sera de 17,4 milliards de francs contre 10,4 milliards pour la période précédente (1994-1999). M. Bartolone a recadré ce dispositif dans une circulaire adressée aux préfets le 14 octobre. Il réclame, notamment, que les moyens soit concentrés sur « une géographie reserrée » afin d'éviter leur dispersion, que l'intercommunalité soit, désormais, la règle et « le contrat de ville l'exception ». Il demande enfin que les modalités de la participation des habitants soit très explicitement définies.

■ **SECTE : le groupe Banques populaires aurait été infiltré** par une entreprise proche de l'Eglise de la scientologie, affirme *Libération* du 19 octobre. Selon le quotidien, le groupe Banques populaires aurait rompu, fin septembre, le contrat le liant à l'entreprise CML Technologies, soupçonnée d'être affiliée à la secte. Interrogé par *Libération*, un responsable de CML Technologies affirme que son entreprise « n'a aucun lien, en tant que personne morale, avec la scientologie ».

■ **ESPACE : la fusée européenne Ariane a mis sur orbite**, mardi 19 octobre, le satellite de télévision numérique et de transmission de données Oral-2, de la société américaine Loral Orion. Il s'agissait du sixième lancement effectué cette année par la société Arianespace. Quatre autres sont prévus avant la fin de 1999, dont le troisième (et premier vol commercial) du nouveau lanceur lourd Ariane-5, le 8 décembre.

■ **TÉLÉVISION : Télé Bocal a obtenu, une autorisation temporaire d'émettre de trois mois**, vendredi 15 octobre, c'est-à-dire jusqu'au 16 janvier 2000. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a attribué le canal 36, tous les soirs de 22 heures à 1 heure, à cette chaîne de l'Est parisien qui émettait de façon pirate.

Pourquoi la juge Eva Joly n'enseignera pas à la faculté d'Assas

À LA JOURNALISTE Ruth Elkrief, qui lui demandait, le 26 septembre sur TF 1, ce qu'elle aimerait faire le jour où elle délaisserait l'instruction des « affaires », Eva Joly avait répondu : « J'aimerais me consacrer à l'enseignement, peut-être à l'écriture. » Au cours de cet entretien télévisé, la magistrate avait critiqué les projets de la chancellerie, insisté sur la charge de travail excessive des juges, déploré le manque d'effectifs et de moyens. Elle passa néanmoins sous silence sa tentative d'obtenir un poste de « professeur associé » à la faculté de droit d'Assas, qui semble avoir laissé, au sein de la prestigieuse université parisienne, des souvenirs amers.

Une première approche, au printemps dernier, avait été fraîchement accueillie par les enseignants du cru. Sa candidature ne fut pas même soumise à la « commission de spécialistes » en droit privé et sciences criminelles, qui pouvait seule soumettre le dossier au conseil d'administration. « Elle ne possédait aucun des "sacrements" nécessaires », explique le professeur André Decocq, se référant par exemple à l'exemple de Guy Canivet, le premier président de la Cour de cassation, qui enseigne à l'université Paris-V. « Dans son intérêt, nous pensions qu'il valait mieux éviter un vote négatif », précise Serge Guinchard, directeur de l'Institut d'études judiciaires (IEJ). Quelques semaines plus tard, l'invitation faite à M^{me} Joly de donner une conférence dans cet établissement resta lettre morte. « Elle devait être vexée », suppose M. Guinchard.

Les éminents juristes apprendront, au mois de mai, qu'après la création par le ministère de l'éducation nationale d'un poste ad hoc, la candidature de la magistrate devait être officiellement présentée, mais dans la

discipline « sciences de gestion ». Cette instance ayant donné son aval, le dossier fut transmis au conseil d'administration de l'université. Siégeant en formation restreinte le 9 juin, le conseil d'Assas rejeta la candidature de M^{me} Joly à l'unanimité – moins une abstention –, estimant, selon les termes du procès-verbal, qu'il était « pertinent de ne pas pourvoir dans l'immédiat le poste de professeur associé ». Soulignant l'expérience incertaine de la magistrate en cette matière – « M^{me} Joly a-t-elle un diplôme de gestion ? A-t-elle dirigé une entreprise ? » –, les éminences de la faculté se disaient en outre embarrassés par la violente polémique qui opposait alors la magistrate au barreau de Paris, après ses accusations publiques contre les avocats.

Le ton est monté lorsqu'un dirigeant de l'université a rapporté à M. Guinchard l'insistance du ministère. « On m'a dit qu'au ministère, on s'étonnait de l'attitude de la faculté à l'égard de M^{me} Joly », assure-t-il. Le « risque d'une campagne de presse contre l'IEJ, dénonçant son hostilité envers les juges » aurait, selon lui, été avancé. Expert en procédure pénale, connu pour être un fervent partisan de la responsabilité des magistrats, le professeur Guinchard dit y avoir vu « une forme de chantage ». Estimant que M^{me} Joly « ignore sans doute les manœuvres qui ont entouré sa candidature », le directeur de l'IEJ, ulcéré, a relaté ces épisodes dans une lettre au président de l'université, dont il a été adressé une copie au premier président de la cour d'appel de Paris et au bâtonnier de l'ordre des avocats. « L'indépendance des universités vaut bien celle des juges », commente l'un de ses collègues.

Hervé Gattegno

Maurice Papon est introuvable à la veille de son pourvoi en cassation

Son avocat « ne sait pas » si son client se constituera prisonnier mercredi 20 octobre

OÙ EST PASSÉ Maurice Papon ? Mardi matin 19 octobre, cette question restait en suspens. Selon nos informations, les services de police eux-mêmes n'étaient pas en mesure de dire si l'ancien secrétaire général de la préfecture de Gironde, condamné à dix ans de réclusion, le 2 avril 1998, pour « complicité de crime contre l'humanité », était ou non sur le territoire français. Il aurait quitté son domicile de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne) le 11 octobre et nul ne sait, depuis, où il se trouve.

M. Papon doit pourtant se constituer prisonnier, mercredi soir 20 octobre, à la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde) ou à celle de la Santé, à Paris, s'il veut que son pourvoi en cassation soit examiné le lendemain par la chambre criminelle de Cour de cassation. Mardi matin, l'un de ses avocats, Francis Vuillemin, a déclaré au Monde : « Je sais où se trouve Maurice Papon mais je ne vous donnerai aucune

précision. Je ne peux non plus vous dire ce qu'il va faire mercredi. A l'heure où je vous parle, lui-même ne le sait peut-être pas. »

Interrogé, lundi, sur France Info, un autre avocat de M. Papon, M^e Jean-Marc Varaut avait laissé entendre que son client ne se constituerait peut-être pas prisonnier. « C'est une hypothèse qui n'est pas déraisonnable », avait-il déclaré. Sa condamnation n'étant pas assortie d'un contrôle judiciaire, l'ancien haut fonctionnaire est toujours resté libre d'aller et venir, en France comme à l'étranger, et la police n'avait aucun moyen légal de l'en empêcher.

TROIS HYPOTHÈSES

M^e Varaut a exposé, sur France Info, les divers moyens de procédure qu'il compte soulever devant la chambre criminelle. Or, aucun de ces moyens, ne prévoit l'incarcération de son client. Trois hypothèses sont en fait envisagées.

Dans le premier cas, M^e Bernard Hemery, avocat de M. Papon devant la Cour de cassation, va demander à la chambre criminelle de « surseoir à statuer » sur le pourvoi, afin de déterminer si la cour d'appel de Bordeaux était compétente pour examiner la demande de dispense d'incarcération de M. Papon.

M^e Varaut a ensuite soulevé l'hypothèse selon laquelle la chambre criminelle refuserait le sursis à statuer, et déclarerait M. Papon déchu de son pourvoi, car non prisonnier. Se prévalant d'un arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme le 29 juillet 1998, contestant la procédure française de la mise en état (l'incarcération avant l'examen d'un pourvoi), il a indiqué que la défense « demandera à la Cour de cassation de constater que le texte [sur la mise en état] n'est plus applicable ». Si la chambre criminelle le reconnaît, a-t-il expliqué, et dispense M. Papon de se constituer pri-

sonnier, l'avocat à la Cour de cassation plaidera alors le pourvoi.

Si ce pourvoi était rejeté, M. Papon devrait cette fois être incarcéré pour de bon. Mais sa défense a encore des arguments. « Le procureur général de Bordeaux devrait alors lui demander d'aller à la maison d'arrêt de Gradignan », dans un délai prévisible d'une quinzaine de jours, a indiqué M^e Varaut. Il a cependant affirmé avoir adressé, « il y a trois semaines », des documents médicaux à la directrice de l'administration pénitentiaire et au procureur général de Bordeaux. L'avocat a indiqué qu'il formera « avec des soutiens importants, une demande de grâce présidentielle » et demandera « en même temps au procureur général un sursis à exécution [de l'incarcération] jusqu'à ce que la grâce soit examinée ».

Philippe Broussard et Cécile Prieur

Le projet de limitation de cumul des mandats dans l'impasse

DEUX ANS après son lancement par le premier ministre, à l'automne 1997, le projet de réforme visant à limiter le cumul des mandats pour moderniser la vie politique est dans l'impasse. Après deux lectures à l'Assemblée nationale (en mai 1998 et mars 1999) et une première lecture au Palais du Luxembourg il y a un an, le Sénat s'approprie une nouvelle fois, mardi 19 octobre, à rejeter la disposition-clé du projet gouvernemental. En effet, si l'incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et un mandat de parlementaire européen est approuvée par les deux Assemblées, les incompatibilités entre mandats de parlementaire et mandats locaux se heurtent à l'opposition sénatoriale sur un point essentiel.

Le gouvernement propose, d'une part, de limiter strictement à un seul le nombre de mandats locaux (conseiller municipal, général ou régional) compatibles avec celui de député ou de sénateur. Posé depuis la loi de 1985, ce principe souffre toutefois, depuis cette date, deux exceptions importantes puisque les maires des villes de moins de 20 000 habitants et les maires-adjoints des villes de moins de 100 000 habitants échappent à ce régime d'incompatibilité. D'autre part, le projet de loi organique prévoit que le mandat parlementaire serait incompatible avec l'exercice d'une fonction d'exécutif d'une collectivité territoriale (président de conseil général ou régional, maire, président d'un établissement public de coopération intercommunale doté d'une fiscalité propre).

Les sénateurs sont désormais d'accord sur le premier point. Dans son

rapport, le président de la commission des lois, Jacques Larché (Rép. et ind.) propose qu'un parlementaire ne puisse assurer d'autres responsabilités que dans une seule collectivité territoriale, sans exception.

HOSTILITÉ CATÉGORIQUE

Contrairement à sa position lors de la première lecture – et au risque de bousculer bon nombre des grands électeurs sénatoriaux –, la commission des lois du Sénat estime désormais que l'exception qu'elle souhaitait maintenir pour les petites communes de moins de 3 500 habitants n'est pas « justifiée ».

En revanche, la droite sénatoriale

reste catégoriquement hostile à la disposition la plus symbolique du texte gouvernemental : l'incompatibilité entre un mandat de parlementaire et une fonction exécutive locale. M. Larché le répète avec insistance dans son rapport : « Un parlementaire doit pouvoir exercer un mandat local dans sa plénitude, c'est-à-dire y compris une fonction exécutive. » Il rejette donc formellement l'interdiction de détenir un mandat de parlementaire et un mandat de maire, de président de conseil général ou de président de conseil régional.

Après avoir rappelé que le projet de loi organique doit être adopté

dans les mêmes termes par les deux Assemblées, il ajoute, sans ménagement : « On peut donc s'interroger sur la volonté réelle de l'Assemblée nationale de faciliter un accord indispensable à l'adoption de la réforme proposée, à moins que la démarche ne se résume qu'à une volonté d'affichage. » Restera ensuite au gouvernement à trancher sur la suite qu'il entend donner à ce débat. Le 27 septembre à Strasbourg, le premier ministre a exclu un « compromis » et admis qu'il serait contraint de « prendre acte » de la position du Sénat.

Gérard Courtois



*Prix TTC depuis un poste fixe à partir d'une zone couverte par AXS Telecom. Tarifs résidentiels 09/99.